

COMPTE ADMINISTRATIF 2018



Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le



ID : 048-224800011-20190628-CD_19_1047-DE

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2018 - LE CONTRAT AVEC L'ETAT.....	7
LES AUTRES PRINCIPAUX CHIFFRES 2018.....	13
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	21
INTRODUCTION.....	22
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	24
Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 43 714 K€.....	27
Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE): 5 635 K€.....	30
La fiscalité indirecte de compensation : 19 655 K€.....	32
La fiscalité directe : 32 852 K€ (hors Part État DMTO).....	35
La fiscalité indirecte classique : 12 939 K€.....	38
Autres recettes : 11 595 K€.....	43
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	46
LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED).....	57
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	59
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	60
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	62
La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.).....	64
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.).....	65
Les subventions et participations.....	66
Les autres recettes.....	68
Les emprunts.....	69
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	70
LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	80
LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS.....	83
PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES.....	85
Direction des Routes.....	86
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication.....	89
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités.....	91
PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE.....	93
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux).....	94
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats).....	96
Direction du Développement Éducatif et Culturel.....	100
Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère.....	105

Direction des Archives Départementales.....	106
PÔLE SOLIDARITE SOCIALE.....	107
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale.....	108
RESSOURCES INTERNES.....	129
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens.....	130
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques.....	132
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics.....	133
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux.....	134
Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications.....	137
Direction adjointe des Ressources Humaines.....	139
Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité.....	144
CABINET, COMMUNICATION & PROTOCOLE.....	147
Direction du Cabinet et du Protocole.....	148
Direction de la Communication.....	149
SDIS.....	151
La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....	152
AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT.....	153
L'AUTOFINANCEMENT.....	154
L'ENDETTEMENT.....	157
LA TRÉSORERIE.....	160
BUDGETS ANNEXES.....	163
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	164
AIRE DE LA LOZÈRE.....	167
DOMAINE DES BOISSETS.....	170
RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES).....	172
SYNTHESE.....	173
SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.....	174

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La gestion 2018 s'est déroulée dans le contexte contraint du Contrat de Cahors signé avec l'État le 29 juin 2018 avec pour objectifs, sur les 3 années 2018, 2019 et 2020 :

- la maîtrise de la dépense publique sur la base d'une trajectoire d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de 1,2 % hors AIS , 2 % pour les AIS ;
- l'amélioration du besoin de financement ;
- l'amélioration de la capacité de désendettement.

Cette première année d'exécution du contrat fait ressortir :

- des dépenses de fonctionnement d'un total de 105 076 K€ qui après retraitements réglementaires respectent la trajectoire fixée au contrat. Dans ce contexte, les subventions aux associations, les participations aux organismes ont été globalement maintenues permettant à ces structures de maintenir la vie et l'animation locale sur le territoire lozérien ;
- des recettes à hauteur de 126 390 K€ ;
- une épargne brute d'un niveau élevé de 21 314 K€ :
 - améliorant le besoin de financement et finançant 63% des dépenses réelles d'investissement (21 314 K€ / 33 670 K€) ;
 - limitant le recours à l'emprunt à 7 M€ pour une prévision de 14,5 M€.

L'encours de dette s'élève au 31/12/2018 à 44 193 K€ contre 48 143 K€ en 2017 soit 3 950 K€ de moins avec une faible capacité de désendettement de 2,07 années (2,68 en 2017). Un emprunt a été remboursé par anticipation.

Les taux d'exécution atteignent 97,70 % en fonctionnement (99,64 % pour les crédits routiers) et 94 % en investissement.

Le niveau d'investissement est conséquent avec 33 670 K€ répartis en :

équipements départementaux : 16 883 K€

équipements non départementaux : 10 018 K€

opérations non ventilées (capital emprunts hors revolving, opérations patrimoniales) : 6 769 K€.

BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2018 - LE CONTRAT AVEC L'ETAT

Les résultats de la gestion 2018

Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice 2018 s'élèvent à 44 961 725 € et les recettes à 42 632 772 € soit un déficit d'exercice de - 2 328 953 €

Au déficit de l'exercice 2018 s'ajoute le déficit reporté de l'année 2017 de - 3 959 578 € **(1)**.

La section d'investissement 2018 se solde par un déficit de clôture de - 6 288 532 €.

Section de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2018 s'élèvent à 125 461 791 € et les recettes à 132 305 759 € soit un excédent d'exercice de + 6 843 968 €.

A cet excédent 2018 s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2017 de + 759 233 € **(2)**.

La section de fonctionnement 2018 se solde par un excédent de clôture de + 7 603 202 €.

L'excédent de clôture de fonctionnement permet de :

- couvrir le déficit d'investissement de clôture : 6 288 532 €
- d'obtenir un résultat final : **1 314 670 €**

Structure du Compte Administratif 2018 par fonctions

DEPENSES	
	Services généraux 1 805 046
	Sécurité 443 013
I	Enseignement 2 878 722
N	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 700 906
V	
E	Action sociale 1 491 539
S	Réseaux et infrastructures 15 174 617
T	Aménagement et environnement 3 428 111
I	Transports 744
S	Développement 977 872
S	TOTAL EQUIPEMENTS 26 900 570
E	Dotations et participations 200 000
M	Dettes, autres opérations financières 10 948 643
E	Opérations pour compte de tiers 120 106
N	Opérations patrimoniales 876 455
T	Transferts entre les sections 5 915 951
	TOTAL EXECUTION 2018 44 961 725

Déficit de l'exercice 2018 -2 328 953

Déficit reporté 2017 -3 959 578

Déficit de clôture 2018 -6 288 532

RECETTES	
	Services généraux 196 700
	Enseignement 834 974
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 68 984
	Réseaux et infrastructures 1 746 651
	Aménagement et environnement 4 045 804
	Transports 139 779
	Développement 12 311
	TOTAL EQUIPEMENTS 7 045 203
	Dotations et participations 3 300 554
	Dettes 10 959 579
	Opérations pour compte de tiers 64 946
	Opérations patrimoniales 876 455
	Transferts entre les sections 20 386 035
	TOTAL EXECUTION 2018 42 632 772

(1)

	Services généraux 8 930 010
	Sécurité 3 691 760
F	Enseignement 6 204 041
O	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 3 615 582
N	
C	Prévention médico-sociale 359 048
T	Action sociale 49 695 443
I	Réseaux et infrastructures 15 521 106
O	Aménagement et environnement 557 905
N	Transports 10 228 598
N	Développement 5 013 049
E	TOTAL SERVICES INDIVIDUALISES 103 816 542
M	
E	Reversement Impositions directes 362 745
N	Charges d'intérêts 787 151
T	Transferts entre les sections 20 386 035
	Fonctionnement des groupes d'élus 75 283
	Provisions 34 035
	TOTAL EXECUTION 2018 125 461 791

	Services généraux 288 190
	Sécurité 34 861
	Enseignement 640 812
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 156 613
	Prévention médico-sociale 55 233
	Action sociale 7 988 370
	Réseaux et infrastructures 1 299 324
	Aménagement et environnement 350 602
	Transports 5 926 860
	Développement 544 988
	TOTAL SERVICES INDIVIDUALISES 17 285 853
	Impositions directes 31 896 321
	Autres impôts et taxes 32 429 653
	Dotations et participations 44 686 390
	Opérations financières 3 404
	Transferts entre les sections 5 915 951
	Reprises sur provisions 88 187
	TOTAL EXECUTION 2018 132 305 759

Excédent de l'exercice 2018 6 843 968

Excédent reporté 2017 759 233

Résultat de clôture 2018 7 603 202

Solde d'exécution finale 1 314 670

Le Contrat avec l'État

Signataire le 29 juin 2018 du Contrat de Cahors, le Département de la Lozère a pour objectif sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020 de maîtriser sa dépense publique, améliorer son besoin de financement et améliorer également sa capacité de désendettement.

Pour l'exercice 2018 les trajectoires fixées et le bilan d'exécution s'établissent ainsi qu'il suit :

A - Maîtrise de la dépense publique

1 - Trajectoire

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) - comptes de classe 6 - limitée à 1,2 % sur la base des DRF du compte administratif 2017 soit un **plafonnement des DRF 2018 de 101 694 839 €**

CA 2017	1,2 %	CA 2018
100 488 971 €	1 205 868 €	101 694 839 €

Le retraitement des dépenses intervient dans le cadre d'une augmentation :

- significative des dépenses d'accueil et prise en charge des mineurs non accompagnés ;
- au-delà de + 2 % des dépenses des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

Également, les éléments susceptibles d'affecter la comparaison des DRF notamment les changements de périmètre, les transferts de charges entre collectivités, la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat seront pris en compte.

2 - Exécution

Les DRF 2018 s'élèvent à 103 363 341 €.

Elles évoluent de + 2,86 % par rapport aux DRF 2017 (100 488 971 €) et dépassent de 1 668 502 € le plafond de 101 694 839 € fixé au contrat.

Chapitre	Objet	2017	2018
011	Charges générales	16 043 363 €	15 727 605 €
012	Charges de personnels	29 214 374 €	29 342 267 €
013	Atténuation charges personnel	-1 097 424 €	-1 286 127 €
012	Charges de personnel – Nettes	28 116 950 €	28 056 140 €
65	Autres charges de gestion courante	53 993 836 €	58 671 042 €
	<i>AIS</i>	20 913 975 €	21 544 959 €
	<i>Compensation Région Transports</i>		3 165 647 €
66	Charges financières	882 784 €	774 846 €
67	Charges exceptionnelles	1 452 037 €	133 708 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	100 488 971 €	103 363 341 €

3 - Retraitements

Allocations Individuelles de solidarité

Après constatation de l'évolution des AIS entre les exercices 2017 et 2018 la part des dépenses supérieures à 2 % d'évolution est déduite du total des DRF soit 276 395 €.

Le retraitement des AIS ramène les DRF 2018 à 103 086 945 €.

	2017	2018
Total AIS	20 913 975 €	21 544 959 €
Déduction ACTP (en baisse)	-675 847 €	-625 672 €
Total AIS hors ACTP	20 238 129 €	20 919 287 €
Evolution AIS hors ACTP en €		681 158 €
Evolution AIS hors ACTP en %		3,37 %
Evolution AIS hors ACTP à 2 %		404 763 €
A déduire – Dépassement des 2 %		276 395 €
TOTAL DRF RETRAITEES DES AIS	100 488 971 €	103 086 946 €

Transfert compétence transports

Le transfert à la Région de la compétence transport (transports scolaires, transports à la demande, lignes régulières et touristiques) a induit pour le Département le versement d'une compensation arrêtée par la CLERCT d'un montant de 3 165 657 €. Il s'agit d'une dépense nouvelle 2018 affectant significativement la comparaison avec les DRF 2017. Ainsi le montant de cette compensation CLERCT est retiré des DRF 2018.

	2017	2018
Versement CLERCT	0 €	-3 165 657 €
TOTAL DRF RETRAITEES DES AIS ET DE LA CLERCT	100 488 971 €	99 921 289 €

Mineurs non accompagnés

Les dépenses MNA évoluent entre les 2 exercices de 114 385 € (+ 11,02 %).

	2017	2018
Phase accueil / évaluation	84 647 €	147 172 €
Phase ASE	952 953 €	1 004 812 €
TOTAL DEPENSES MNA	1 037 599 €	1 151 984 €

Le retraitement des dépenses AIS et CLERCT permettant de situer les DRF 2018 en deçà de l'objectif fixé au contrat, le retraitement des dépenses MNA n'est pas pris en compte.

B - Amélioration du besoin de financement

1 - Trajectoire

Dans le cadre du contrat le besoin de financement, soit les emprunts minorés des remboursements de dette avait pour trajectoire :

2017	2018
1 549 354 €	7 977 313 €

2 - Exécution

L'exécution 2018 se clôture avec un besoin de financement négatif de - 3 948 643 €.

	2017	2018
Emprunts nouveaux réalisés		
Emprunt 2016 - CDC - 2 456 077 € - solde	456 077 €	
Emprunt 2016 – Société générale - 3 M€	3 000 000 €	
Emprunt 2017 – Crédit Agricole - 5 M€		5 000 000 €
Emprunt 2018 – Crédit Agricole - 2 M€		2 000 000 €
Tirages sur revolving	4 500 000 €	
Total emprunts nouveaux	7 956 077 €	7 000 000 €
Remboursement de dette		
Capital dette ancienne	5 406 723 €	5 323 643 €
Capital remboursé par anticipation - Crédit coopératif		1 125 000 e
Remboursement tirages sur emprunts Revolving	1 000 000 €	4 500 000 €
Total remboursement capital	6 406 723 €	10 948 643 €
Remboursement cautions Polen		1 500 €
Total Remboursement dette	6 406 723 €	10 950 143 €
Besoin de financement	1 549 354 €	- 3 948 643 €

C - Amélioration de la capacité de désendettement

L'encours de dette de 48 143 241 € au 31/12/2017 est ramené à 44 193 277 € au 31/12/2018 soit une baisse de - 3 949 964 € (- 8,20%).

Le remboursement d'emprunt par anticipation prévu au contrat a été réalisé (Solde de l'emprunt 2011 du Crédit Coopératif pour 1,125 M€, sans indemnité de sortie).

Notre très bon ratio d'Épargne brute soit 21,314 M€ et notre effort de désendettement nous permettent de faire ressortir une excellente capacité de désendettement de 2,1 années.

LES AUTRES PRINCIPAUX CHIFFRES 2018

Les évolutions des comptes administratifs (en K€)

Budget principal	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	118 682	122 339	125 462
Recettes de fonctionnement	125 313	127 057	133 065
Dépenses d'investissement	53 090	48 765	48 921
Recettes d'investissement	48 049	44 806	42 633
Résultat	1 590	759	1 315

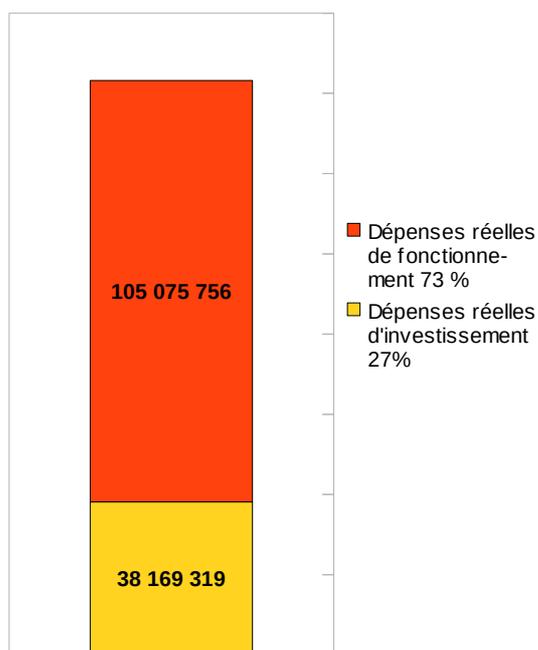
Budget annexe Laboratoire Départemental	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	1 796	1 892	2 037
Recettes de fonctionnement	1 796	1 892	2 037
Dépenses d'investissement	106	184	161
Recettes d'investissement	143	142	154
Résultat	37	-42	-7

Budget annexe Aire de la Lozère	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	733	727	736
Recettes de fonctionnement	733	727	736
Dépenses d'investissement	135	138	134
Recettes d'investissement	356	343	349
Résultat	221	205	215

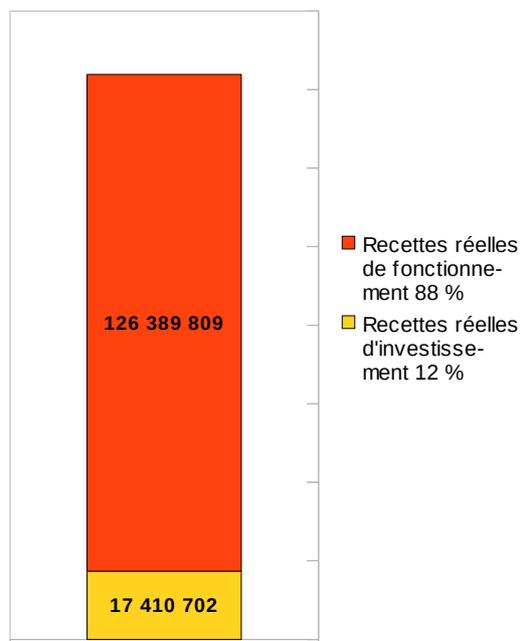
Budget annexe domaine des Boissets	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	66	57	62
Recettes de fonctionnement	66	57	62
Dépenses d'investissement	0	14	19
Recettes d'investissement	44	44	45
Résultat	44	30	26

Les grandes masses budgétaires 2018 (budget principal)

DEPENSES

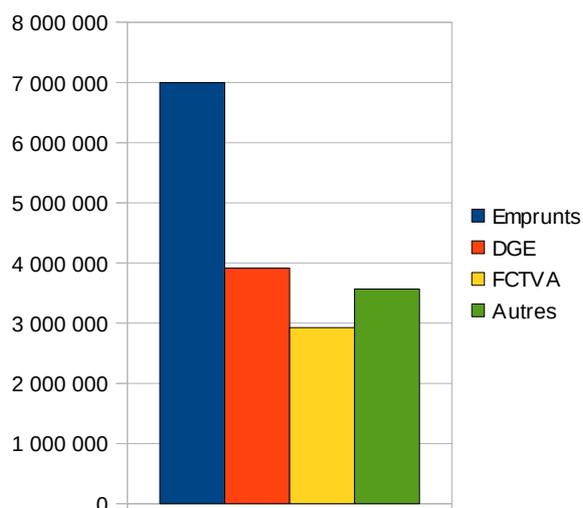


RECETTES

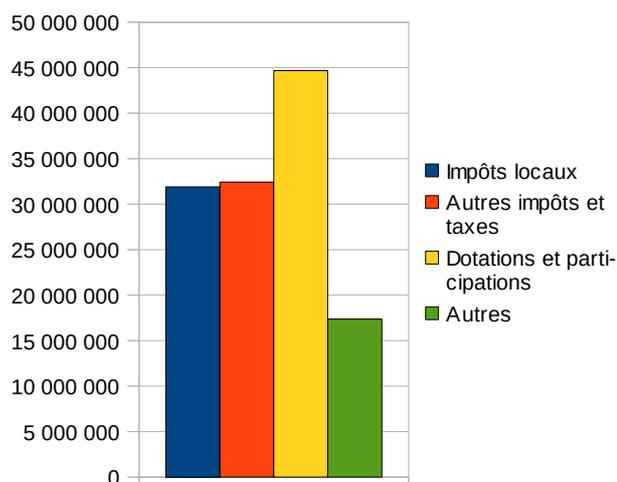


Les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving. Retraitées, les dépenses d'investissement atteignent 33 669 K€.

RECETTES INVESTISSEMENT

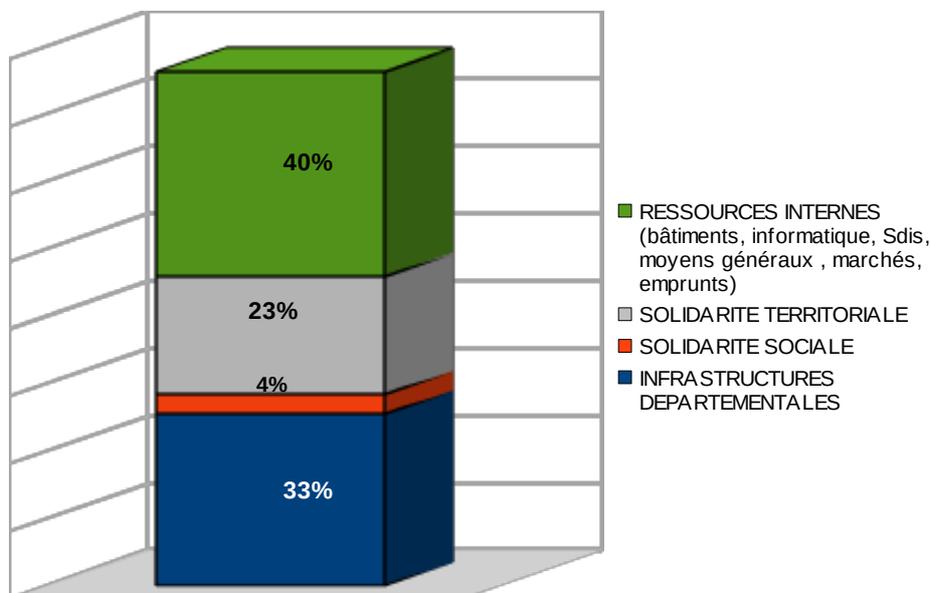


RECETTES FONCTIONNEMENT

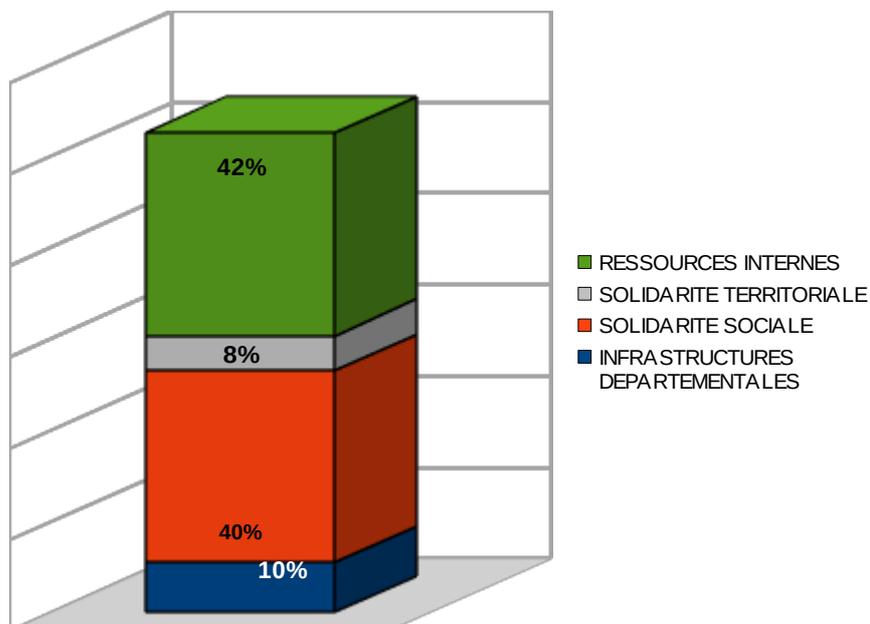


Répartition des dépenses réelles par pôle

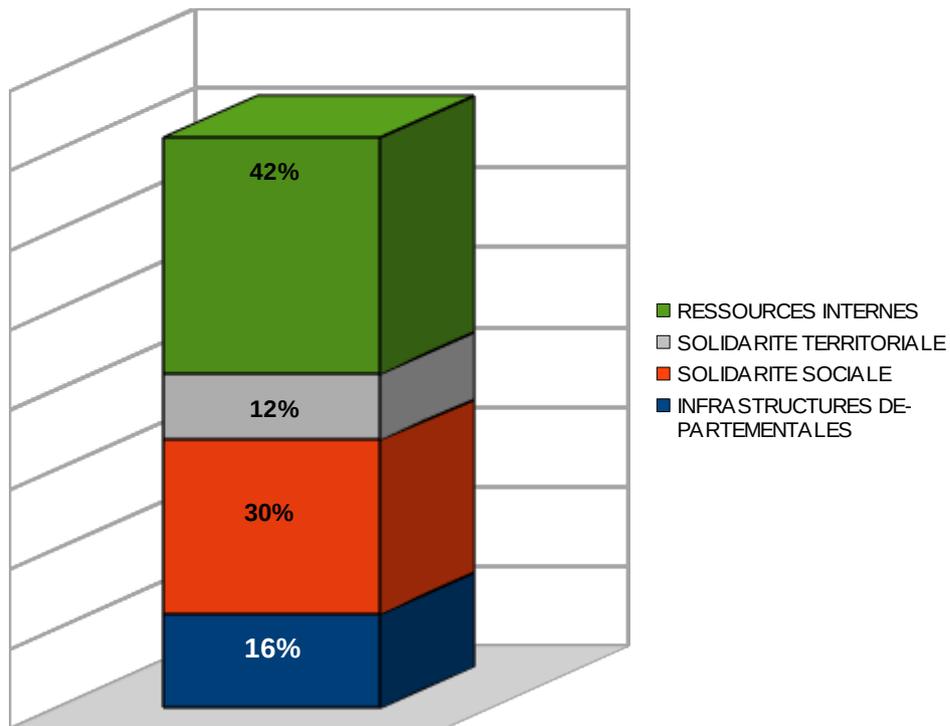
INVESTISSEMENT (38 169 K€)



FONCTIONNEMENT (105 076 K€)



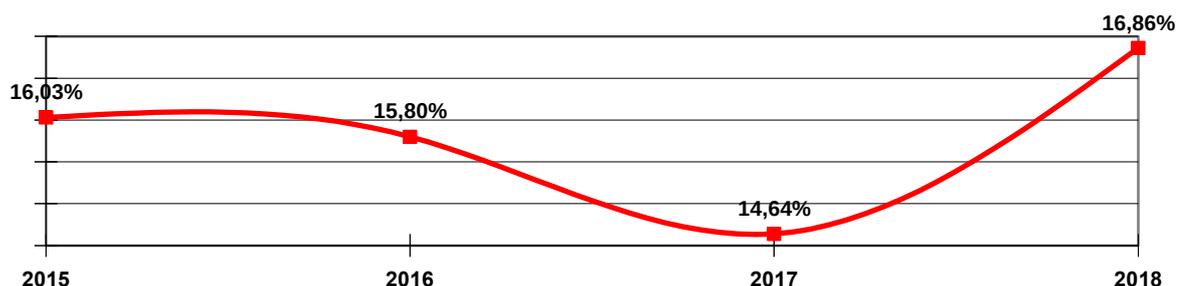
BUDGET TOTAL (143 245 K€)



L'épargne brute

Les dépenses de fonctionnement contractualisées avec l'État sur la base d'une évolution de 1,2 % ont progressé de 3,1 % par rapport à 2017, hors retraitements.

L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :

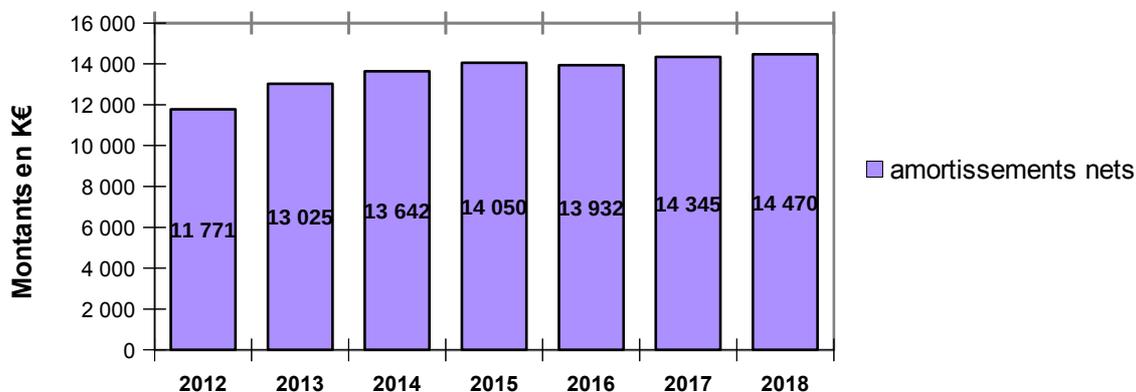


Les amortissements

La dépense des amortissements achats/travaux s'élève à 20 386 K€. La recette est de 5 916 K€ incluant amortissement des dotations et subventions pour 5 435 K€ et neutralisations : 481 K€.

La charge nette est donc de **14 470 K€**.

Evolution de la charge nette d'amortissements

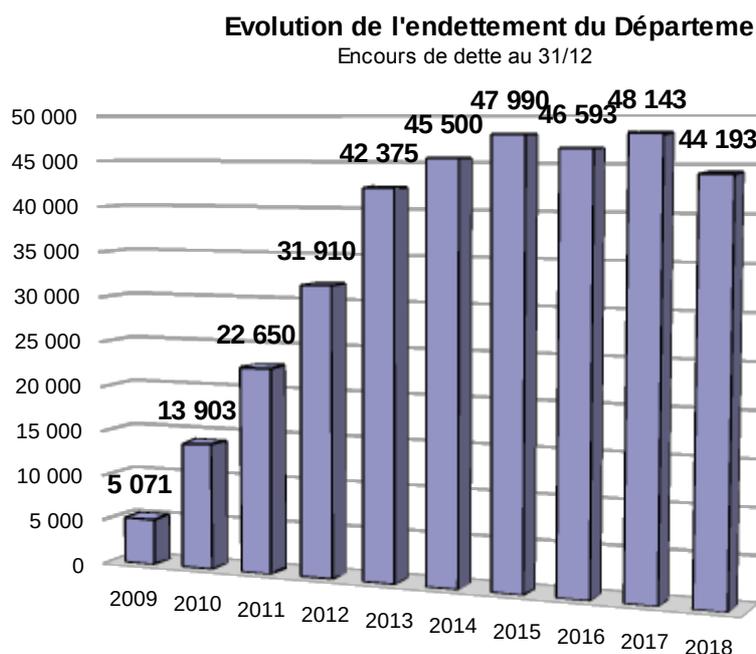


La dette en baisse

Au 31/12/2018, 56 % de la dette du Département est à taux fixe, 32 % à taux variable et 12% indexée sur le livret A.

Encours au 31/12/2018 44 193 277,29 €
Capacité de désendettement au 31/12/2018 2,07 années

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2017 supérieure à 4 années.



Engagements externes

Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2018	20 569 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	16 133 K€
Nombre d'organismes garantis	11
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

Annuité de la dette propre au 31/12/18	7 250 K€
Annuité de la dette garantie au 31/1/18	1 743 K€
Recettes réelles de fonctionnement	126 390 €
Ratio Galland	7,12 %

Ratios légaux

	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 189,66	1 231,57	1 334,73	1 376,98
Produit des impositions directes en euros par habitant	271,94	277,33	266,16	309,05
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 416,78	1 462,62	1 569,60	1 656,29
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	410,82	364,70	391,31	351,38
Encours de la dette en euros par habitant	591,73	577,27	630,48	579,14
Dotations globales de fonctionnement en euros par habitant	543,46	558,31	541,18	541,52
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,28	0,28	0,29	0,29
Dépenses d'équipement brut / recettes de fonctionnement	0,29	0,28	0,26	0,15
Encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	0,42	0,39	0,40	0,35

Répartition de la population par tranches d'âge (source INSEE)

Départements	Ensemble					Total
	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +	
09 Ariège	31 628	28 659	41 209	31 723	19 102	152 321
11 Aude	79 993	70 820	97 872	77 364	44 196	370 245
12 Aveyron	57 741	52 287	74 924	57 658	38 472	281 082
30 Gard	173 604	156 234	197 938	142 219	78 241	748 236
31 Haute-Garonne	336 088	401 893	355 459	189 792	105 161	1 388 393
32 Gers	38 946	33 518	52 547	40 802	25 519	191 332
34 Hérault	266 109	287 506	291 527	202 998	111 903	1 160 043
46 Lot	32 534	29 094	45 653	39 482	24 700	171 463
48 LOZERE	15 913	14 906	20 671	14 896	9 077	75 463
65 Hautes-Pyrénées	46 388	41 827	60 997	47 046	31 234	227 492
66 Pyrénées-Orientales	107 617	96 219	123 503	95 688	59 104	482 131
81 Tam	87 834	76 686	104 673	74 825	48 389	392 407
82 Tam-et-Garonne	64 335	54 033	70 038	46 610	27 566	262 582

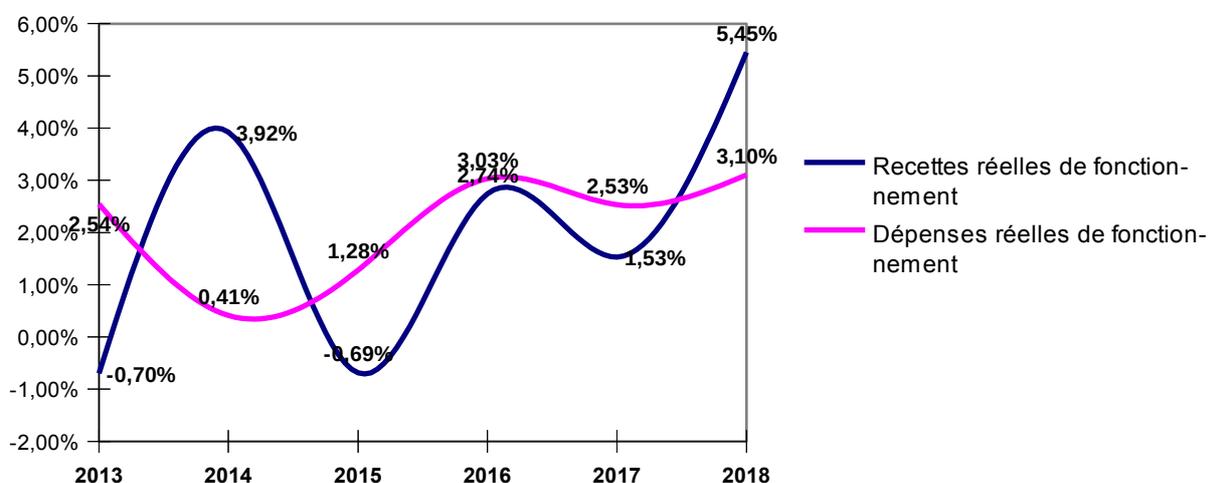
Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTRODUCTION

Les recettes de fonctionnement réelles progressent entre 2017 et 2018 de + 5,45 %, les dépenses de fonctionnement augmentant elles de + 3,10 %, soit un différentiel de 2,35 %.

Comparaison % d'EVOLUTION des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

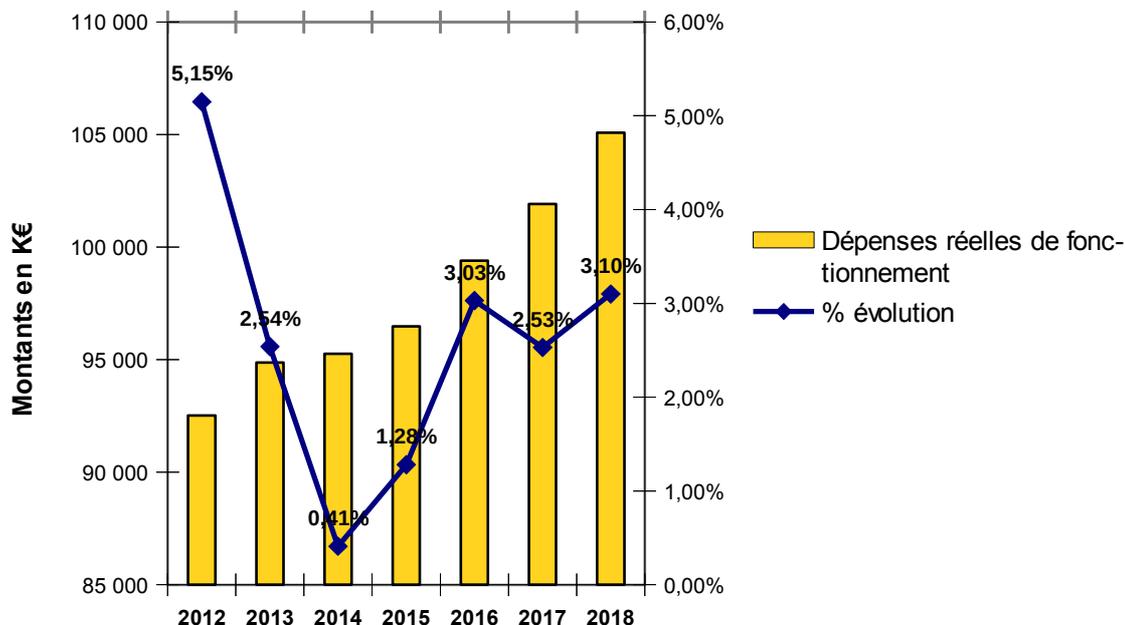


Dans le cadre de la procédure de rattachements 5,57 M€ de charges ont été rattachées à l'exercice 2018 dont 4,176 M€ au titre de la Solidarité Sociale.

Mise en place en 2012, cette procédure, effectuée en application du principe d'indépendance des exercices, vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné seulement les charges qui s'y rapportent. Cette opération comptable entraîne une augmentation des charges correspondant aux services réalisés en 2018 mais payés en 2019.

Le taux d'épargne brute est de 16,86 % en 2018. Son montant est de 21 314 K€.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



L'analyse de l'effet ciseau sur une période assez longue 2012 à 2018 fait ressortir une progression forte des dépenses + 13,58 % par rapport à des recettes qui évoluent de manière moins dynamique + 12,73 %.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 126 389 809 €, soit une augmentation de + 6 535 445 € (+ 5,45 %) par rapport à l'année 2017.

Cette augmentation s'explique par les principales évolutions suivantes :

Évolutions à la baisse		
Droits d'entrée DSP Bagnols Les Bains	- 1 266 K€	
TSCA – part État	-325 K€	
Fonds national de péréquation DMTO	-279 K€	
Fonds de péréquation CVAE	-115 K€	
Recouvrement sur dépenses sociales	-161 K€	
TOTAL	- 2 146 K€	

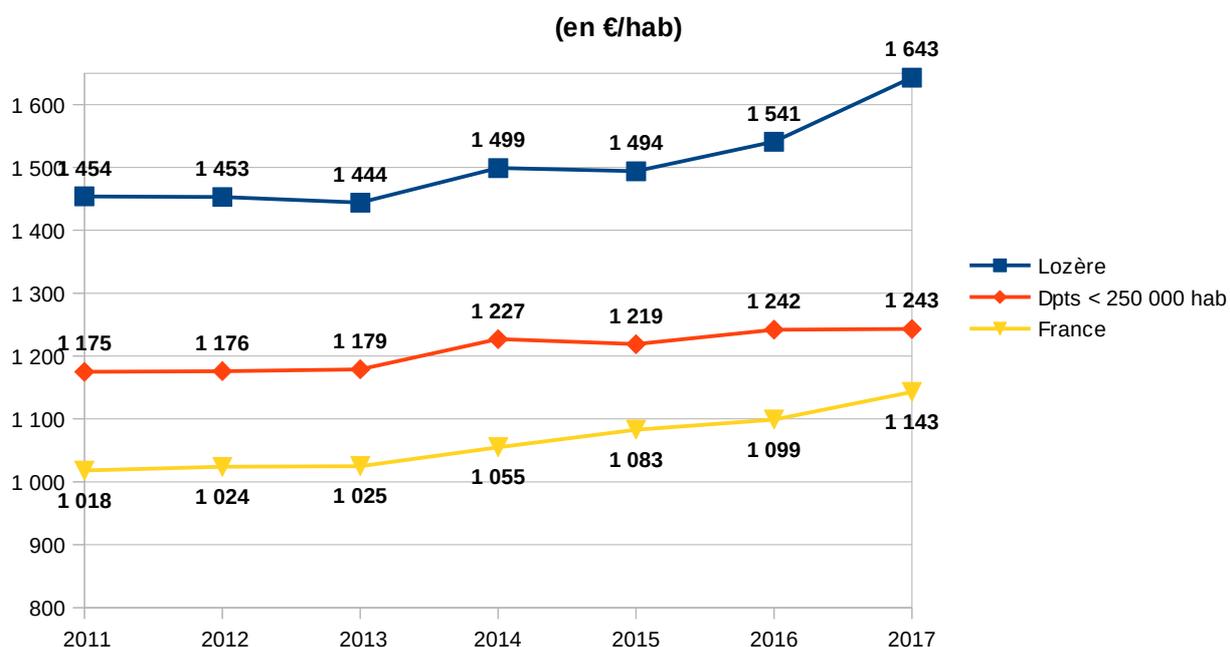
Évolutions à la hausse		
Taxe foncière	+ 3 238 K€	
Compensation Région - Transports	+ 2 552 K€	Année complète
TSCA	+ 860 K€	
TSCA SDIS	+ 665 K€	
DMTO Département	+ 625 K€	
Frais gestion TF – Dispositif péréquée	+ 322 K€	
Fonds de solidarité DMTO	+ 213 K€	
TICPE	+ 74 K€	
Remboursement indemnités journalières	+ 189 K€	
TOTAL	+ 8 738 K€	

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	2017	2018
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)	1 056 350,93 €	288 189,76 €
SECURITE	8 330,07 €	34 860,92 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements remboursements sur rémunérations)	510 644,20 €	640 812,04 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, DRAC...)	133 040,33 €	156 613,14 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération de personnel ; recouvrement sur SS...)	35 242,35 €	55 233,48 €
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	7 939 936,85 €	7 988 370,07 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	744 392,39 €	1 299 323,90 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	199 306,17 €	350 602,39 €
TRANSPORTS (participation Région, communes, familles aux transports scolaires...)	3 371 598,27 €	5 926 860,06 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	1 772 875,90 €	544 987,97 €
IMPOSITIONS DIRECTES	28 639 878,42 €	31 896 321,14 €
AUTRES TAXES (publicité foncière, TADE, TSCA, TICPE, aménagement, électricité ...)	30 461 286,76 €	32 429 652,53 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, DGD, compensations,...)	44 714 235,00 €	44 686 390,00 €
OPERATIONS FINANCIERES (produits parts sociales, cession actions Soridec)	86 445,18 €	3 404,25 €
REPRISE SUR PROVISIONS	180 800,96 €	88 187,00 €
TOTAL	119 854 363,78 €	126 389 808,65 €

En 2017, le département de la Lozère a perçu près de 1 643 € de recettes par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 1 243 €, et de 1 143 € pour l'ensemble des départements.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

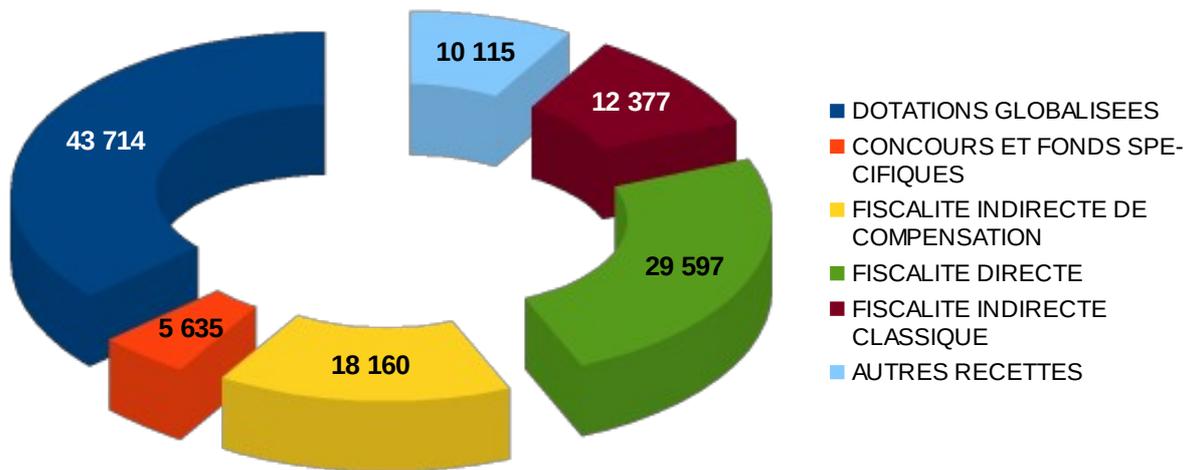


Elles ont été regroupées en trois catégories :

- 🌀 - Les dotations globalisées : 43 714 K€ soit 34,59 % des recettes réelles de fonctionnement,
- 🌀 - Les concours et fonds spécifiques : 5 635 K€ soit 4,46 % des recettes réelles de fonctionnement (CNSA, FSE, etc...),
- 🌀 - La fiscalité indirecte de compensation : 19 655 K€ soit 15,55 % des recettes réelles de fonctionnement (TSCA, TICPE).

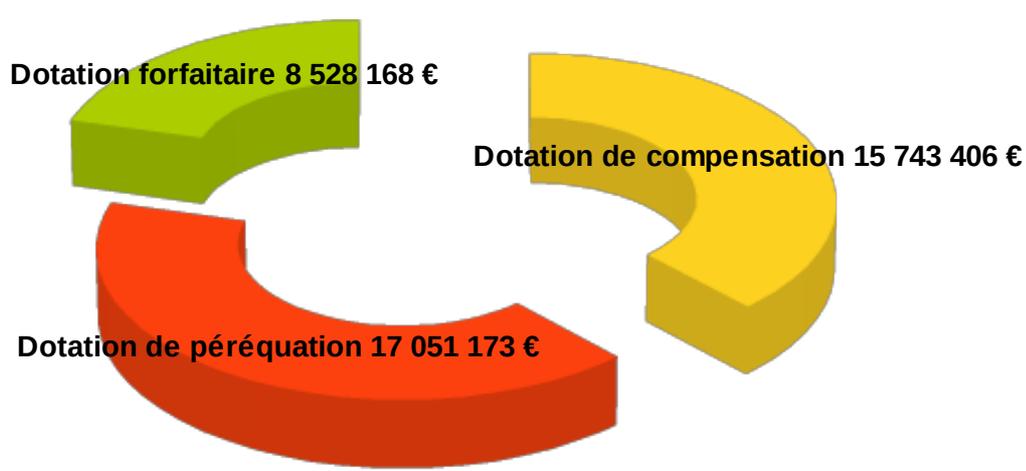
Le solde, soit 57 386 K€, regroupe :

- 🌀 - La fiscalité directe : 32 852 K€ soit 26 % des recettes réelles de fonctionnement,
- 🌀 - La fiscalité indirecte classique : 12 939 K€ soit 10,24 % des recettes réelles de fonctionnement,
- 🌀 - Les autres recettes : 11 595 K€ soit 9,17 % des recettes réelles de fonctionnement.



Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 43 714 K€

1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 41 323 K€

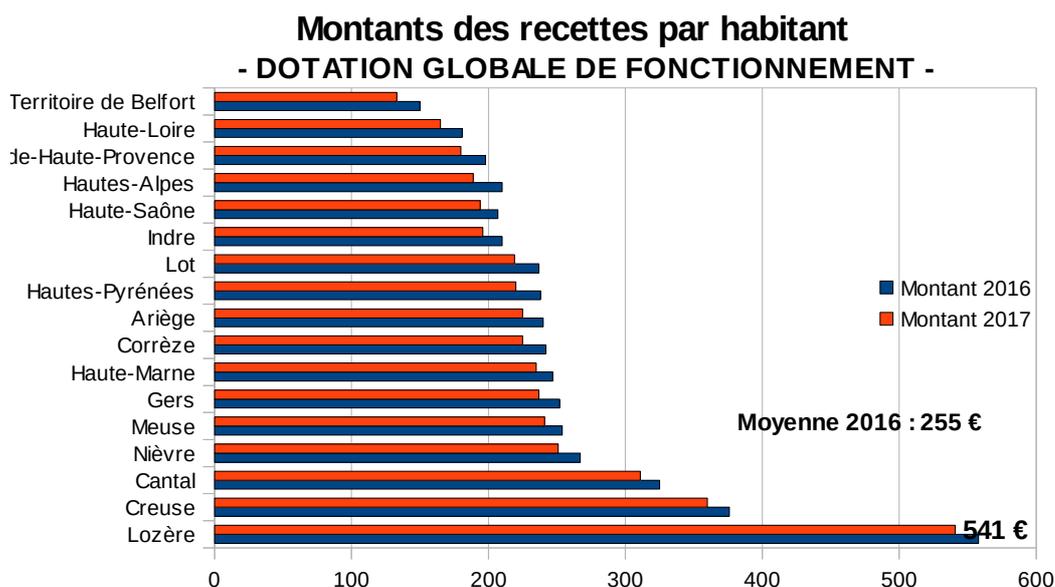


Évolution de 2015 à 2018 :

	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	11 154 188 €	9 849 895 €	8 529 945 €	8 528 168 €
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 173 €	17 051 173 €	17 051 173 €	17 051 173 €
Dotation de compensation	15 869 209 €	15 869 209 €	15 743 406 €	15 743 406 €
TOTAL	44 074 570 €	42 770 277 €	41 324 524 €	41 322 747 €
Evolution en euros		-1 304 293 €	-1 445 753 €	-1 777 €
Evolution N-1 en %		-2,96%	-3,38%	0,00%

Au titre de l'année 2018, la DGF totale représente 32,69 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2017, le département de la Lozère a perçu 541 € par habitant de dotation globale de fonctionnement pour une moyenne de la strate des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 228 €/hab. Ainsi notre département continue d'être le département de – 250 000 habitants le mieux doté en DGF. Le 2ème département est la Creuse avec 360 € par habitant.



2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.

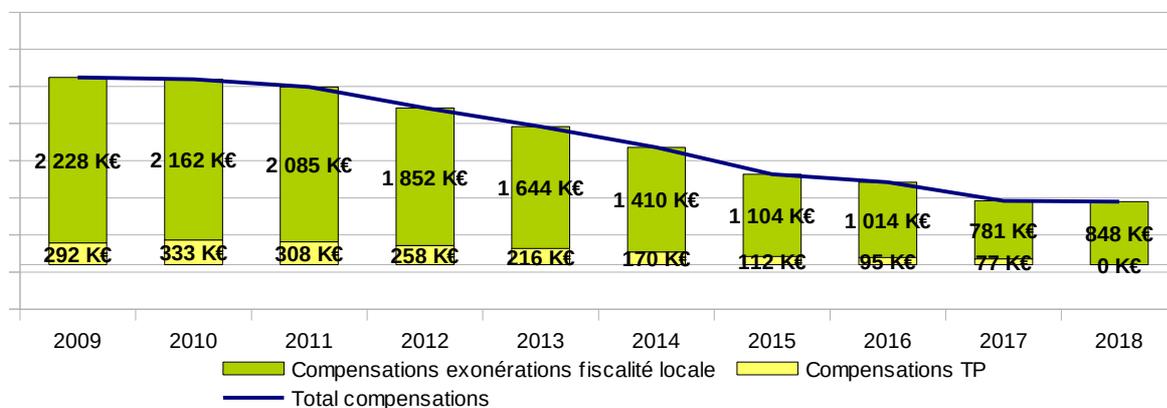
3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 848 K€

En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser un certain montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

Compensation au titre de	2015	2016	2017	2018
Taxe professionnelle	112 233 €	95 181 €	77 016 €	
Exonérations fiscalité directe	999 137 €	923 509 €	751 919 €	819 408 €
Exonérations taxes foncières	87 839 €	65 767 €	24 974 €	25 273 €
Contribution économique territoriale	16 508 €	24 956 €	3 720 €	2 964 €
TOTAL	1 215 717 €	1 109 413 €	857 629 €	847 645 €
Evolution année n/n-1		-8,74%	-22,70%	-1,16%

Toujours dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics au même titre que la DGF, **la baisse des allocations compensatrices s'élève à - 1,16 % (- 9 984 €) en 2018 par rapport à 2017.**



Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE): 5 635 K€

1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 290 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des concours versés représente 4,19 % du budget de fonctionnement.

La dotation versée aux départements concerne l'allocation pour l'autonomie APA, la prestation de compensation du handicap PCH et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées MDPH.

A.P.A. : 3 972 K€

	Comptes administratifs					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses APA	9 099 087 €	9 334 698 €	9 480 719 €	9 905 507 €	9 716 269 €	10 030 769 €
Dotation CNSA	3 091 103 €	3 395 524 €	3 207 341 €	3 877 360 €	3 996 254 €	3 972 156 €
Reste à charge	6 007 984 €	5 939 174 €	6 273 378 €	6 028 147 €	5 720 015 €	6 058 613 €

La charge nette du Département au titre de l'APA est toujours très importante et pèse ainsi considérablement sur la section de fonctionnement avec un montant de 6 059 K€ en 2018.

P.C.H. : 982 K€

	Comptes administratifs					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses ACTP	883 752 €	832 948 €	786 383 €	772 450 €	675 847 €	625 672 €
Dépenses PCH	3 143 560 €	3 536 884 €	3 478 226 €	3 710 844 €	3 625 726 €	3 798 308 €
TOTAL DEPENSES	4 027 312 €	4 369 832 €	4 264 609 €	4 483 294 €	4 301 572 €	4 423 980 €
Dotation CNSA	949 011 €	939 420 €	940 284 €	948 109 €	958 810 €	982 430 €
Reste à charge	3 078 301 €	3 430 412 €	3 324 325 €	3 535 185 €	3 342 762 €	3 441 550 €

Le reste à charge pour le Département concernant la PCH enregistre une hausse en 2018 (+ 98 788 € soit + 2,95%) compte tenu d'une augmentation de la dépense (ACTP - 50 175 € / PCH + 175 582 € Total + 122 407 €).

M.D.P.H. : 270 K€

	Comptes administratifs					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation CNSA	247 314 €	251 659 €	278 250 €	260 928 €	256 513 €	270 345 €

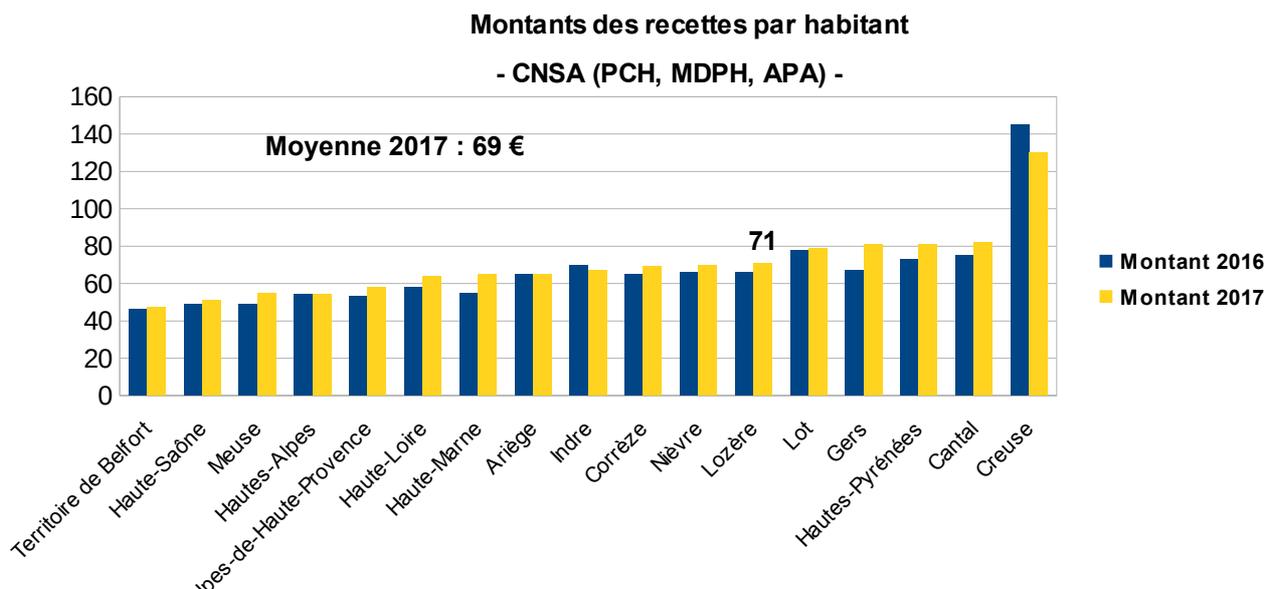
Ce concours est intégralement reversé à la MDPH soit 270 345 € en 2018. Pour information, en complément, la participation du Département à la MDPH est de 50 000 €.

Conférence des financeurs : 66 K€

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi ° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 et plus, autour d'une stratégie commune.

Le montant de ce concours est de 65 766 € pour l'année 2018.

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2017 un montant de 71€/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 69€/hab.



2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 345 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

Comptes administratifs					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
319 877 €	329 802 €	365 183 €	366 127 €	489 581 €	345 318 €

La fiscalité indirecte de compensation : 19 655 K€

Elle représente 15,55 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 19 655 K€, et augmente de + 1 495 K€, soit + 8,23 % par rapport à 2017 (18 160 K€).

1 - Compensations RMI RMA – RSA : 3 152 K€

La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, le montant définitif du droit à compensation étant arrêté au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs 2014 des départements.

Ce montant est figé depuis 2014 à hauteur de 310 973 €.

Tableau récapitulatif :

	Comptes administratifs				
	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES RMI-RSA	5 785 883 €	5 856 294 €	7 248 775 €	6 896 134 €	7 090 210 €
TICPE + TICPE RSA	3 152 095 €	3 152 095 €	3 152 095 €	3 152 095 €	3 152 096 €
FMDI	329 802 €	365 183 €	366 127 €	489 581 €	345 318 €
Total recettes	3 481 897 €	3 517 278 €	3 518 222 €	3 641 676 €	3 497 414 €
Reste à charge	2 303 986 €	2 339 016 €	3 730 553 €	3 254 458 €	3 592 796 €

2 - Compensations transferts de compétences : 16 503 K€

(hors TICPE-Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE Complémentaire), ainsi que d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, **notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.**

	Comptes administratifs					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TICPE COMPLEMENTAIRE	2 673 494 €	2 855 433 €	2 582 404 €	2 763 616 €	2 787 702 €	2 757 100 €
TICPE - PART RSA		310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €
TSCA	10 271 232 €	10 731 605 €	9 961 636 €	11 331 329 €	10 633 315 €	11 493 794 €
TOTAL COMPENSATIONS	12 944 726 €	13 898 011 €	12 855 013 €	14 405 918 €	13 731 990 €	14 561 867 €
EVOLUTION		7,36%	-7,50%	12,06%	-4,68%	6,04%

La TICPE complémentaire : 2 757 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base (2 841 K€ voir page précédente).

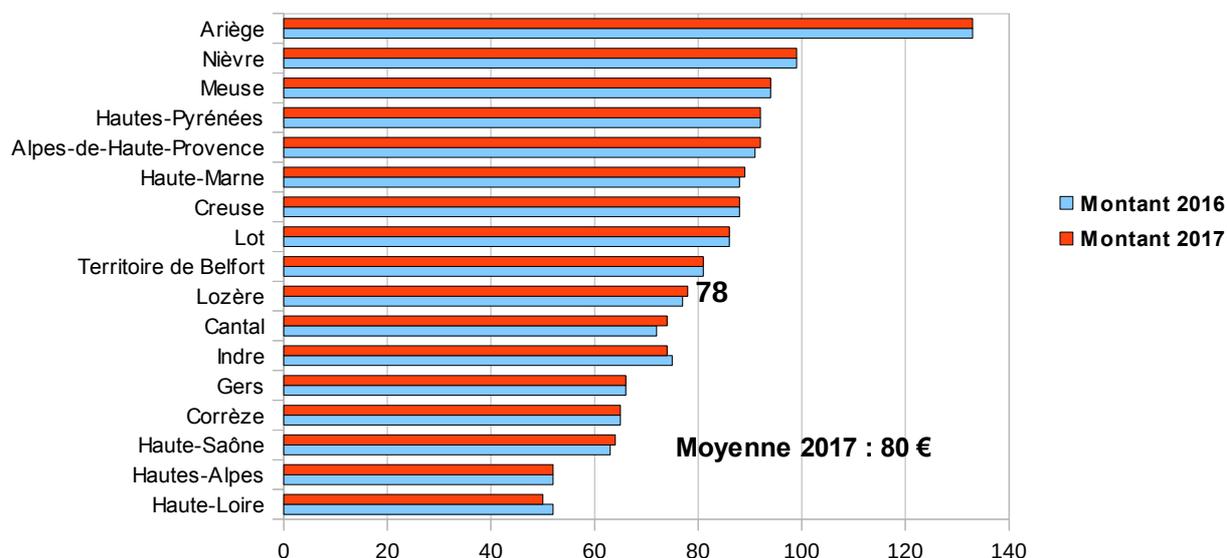
En 2018, le montant perçu au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 757 100 € contre 2 787 702 € en 2017 soit - 30 602 € (- 1,10%).

Au titre de l'ensemble de la TICPE (de base + Complémentaire), le département de la Lozère a perçu en 2018 un montant total de 5 598 K€ contre 5 629 K€ en 2017 soit - 31 000 € (- 0,55%).

En 2017, la TICPE représentait une recette de 78 € par habitant contre 77 € en 2016 pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 80 €.

Montants des recettes par habitant

- TICPE -



La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 11 494 K€

En 2018, le montant total perçu au titre de la TSCA s'élève à 11 493 794 €, contre 10 633 315 € en 2017 soit une augmentation de + 860 479 € (+ 8,09 %).

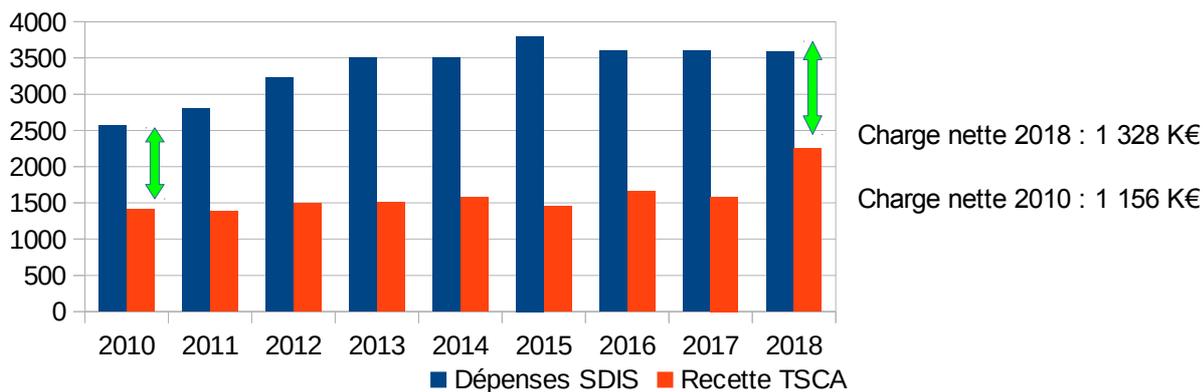
La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 2 252 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu pour les départements l'attribution d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libérés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2018, le montant perçu s'élève à 2 251 827 €.

SDIS - Evolution dépenses et recette TSCA (K€)



La fiscalité directe : 32 852 K€ (hors Part État DMTO)

L'ensemble des recettes fiscales directes représente 25,99 % du budget réel de fonctionnement et affiche une hausse de + 3 255 K€ soit + 11 % par rapport à l'année 2017, soit un montant de 32 852 K€ pour l'année 2018 (contre 29 597 K€ en 2017).

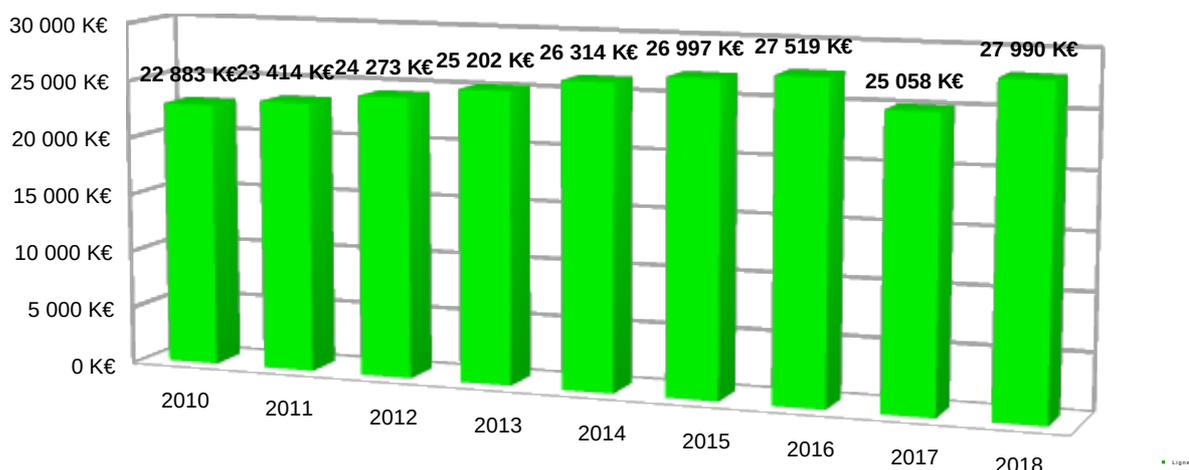
Cette hausse s'explique par l'augmentation du taux de fiscalité voté en 2018.

La fiscalité directe : 27 738 K€

	COMPTES ADMINISTRATIFS					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FONCIER BATI	15 348 809 €	16 404 989 €	16 964 937 €	17 312 077 €	17 525 594 €	20 764 410 €
FNGIR	918 061 €	918 061 €	918 061 €	918 061 €	918 061 €	918 061 €
DCRTP	1 183 791 €	1 183 791 €	1 183 791 €	1 183 791 €	957 871 €	955 393 €
CVAE	4 377 482 €	4 305 515 €	4 620 420 €	4 544 438 €	2 273 052 €	2 282 564 €
IFER	464 030 €	465 494 €	468 722 €	527 736 €	525 635 €	536 565 €
PART ETAT TSCA	2 657 532 €	2 784 281 €	2 589 059 €	2 781 223 €	2 605 990 €	2 281 030 €
TOTAL	24 949 705 €	26 062 131 €	26 744 990 €	27 267 326 €	24 806 203 €	27 738 023 €
PART ETAT DMTO	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 967 €

Le point de fiscalité 2018 s'élève à 205 588 € contre 175 418 € en 2017. L'augmentation des bases génère + 334 393 € entre les deux mêmes exercices.

Évolution du produit fiscal y compris part État DMTO



Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 5 114 K€

Deux nouvelles recettes ont été créées par la loi de finances de 2014 :

Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a transféré aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- ∞ - 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- ∞ - 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée, soit 827 M€, est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :

- la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
- la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
- la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
- du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Au titre de l'année 2018, le Département de la Lozère a perçu un montant de 5 113 691 €.

Relèvement du taux des DMTO

En complément de l'aide versée au titre de la DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % (taux maximum).

Sur ces 0,70 % d'augmentation des taux, 0,35 % sont reversés pour alimenter le fonds de solidarité pour lequel le Département de la Lozère contribue en 2018 à hauteur de 362 745 € (298 505 € en 2017).

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

La fiscalité indirecte classique : 12 939 K€

Elle représente 10,24 % du budget de fonctionnement pour un montant total de 12 939 K€, soit une augmentation de + 4,53 % par rapport à 2017 (12 377 K€).

Elle comprend :

1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 5 956 K€

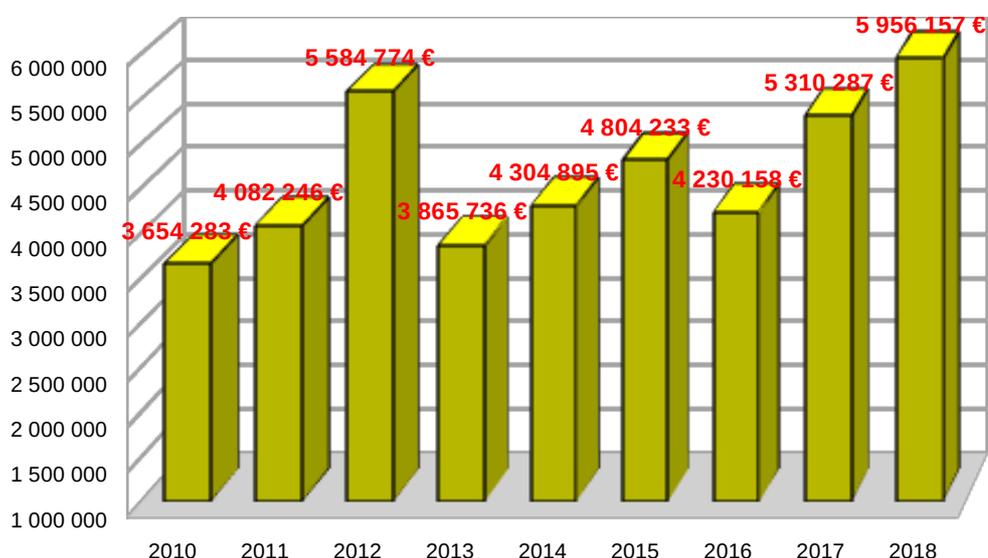
La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

Évolution des droits d'enregistrement :

	Comptes administratifs				
	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe départementale de publicité foncière	4 228 072 €	4 769 098 €	4 209 870 €	5 236 868 €	5 861 759 €
Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement TADE	76 823 €	35 135 €	20 288 €	73 419 €	94 398 €
TOTAL	4 304 895 €	4 804 233 €	4 230 158 €	5 310 287 €	5 956 157 €
Evolution année n/n-1	11,36%	11,60%	-11,95%	25,53%	12,16%
Evolution 2014/2018	38,36%				

Après une hausse de + 25,53 % (+ 1 080 129 €) en 2017, le produit 2018 augmente de + 12,16 % (+ 645 870 €).

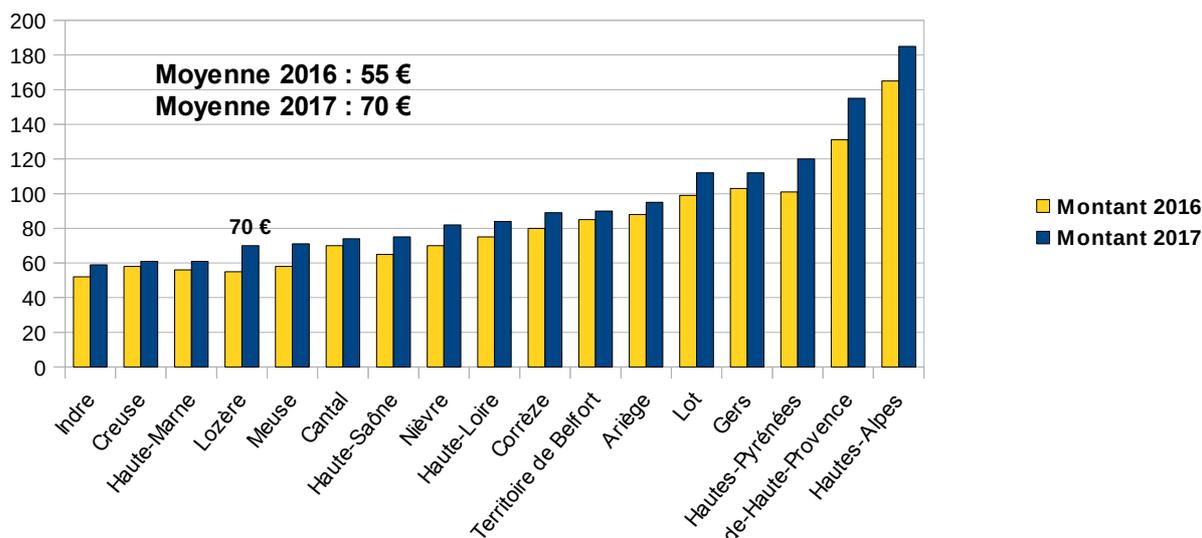
Évolution des droits de mutations à titre onéreux :



Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentaient en 2017 un montant de 70 € par habitant, contre 55 € en 2016. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 93 € par habitant en 2017 contre 82 € en 2016.

Le montant moyen national des DMTO 2017 par habitant est 164,67 €. Le montant maximum est 485,59 €/hab (Paris), le montant minimum 7,57 €/hab. (Mayotte).

**Montants des recettes par habitant
- DMTO -**



2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 5 307 K€

La péréquation : 4 670 K€

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçus par le département.

L'introduction du critère du revenu par habitant au niveau de l'éligibilité et de la population au niveau de la répartition a pénalisé les départements ruraux mais a également réduit l'effet péréquateur visant à diminuer les écarts de richesse.

Le Département a perçu au titre de ce fonds un montant de 4 670 361 € pour 2018. Aucune réserve n'a été constituée en 2018. Cette décision n'a été connue qu'assez tardivement et n'a pu être prise en compte lors du vote du budget primitif.

Le fonds de solidarité : 637 K€

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).

En 2018, le département de la Lozère a perçu au titre de ce fonds de solidarité un montant de 636 908 € correspondant au 0,7 % d'augmentation de taux, pour un écrêtement de 362 745 €, soit les 0,35 % d'augmentation de taux, **soit une recette réelle de 274 163 €.**

DMTO	Comptes administratifs						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fds national de péréquation	5 411 352 €	1 989 957 €	1 872 187 €	1 877 001 €	4 021 719 €	4 949 397 €	4 670 361 €
Fds de solidarité			582 940 €	506 409 €	489 227 €	424 099 €	636 908 €
TOTAL	5 411 352 €	1 989 957 €	2 455 127 €	2 383 410 €	4 510 946 €	5 373 496 €	5 307 269 €
Evolution		-63,23%	23,38%	-2,92%	89,26%	19,12%	-1,23%
Evolut° 2012/2018		-1,92%					

Le Fonds de solidarité créé par la loi de finance de 2014 est donc loin de compenser le manque à gagner.

La hausse constatée respectivement en 2016 puis 2017 résulte du déblocage du fonds de réserve redistribué à tous les Départements.

3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 209 K€

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'Outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,

- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2018 est de 208 630 €, soit - 115 691 € comparé au produit 2017 (324 321 €).

4 - La taxe sur l'électricité : 1 165 K€

Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, est mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

	Comptes administratifs				
	2014	2015	2016	2017	2018
PRODUIT GLOBAL	1 065 434 €	1 035 054 €	1 068 775 €	1 060 130 €	1 164 513 €
COMMUNE DE MENDE	0 €	91 000 €	91 000 €		
SDEE	427 000 €	342 000 €	342 000 €		
TOTAL VERSEMENTS	427 000 €	433 000 €	433 000 €		
PRODUIT NET	638 434 €	602 054 €	635 775 €	1 060 130 €	1 164 513 €

5 - La taxe d'aménagement : 301 K€

Le 1^{er} janvier 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à toutes les taxes d'urbanisme existantes. Elle est assise sur toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au-delà de 1,80 m de hauteur et également les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules.

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 % porté par nouvelle délibération du 31 octobre 2013 à 1 %.

La répartition du taux est déclinée à hauteur de :

- ∞ - 0,6 % pour le financement des espaces naturels sensibles,
- ∞ - 0,4 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Le produit de la taxe d'aménagement a évolué ainsi qu'il suit :

Comptes administratifs					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
48 862 €	203 166 €	309 180 €	288 249 €	300 872 €	300 751 €

6 - Les autres taxes : 0,5 K€

D'un montant de 574,76 €, elles correspondent aux redevances sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques. Ces taxes sont dorénavant rattachées à la taxe sur l'électricité.

Comptes administratifs					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
6 196 €	7 040 €	7 601 €	623 €	9 420 €	575 €

Autres recettes : 11 595 K€

Elles représentent 9,17 % du budget de fonctionnement pour un montant de 11 595 K€, soit une augmentation de + 14,63 % par rapport à 2017 (10 115 K€).

Elles comprennent les participations versées par l'Europe, l'État, la Région, mais aussi les autres recettes diverses telles que les recouvrements de dépenses sociales, les participations des communes aux transports, le FARPI.

1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 289 K€

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les régions et les départements perçoivent la participation des familles antérieurement versée aux FARPI. Cette participation contribue au financement (40 % environ) de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Un conventionnement Département/Collège fixe les modalités de reversement au Département. Le taux fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

Comptes administratifs					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
267 673 €	284 961 €	264 125 €	280 756 €	288 789 €	288 609 €

2 - Les transports : 5 922 K€

L'ensemble des recettes perçues au titre des transports s'élève à 5 922 K€ :

Région : 5 094 K€ - compensation dans le cadre de la compétence transférée

Communes : 541 K€

Familles : 287 K€

3 - Recouvrements spécifiques : 670 K€

Les recouvrements sur dépenses d'aide sociale s'élèvent en 2018 à 670 K€ : sécurité sociale/organismes mutualistes (18 K€), bénéficiaires/tiers-payants/successions (464 K€), APA (67 K€), RSA (55 K€), PCH (66 K€).

4 - Autres : 4 714 K€

Les autres recettes d'un montant de 4 714 K€ correspondent aux remboursements sur rémunérations et charges de personnel, aux produits des services, revenus des immeubles, produits exceptionnels divers.

∞ - **les remboursements sur rémunérations et charges de personnels : 1 286 K€** indemnités journalières sur rémunérations et charges

Comptes administratifs					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
701 056 €	817 167 €	1 617 236 €	1 350 260 €	1 097 424 €	1 286 127 €

∞ - le produit des services et de gestion : 1 071 K€

- redevances pour occupation du domaine départemental : 236 K€ (Ste Lucie, Les Bouviers, relais, pylônes téléphonie mobile)
- remboursement de frais par des tiers (frais de personnels, charges locatives) : 816 K€ (MDPH, SDIS, IUFM, LDA, CDOS – Communauté de Communes Coeur de Lozère – Mission Locale – Office tourisme St Alban – Lozère Ingénierie, Lozère Numérique , POLEN, autres redevables),
- produit des régies : 19 K€ (6 K€ archives, 4 K€ tickets restaurant, 9 K€ Pass jeunesse).

∞ - les subventions et participations : 1 638 K€

- Etat : : 418 K€ MNA (147 K€), ANAH (PIG 88 K€) , DRAC (plan objet d'art 70 K€, actions MDL 33 K€), fonds prévention délinquance (13 K€), fonds appui politique d'insertion (32 K€), FNADT défi démographique (24 K€), emplois d'avenir 11 K€
- Etat : 17 K€ FCTVA de fonctionnement
- Départements : 152 K€ fonctionnement collèges (140 K€) - MNA (12 K€)
- Communes/Cté Cnes : 88 K€ (SATESE : 61 K€ - SATEP : 27 K€)
- Autres organismes : 654 K€ (340 K€ ARS MAIA – 24 K€ Lozère Ingénierie, 68 K€ Ademe, 220 K€ Agences de l'Eau – 2 K€ Carsat Prévention perte autonomie
- Fonds Social Européen : 267 K€
- Particuliers : 42 K€ - Lozère Lettre Capitole (20 K€) - Pus belle la vie Lozère (22 K€)

∞ - les produits de gestion courante : 86 K€

- revenu des immeubles : 84 K€ (ALEC - CAUE - Maison de la Lozère Montpellier et Paris - Hôpital St Alban - CDT - Lozère Ingénierie – Cné Communes Coeur de Lozère – Lozère Développement – Région Occitanie – Loyer UT Villefort),
- autres : 2 K€ (location Airdie, redevances d'occupation du domaine public) .

∞ - les produits exceptionnels : 542 K€ TVA DSP Net 48 (335 K€), remboursement de sinistres (véhicules 2 K€, locaux 60 K€ (IUFM), voirie 60 K€)), vente enchères (10 K€), vente certificats économie énergie (22 K€), remboursements divers/avoirs (53 K€),

∞ - les produits financiers : 3 K€ (parts sociales),

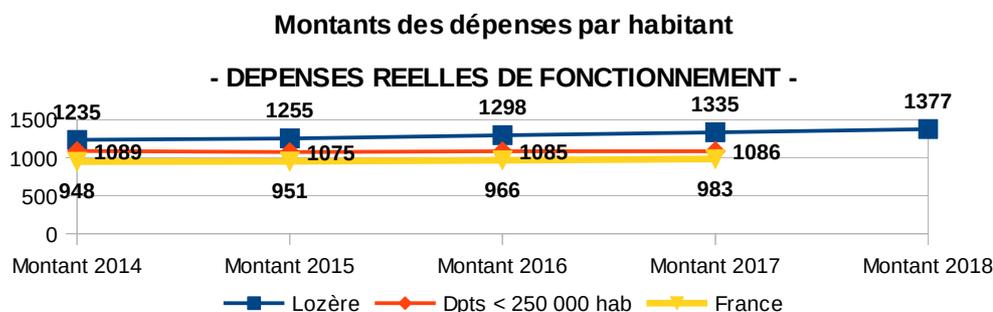
∞ - les reprises sur provisions constituées : 88 K€.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de **105,076 M€**, soit une progression de + 3 156 K€ (+3,10 %) par rapport aux dépenses du compte administratif 2017.

Cette augmentation résulte de la compensation CLERCT (Commission Locale d'évaluation des Ressources et des Charges Transférées) de 3,16 M€ versée à la Région au titre de la compétence transférée Transport (transports scolaires, lignes régulières et touristiques).

Ces dépenses représentent 1 377 € par habitant (population 2018 : 76 309 hab.).



Les dépenses de la direction de la Solidarité Sociale (hors frais de personnel, subventions et participations) représentent la principale dépense de fonctionnement du Département avec **40,09 M€**, soit + 2,03 %. En 2018, le Département a poursuivi son engagement en faveur des publics prioritaires des politiques de solidarité, et notamment envers les personnes âgées et les jeunes relevant de la protection de l'enfance.

30,55 M€ concernent les dépenses de personnel (+ 0,51 %), soit 29 % des dépenses réelles.

Les intérêts de la dette (hors ICNE) se sont élevés à 0,79 M€ (0,91 M€ en 2017) et ne représentent que 0,75 % du budget de fonctionnement (0,88 % en 2017).

Les autres dépenses de fonctionnement représentent 33,65 M€ soit 32 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de + 7,38 %.

Elles se composent de :

∞ - contributions obligatoires pour 8,511 M€ (+ 65 % consécutif au versement de la CLERCT) :

Objet	2017	2018
Dotation collèges publics	810 058,01 €	800 003,89 €
Dotation collèges privés	809 820,37 €	780 053,71 €
Service d' Incendie et Secours	3 400 000,00 €	3 580 000,00 €
Compensation Région - Transports		3 165 657,19 €
Compensation Région - Déchets	15 341,00 €	15 341,00 €
Fonds de solidarité pour le Logement	125 000,00 €	150 000,00 €
Université de Montpellier		20 000,00 €
Total	5 160 219,38 €	8 511 055,79 €

∞ - participations pour 2,08 M€ (+ 7 %) :

Objet	2017	2018
Ecole Départementale de Musique	563 000,00 €	563 000,00 €
Entente Interdépartementale Vallée du Lot	65 000,00 €	48 000,00 €
Entente Interdépartementale Causses Cévennes	70 000,00 €	70 000,00 €
Entente Forêt Méditerranéenne	46 730,00 €	46 730,00 €
Établissement Public Loire	2 075,00 €	2 085,00 €
SM Grand Site Gorges du Tarn	6 600,00 €	-879,64 €
SM Aménagement Gestion PNR Aubrac	39 916,00 €	79 831,00 €
SM Ligne Verte des Cévennes	1 627,50 €	1 665,00 €
Lozère Numérique		177 690,80 €
MDPH	50 000,00 €	50 000,00 €
Résidence Loz d'Olt	390 507,46 €	417 524,67 €
Subvention CAMSP		88 311,29 €
Autres organismes sociaux	54 275,50 €	44 327,00 €
Région Occitanie : réseau collèges	92 806,20 €	220 806,02 €
Région Occitanie : site de Javols	5 486,76 €	5 861,16 €
SELO : contrainte service public	100 306,68 €	101 561,91 €
Participations au titre des contrats CAE/CIE	164 425,12 €	107 715,79 €
Université Montpellier	90 000,00 €	
Université Perpignan	162 500,00 €	
Partenaires Pass' Jeunesse	38 640,00 €	56 520,00 €
Total	1 943 896,22 €	2 080 750,00 €

- ∞ - subventions pour 6,63 M€ (+ 2,48 %). Le soutien aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé représente un effort de 5,6 M€ et plus de 1 M€ ont été versés aux organismes publics :

Objet	2017	2018
Etat - Schéma gens du voyage	13 410,00 €	
Transports : natation/TAD/TUM/scolaires	112 745,11 €	15 705,00 €
Crèches	71 322,00 €	97 076,50 €
Plan prévention déchets	28 067,00 €	12 800,00 €
Etude transfert de compétence		10 000,00 €
Offices de Tourisme	45 765,48 €	59 650,00 €
Tour de France	100 000,00 €	
Aérodrome	34 033,59 €	38 457,10 €
Stations ski	72 800,00 €	72 800,00 €
Réserve des Bisons	60 000,00 €	
Animations culturelles	32 750,00 €	43 750,00 €
Musée Javols	19 000,00 €	19 000,00 €
SM Grand site Gorges du Tarn	22 399,62 €	1 068,65 €
SM Bassin Chassezac	1 715,73 €	
SM Lot Dourdou	7 662,50 €	
SDEE	100 000,00 €	104 185,00 €
Chambre Agriculture	126 600,00 €	120 000,00 €
Chambre de Commerce	63 947,18 €	60 000,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	60 000,00 €	60 000,00 €
Lozère Ingénierie	30 000,00 €	23 000,00 €
PETR Pays Gévaudan/Sud Lozère		19 043,55 €
Université Perpignan		162 500,00 €
Université Montpellier		60 000,00 €
Collèges – projets établissements	26 701,00 €	40 165,00 €
Centre de Gestion	3 000,00 €	16 900,00 €
Total	1 031 919,21 €	1 036 100,80 €

- ∞ - achats, services extérieurs, charges diverses de gestion courante pour 16,429 M€ (- 8,16 %).

Les taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement (hors provision pour imprévus) sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	95 262	96 481	99 403	101 920	105 076
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	95,56%	96,71%	97,30%	98,16%	97,70%

Répartition par direction :

Direction ou service	Crédits consommés 2017	Crédits inscrits 2018	Crédits consommés 2018	% d'évolution consommation	Taux d'exécution
Solidarité Sociale	41 139 058	42 200 000	42 050 140	2,21%	99,94%
Ressources Humaines	30 389 506	31 211 514	30 545 147	0,51%	97,86%
Assemblées comptabilité-affaires financières	3 683 484	10 182 409	6 868 628	86,47%	66,69%
Transports et Mobilités	7 149 878	6 860 000	6 764 806	-5,39%	98,61%
DID – DAD	3 849 899	4 186 646	3 947 553	2,54%	94,29%
Routes	3 601 787	3 838 000	3 820 648	6,08%	99,55%
Développement Educatif et Culturel	3 686 962	3 670 000	3 654 448	-0,88%	99,58%
SDIS	3 400 000	3 580 000	3 580 000	5,29%	100,00%
Achats et Moyens	1 096 763	1 088 384	1 012 802	-7,66%	93,06%
Bâtiments départementaux	962 859	1 013 059	925 242	-3,91%	91,33%
Systèmes Information - Télécommunications	697 901	845 500	790 077	13,21%	93,44%
Communication	538 037	480 547	454 359	-15,55%	94,55%
Technologies Information Communication	156 969	472 000	391 516	149,42%	82,95%
Médiathèque	145 088	88 000	87 817	-39,47%	99,88%
Cabinet	53 547	59 452	50 556	-5,59%	85,04%
POLEN		69 900	45 849		66,41%
Marchés Publics et Contentieux	1 345 211	53 000	44 701		84,34%
Archives	22 852	41 500	41 466	81,45%	99,92%
	101 919 801	109 939 911	105 075 755	3,10%	95,58%

Ces dépenses sont détaillées dans la partie « DEPENSES PAR DIRECTIONS »

Répartition par catégorie :

Les dépenses obligatoires liées aux lois de décentralisation et au fonctionnement du Département :

Elles représentent 97,84 M€ soit 93,11 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en hausse de + 3 %.

En M€	CA 2017	CA 2018
Action sociale	41,14	42,05
Charges de personnel	30,40	30,55
Transports	7,15	9,93
Routes	3,60	3,82
SDIS	3,40	3,58
Affaires financières	2,84	2,91
Collèges	2,25	2,17
Moyens généraux	1,54	1,39
Service informatique	0,6	0,7
Bâtiments	0,56	0,57
Médiathèque	0,15	0,09
Marchés	1,35	0,04
Archives	0,02	0,04
TOTAL	94,99	97,84

Les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblées :

Elles représentent 7,24 M€ soit 6,89 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en hausse de + 4,44 %.

En M€	CA 2017	CA 2018
Pôle Solidarité Territoriale	5,38	5,56
Pôle Infrastructures Départementales	0,14	0,38
Autres	1,41	1,3
TOTAL	6,93	7,24

Répartition par fonction :

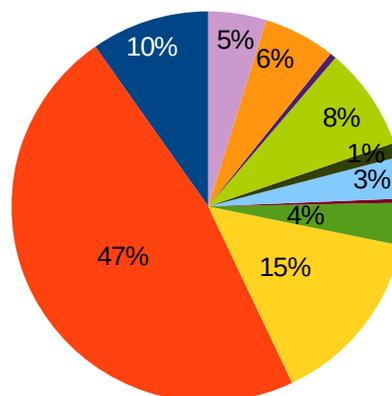
Par fonction (charges de personnel comprises et toutes directions confondues), le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit **105 075 756 €**, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) par fonction	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018 en K€
Action Sociale, RSA, APA	47 996	48 595	49 695	1 100
Réseaux et infrastructures	14 289	14 974	15 521	547
Transports	7 031	7 362	10 229	2 867
Services Généraux	8 948	9 067	8 930	-137
Enseignement	6 218	6 368	6 204	-164
Développement	4 681	6 136	5 013	-1 123
Sécurité	3 523	3 519	3 692	173
Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs	3 555	3 628	3 616	-12
Opérations financières	1 490	1 294	1 259	-35
Aménagement et environnement	1 397	714	558	-156
Prévention médico sociale	275	263	359	96
Total	99 403	101 920	105 076	3 156

Structure des dépenses de fonctionnement en %

- Transports
- Action Sociale, RSA, APA
- Réseaux et infrastructures
- Sécurité
- Prévention médico sociale
- Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs
- Opérations financières
- Services Généraux
- Aménagement et environnement
- Enseignement
- Développement

Répartition par fonction



En volume, les principales fonctions qui ont subi des variations importantes, sont :

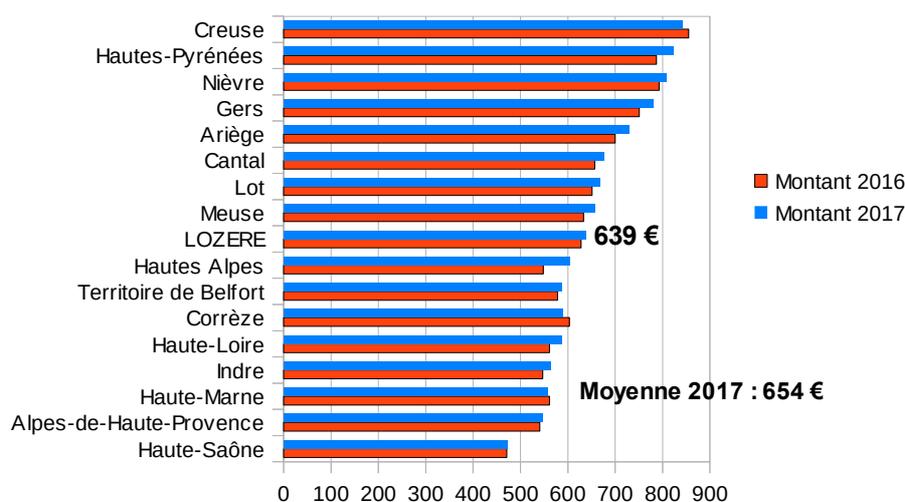
- ∞ - Les transports scolaires avec le versement de la compensation à la Région (CLERCT) pour 3 166 K€,
- ∞ - le développement avec – 1 123 K€ (- 1 042 K€ hors part salariale) impactée en 2017 par le transfert partiel de la part salariale de la fonction « aménagement et environnement » et par le renouvellement de la DSP de l'établissement thermal de Bagnols les Bains (1,262 M€). Cette dépense supplémentaire était entièrement compensée en recette,
- ∞ - l'action sociale avec + 1 100 K€ principalement sur les secteurs Famille-Enfance et Personnes âgées (APA),
- ∞ - les réseaux et infrastructures avec + 547 K€ d'augmentation (+ 466 K€ hors part salariale), concernant principalement la Direction des Routes pour + 219 K€ (hausse prix des carburants et viabilité hivernale) et la Mission Technologies de l'Information et de la Communication pour + 250 K€, dont 178 K€ pour les frais de fonctionnement de Lozère Numérique.
- ∞ - la sécurité avec + 173 K€ (+ 180 K€ pour le SDIS).

Fonction Action sociale, RSA, APA et fonction Prévention médico-sociale

Les dépenses d'aide sociale (charges de personnels comprises), total des fonctions Prévention médico-sociale et Action sociale, RSA , APA s'élèvent à **50,54 M€** soit + 2,44 % et représentent 47,6 % des dépenses de fonctionnement.

En 2018, le Département a consacré 656 €/habitant aux dépenses obligatoires d'aide sociale (639 € en 2017 contre 654 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

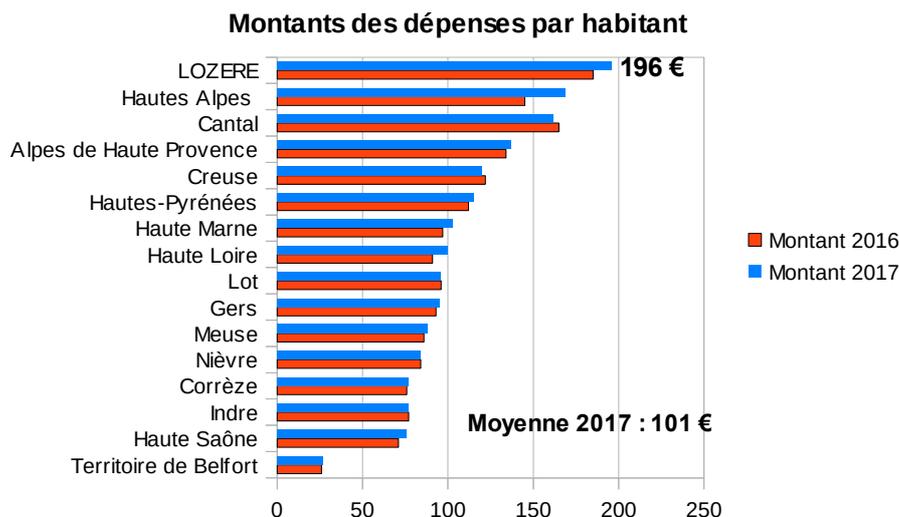
**Montants des dépenses par habitant
 - AIDE SOCIALE (fonctions 4 et 5)**



Fonction Réseaux et Infrastructures

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 15,5 M€, en hausse de + 3,6 % et représentent 14,8 % des dépenses de fonctionnement.

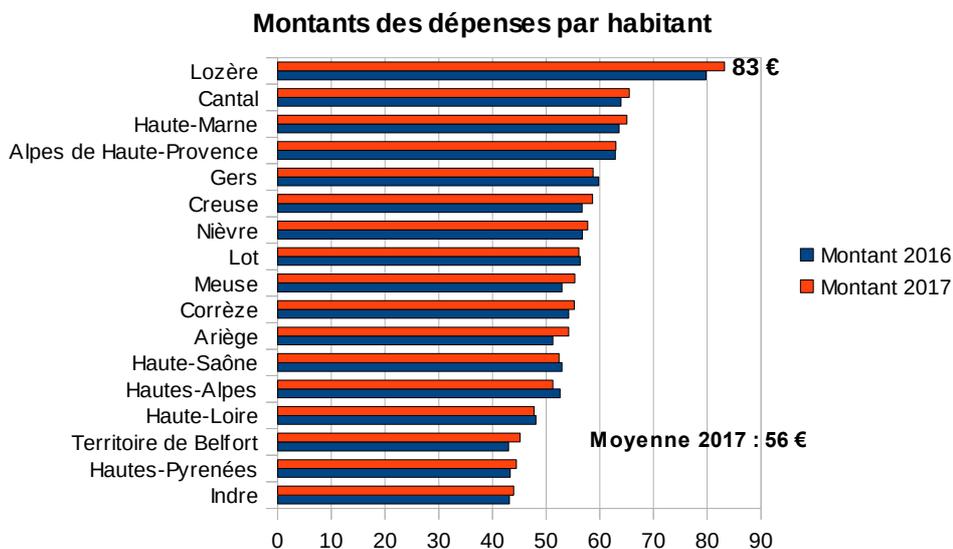
En 2018, le Département a consacré 203 €/habitant pour les réseaux et infrastructures (196 € en 2017 contre 101 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



Fonction Enseignement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 6,2 M€, en baisse de – 2,57 % et représentent 5,9 % des dépenses de fonctionnement.

En 2018, le Département a consacré 81 €/habitant pour l'enseignement (83 € en 2017 contre 56 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

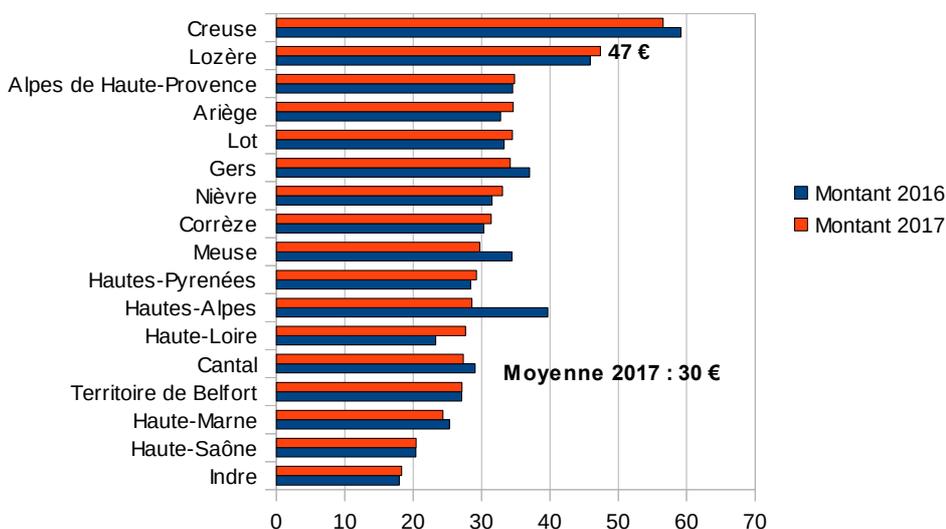


Fonction Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 3,616 M€, en baisse de - 0,33 % et représentent 3,4 % des dépenses de fonctionnement.

En 2018, le Département a consacré 47,38 €/habitant pour la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs (47,51 € en 2017 contre 30 € en moyenne des départements de - de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant
- Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs -

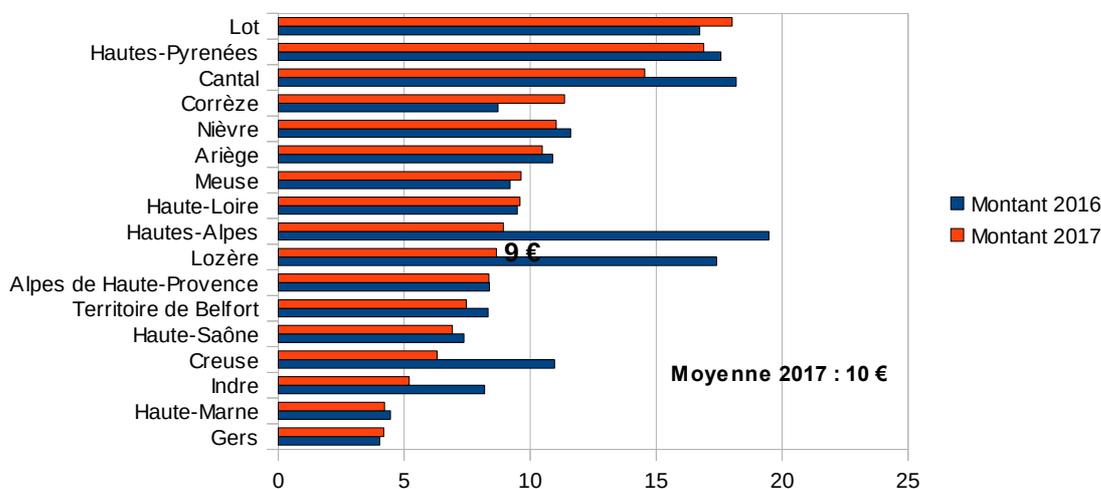


Fonction Aménagement et environnement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 0,56 M€, en baisse de - 21,84 %.

En 2018, le Département a consacré 7 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (9 € en 2017 contre 10 € en moyenne des départements de - de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

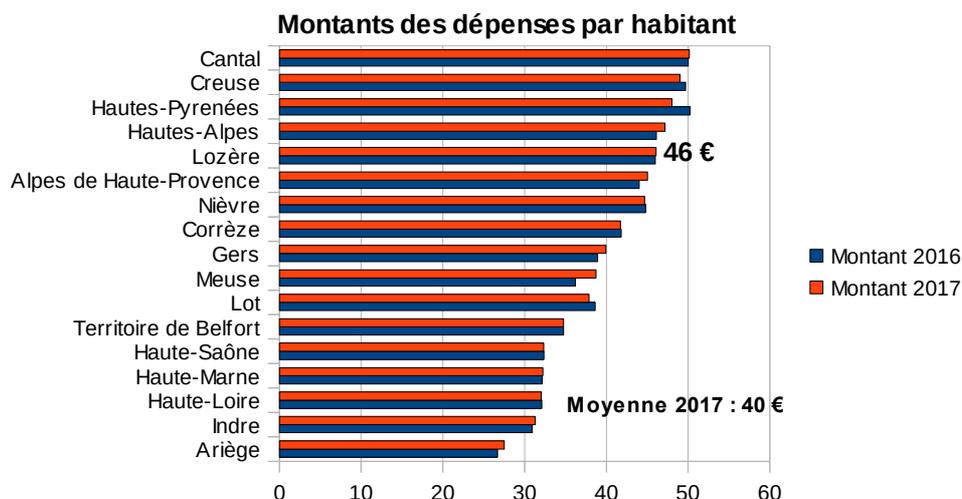


Fonction Sécurité

Les dépenses s'élèvent à 3,69 M€, en hausse de + 4,9 % et représentent 3,5 % des dépenses de fonctionnement. Contribution SDIS : 3,58 M€

Subventions Entente Forêt Méditerranéenne, Union départementale et amicales des sapeurs-pompiers,... : 0,11 M€.

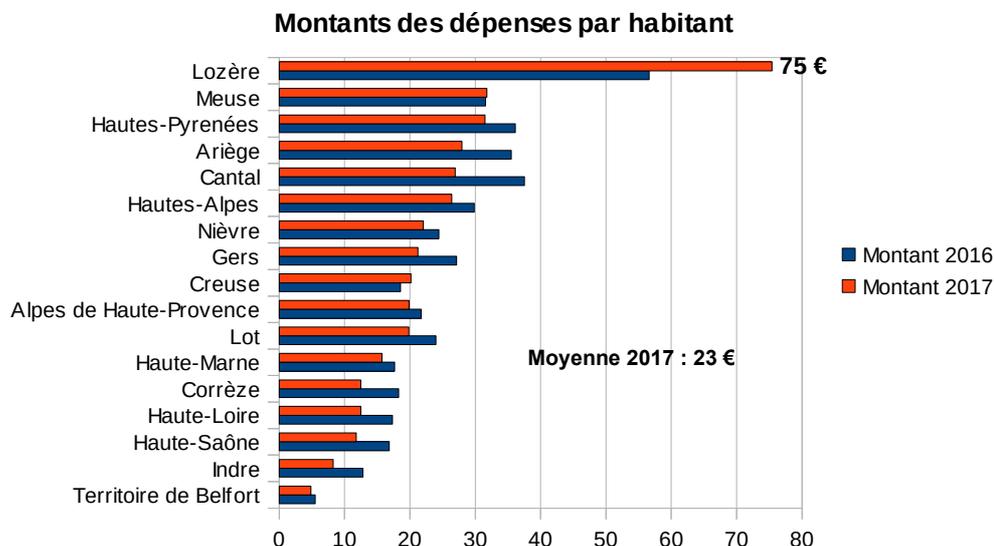
En 2018, le Département a consacré 48 €/habitant pour La sécurité (46 € en 2017 contre 40 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



Fonction Développement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 5,01 M€, en baisse de – 18,30 % et représentent 4,8 % des dépenses de fonctionnement.

En 2018, le Département a consacré 66 €/habitant pour le Développement (75 € en 2017 contre 23 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants). A noter que l'année 2017 avait été impactée par le transfert partiel de la part salariale de la fonction Aménagement et environnement et par le renouvellement de la DSP de l'établissement thermal de Bagnols Les Bains.



Fonction Transports

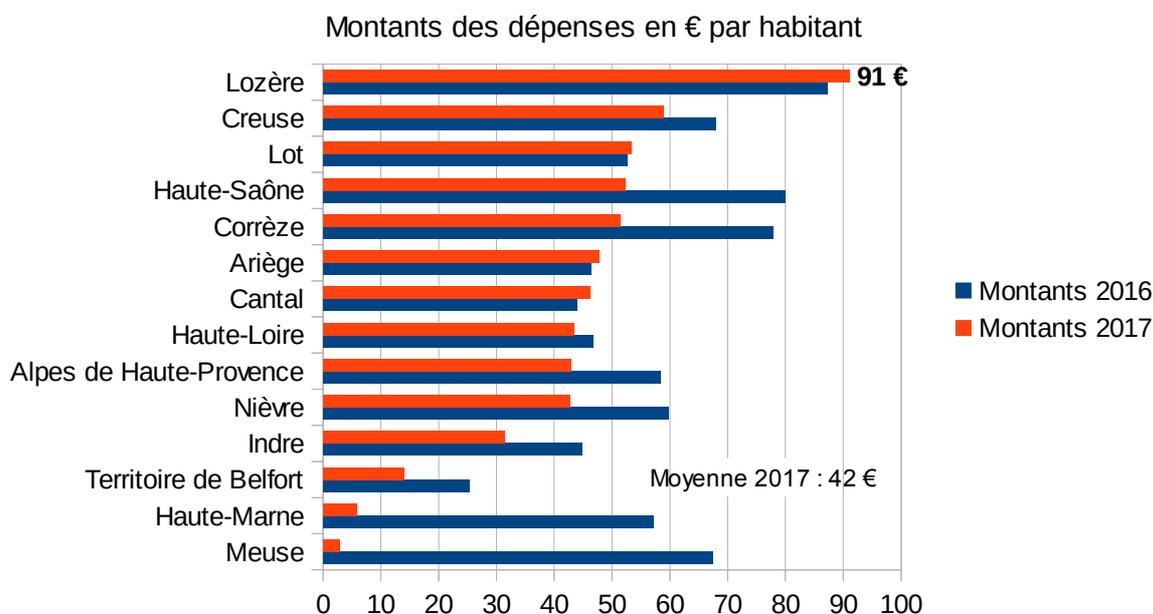
Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 10,229 M€ (+ 2,87 M€) et représentent près de 10 % des dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence transports scolaires a été transférée en 2017 à la Région Occitanie, qui en a délégué la gestion au Département pour les années 2017 et 2018.

Cette évolution des dépenses est due à la compensation CLERCT de 3,166 M€ versée à la Région.

Une compensation des dépenses a été versée par la Région, soit une recette de 5,094 M€ perçue en 2018 par le Département.

Les transports scolaires ont représenté en 2017 un coût par habitant de 91 € (89 € en 2016) contre une moyenne pour les départements de la même strate de 42 €.



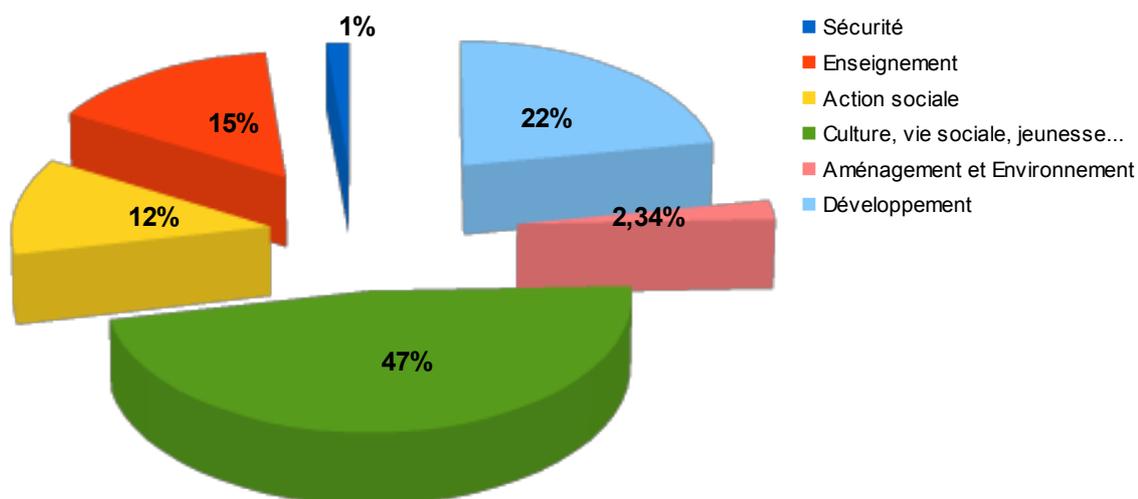
LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED)

En 2018, ces crédits ont permis d'apporter une aide au fonctionnement des associations (906 dossiers) pour un montant total de **789 747 €**.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité : 11 630 €
- ∞ - Enseignement : 119 241 €
- ∞ - Action sociale : 93 105 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 373 030 €
- ∞ - Aménagement et environnement : 18 451 €
- ∞ - Développement : 174 290 €

Répartition des subventions PED



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

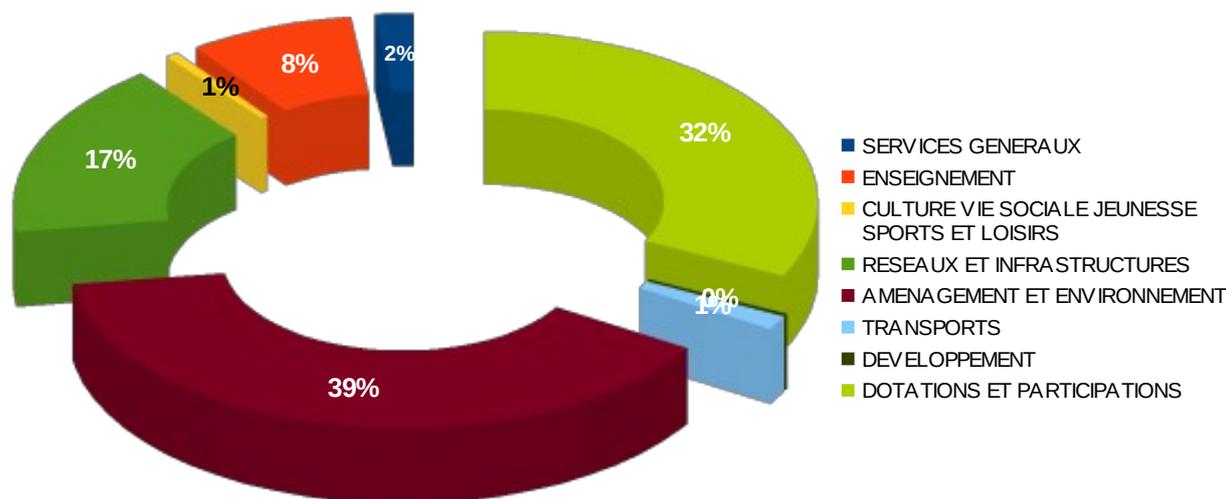
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2018 les recettes réelles d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à **10 410 702 €** contre 10 861 676 € en 2017 soit - 450 974 € (- 4,15 %).

Cette baisse concerne la DGE (- 780 000 €) et la TVA de la DSP de Bagnols Les Bains perçue en 2017 (-830 000 €). En revanche sont en augmentation en 2018 le FCTVA (+ 756 000 €) et les subventions (+ 380 000 €).

RECETTE D'INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
SERVICES GENERAUX (remb. Informatique MDPH)		180 333,06	169 917,35	196 700,00
ENSEIGNEMENT (DDEC, FEDER)	835 040,64	835 419,07	1 232 871,98	834 974,00
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (Médiathèque)				68 983,95
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie Etat, Région...)	3 201 969,17	2 819 198,26	1 060 972,81	1 746 650,85
AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT(DGE, sub. Europe croissance verte)	5 892 007,00	4 891 796,00	4 830 696,18	4 045 803,20
TRANSPORTS (subvention Etat aires covoiturage)				139 779,30
DEVELOPPEMENT (Remb. Avances Javols, fromagerie, Auroux)	44 298,89	58,20	982 597,24	12 311,18
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS(FCTVA, amendes radars, aménagements fonciers)	2 684 229,00	3 235 801,00	2 584 620,87	3 365 500,00
TOTAL RECETTES REELLES	12 657 544,70	11 962 605,59	10 861 676,43	10 410 702,48
EMPRUNTS	25 449 152,00	12 000 000,00	7 956 077,00	7 000 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES avec emprunts	38 106 696,70	23 962 605,59	18 817 753,43	17 410 702,48

- Répartition des recettes réelles d'investissement 2018 (hors emprunt) -

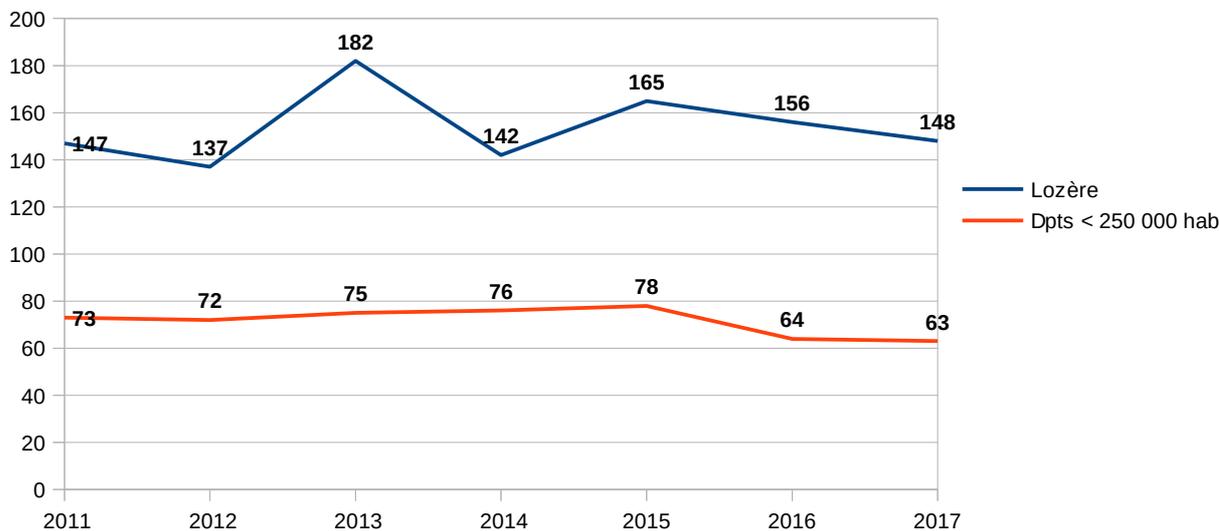


Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement (hors emprunt) est passé de 93,96 % en 2012 à 97 % en 2018.

(En K€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes budgétées	11 251	14 107	12 031	13 160	12 205	11 168	10 733
Recettes recouvrées	10 571	13 970	10 957	12 658	11 963	10 862	10 411
Taux de recouvrement	93,96%	99,03%	91,07%	96,19%	98,02%	97,26%	97,00%

En 2017, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de **148 €** par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de **63 €** par habitant.

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab
- hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement se déclinent en 6 groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- ∞ - la dotation globale d'équipement (DGE),
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- ∞ - les subventions et participations
- ∞ - les autres recettes,
- ∞ - les emprunts.

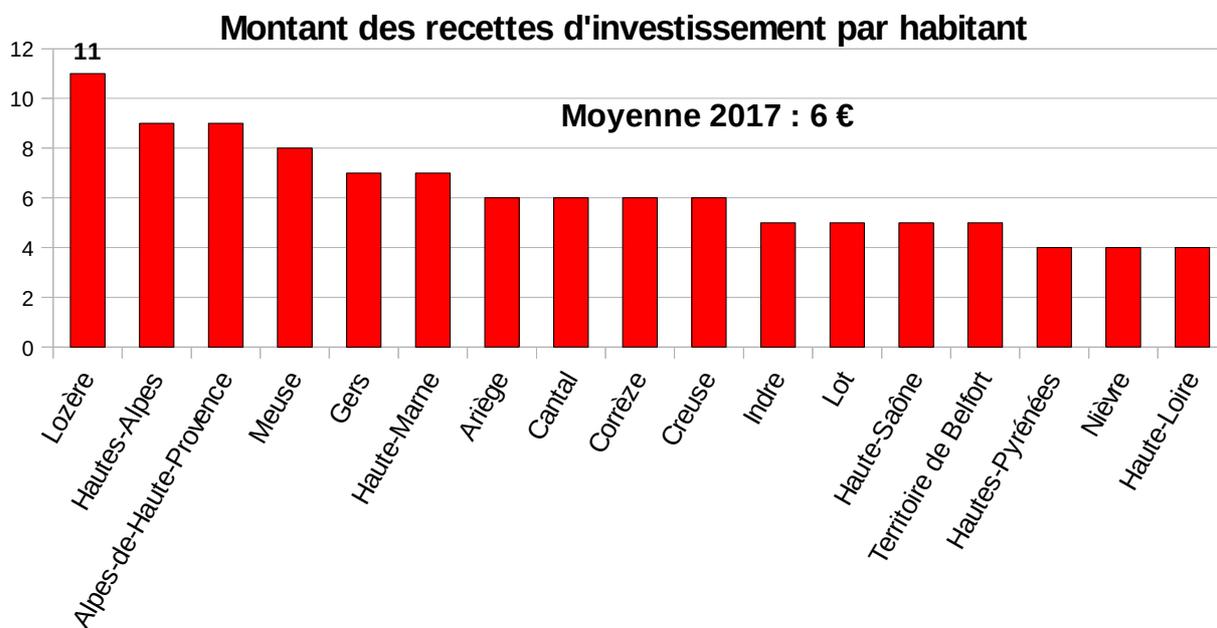
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 211 K€ représentent 11,63 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt en 2018 (10,15 % en 2017).

1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représente en 2017, comme en 2016, une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



2 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

Un montant de dotation de 376 097 € a été perçu en 2018 montant sensiblement identique aux années antérieures.

2014	2015	2016	2017	2018
379 115 €	378 923 €	377 868 €	376 165 €	376 097 €

La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Principale recette d'investissement, elle représente **37,63 %** des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de **3 918 K€**.

Conformément à l'article L 3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements :

- ∞ - pour 76 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 50 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.
- ∞ - pour 15 % de son montant au prorata de dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département,
- ∞ - pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu,

Le taux de concours applicable à la fraction principale de la DGE des départements en 2018 est égal à **27,56 %** (contre 29,30 % en 2017).

Le montant de la DGE perçu en 2018 diminue de - 779 845 € (-16,60 %) par rapport à 2017.

Les produits encaissés annuellement (compte administratif) font apparaître des décalages de versement, pour la part relative aux investissements réalisés.

Evolution de la DGE 2

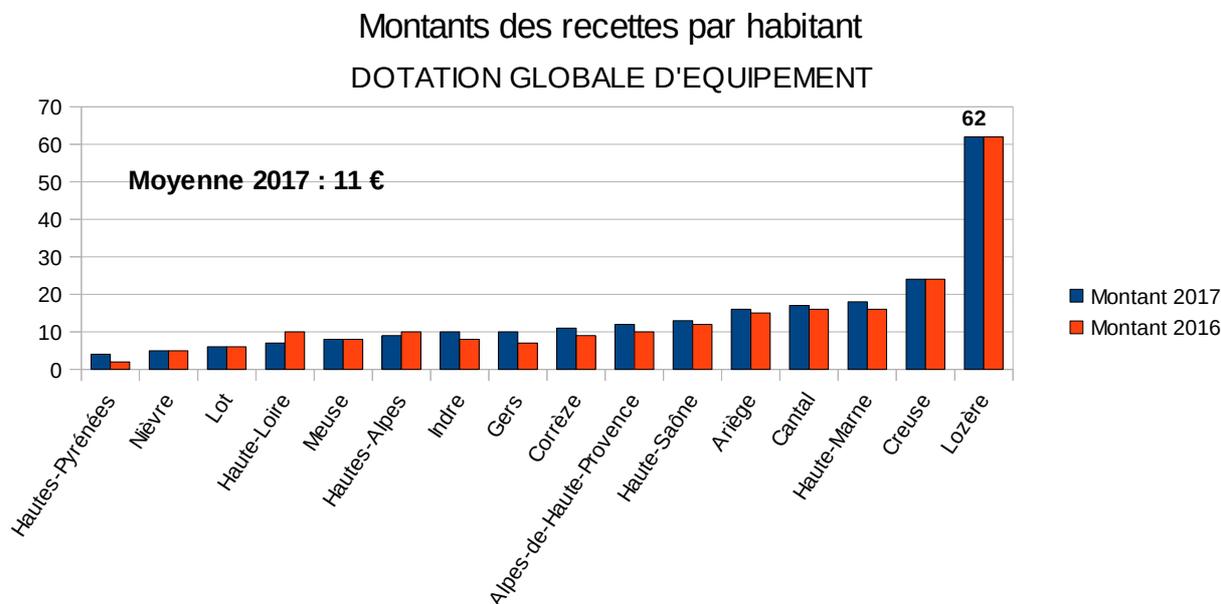
		2015	2016	2017	2018
15%	Investissements Département	7 223 760 €	4 856 007 €	2 526 925 €	1 817 951 €
	Taux	26,02%	27,45%	29,30%	27,56%
	Produit	1 879 622 €	1 332 974 €	740 389 €	501 027 €
76%	Insuffisance potentiel fiscal	3 296 621 €	3 628 027 €	3 485 979 €	3 137 381 €
9%	Aménagement foncier	31 054 €	45 887 €	54 321 €	29 378 €
	TOTAL PRODUIT	5 207 297 €	5 006 888 €	4 280 689 €	3 667 786 €
	Produits encaissés CA	5 814 517 €	4 773 347 €	4 697 511 €	3 917 666 €

Ainsi, sur le produit attendu de 740 389 € au titre des investissements 2017, 245 884 € ont été encaissés (1^{er} et 2^e trimestre), et les 494 505 € (solde trimestre 2 et trimestre 3 et 4), ont été perçus en 2018.

Idem pour 2018 : seulement 256 402 € de perçu pour les investissements 1^{er} et 2^e trimestre, le produit des trimestres 3 et trimestre 4 étant attendu pour 2019.

En 2017, la DGE représente une recette de 62 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 11 €.

Pour rappel, en 2016 la DGE par habitant en Lozère était de 62 €, soulignant ainsi la poursuite de l'effort d'investissement du département de la Lozère en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

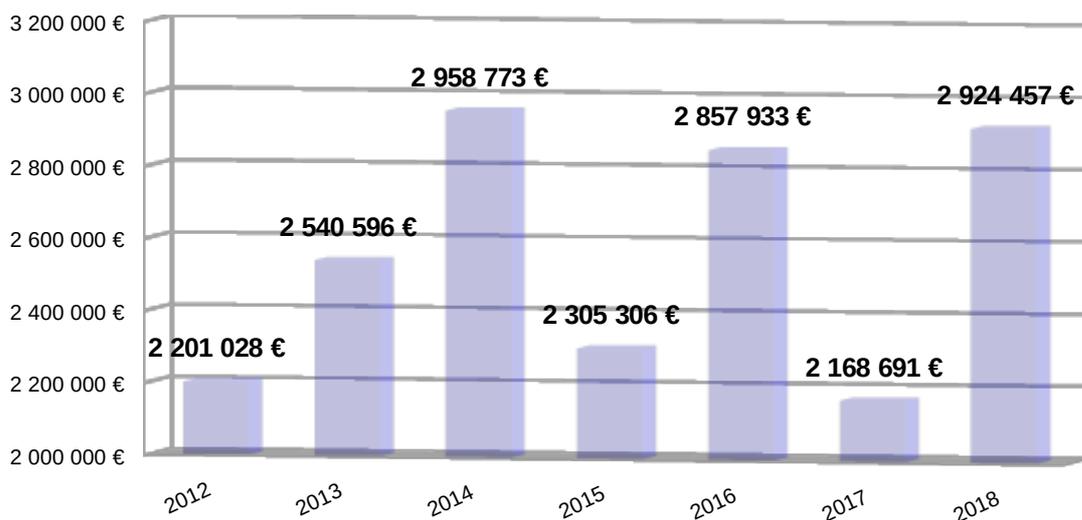


Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux a été fixé pour les dépenses éligibles à compter du 1^{er} janvier 2016 à **16,404 %** contre 15,761 % précédemment.

Le FCTVA représente 28,09 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 924 K€ (2 169 K€ en 2017).

Évolution 2012-2018 du FCTVA



Calculé sur la base des investissements directs réalisés en 2017 (17,553 M€), il augmente de 34,85 % par rapport au montant perçu en 2017 (investissements 2016 : 14,450 M€).

Le montant des investissements directs 2018 (16,883 M€) générera un produit FCTVA 2019 inférieur.

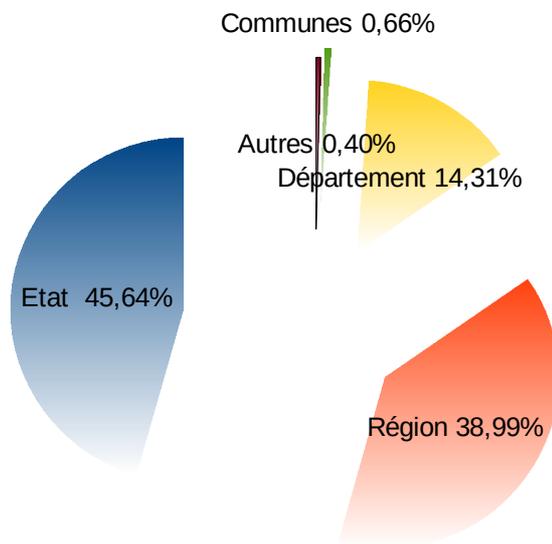
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Assiette - année n-1	19 111 050 €	14 626 651 €	17 422 171 €	13 220 501 €	17 933 069 €
Montant	2 958 773 €	2 305 306 €	2 857 933 €	2 168 691 €	2 924 457 €
Evolution n / n-1		-22,09%	23,97%	-24,12%	34,85%

Les subventions et participations

Elles s'élèvent à 2 078 K€ et représentent 19,96 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt.

Elles concernent les subventions et participations de l'Europe, de l'État, de la Région, autres départements, communes et établissements publics dont la répartition s'établit ainsi qu'il suit :

	2014	2015	2016	2017	2018
Etat	638 997 €	463 020 €	1 510 086 €	261 760 €	948 400 €
Région	660 953 €	725 996 €	1 364 511 €	674 353 €	810 198 €
Département			16 363 €	21 367 €	297 386 €
Communes		65 474 €	27 898 €	110 324 €	13 720 €
Autres	225 708 €			234 838 €	8 380 €
Europe		2 000 000 €	21 000 €	394 348 €	
TOTAL	1 525 658 €	3 254 490 €	2 939 858 €	1 696 990 €	2 078 083 €



Ces subventions et participations ont participé au financement des opérations suivantes :

Organismes	Objet	Montants
ETAT	RD 806 Axe Mende St Chély	613 366,88 €
	Territoire Energie positive :	
	Aires covoiturages	135 141,90 €
	Rénovation thermique collèges	110 460,30 €
	Achat vélos électriques	4 637,40 €
	DRAC Médiathèque – Achat documents	58 988,95 €
	ADEME : Etude filière réemploi	16 153,90 €
	ASP Prime à la conversion véhicules	9 650,67 €
	TOTAL ETAT	948 400,00 €
REGION	Diverses RD (987, 901, 906, 808, 9, 12)	800 202,67 €
	Ressources numériques Médiathèque	9 995,00 €
		TOTAL REGION
DEPARTEMENT	Département Haute-Loire : Pont de Jonchères	297 385,73 €
		TOTAL DEPARTEMENT
COMMUNES	Mende : RD 25 Montée Jalabert	9 575,00 €
	Immobilier touristique :	
	Cté Cnes Mont Lozère : Camping la Palhère	2 278,74 €
	Cté Cnes Aubrac Lot Causses Tarn : SARL de la Violette	1 865,83 €
		TOTAL COMMUNES
AUTRES-PARTICULIERS	Participation Travaux RD	8 380,44 €
		TOTAL AUTRES
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS		2 078 083,41 €

Les autres recettes

2014	2015	2016	2017	2018
10 803 €	69 335 €	178 625 €	1 087 345 €	279 425 €

D'un montant de 279 425 € en 2018, elles concernent pour :

- ∞ - 195 000 € la cession du terrain de Valcroze,
- ∞ - 64 946 € les aménagements fonciers année 2017,
- ∞ - 8 167 € le remboursement des avances accordées à la Fromagerie des Cévennes et à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Javols,
- ∞ - 9 612 € les régularisations pour des trop versés sur marchés et subventions,
- ∞ - 1 700 € les cautions POLEN.

Les emprunts

7 000 000 € de recettes d'emprunt ont été réalisées sur l'exercice 2018 :

- ∞ - 5 000 000 € emprunt 2017 contracté auprès du Crédit Agricole (signature janvier 2018), mobilisé en deux étapes : 3 M€ en février 2018 et 2 M€ en juin 2018,
- ∞ - 2 000 000 € emprunt 2018 contracté auprès du Crédit Agricole (signature juillet 2018), mobilisé en totalité en décembre 2018,

L'emprunt 2018 de 3 M€ souscrit auprès du Crédit Coopératif en juillet sera mobilisé en 2019.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement représentent **33,67 M€**.

Elles intègrent une progression de + 1,1 M€ des dépenses consacrées aux travaux sur les réseaux de voirie et + 1 M€ de remboursement anticipé de capital de la dette.

Les subventions et participations sont en baisse de – 2,5 M€ et les travaux dans les divers bâtiments ont diminué de – 1,6 M€. Les dépenses des années précédentes avaient été marquées par les rénovations des collèges notamment celui du Collet de Dèze et celui de Saint Chély d'Apcher.

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving et provisions pour imprévus), se situent à 93,78 % en 2018 contre 90,22 % en 2017.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	80,81%	84,40%	86,07%	90,22%	93,78%

Au 31/12/18, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 75 978 K€ pour les années 2019 et suivantes.

27 154 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2018 sur un total de crédits de paiement 2018 (BP et DM) de 28 918 K€, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 2,8 années.

Ce ratio demeure inférieur à la durée de vie moyenne des AP, qui est de 3 ans.

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2018 se répartit comme suit :

Par direction :

Investissement (en €)	Total consommé	Taux d'exécution
Infrastructures Départementales – Routes	12 443 585	99,07%
Solidarité Territoriale – DID et DAD	8 212 506	92,93%
DRHAF – Affaires Financières et Assemblées	6 450 343	93,24%
DAJCL – Bâtiments	2 857 044	86,05%
Solidarité Sociale	1 476 703	99,68%
DAJCL – Information et Télécommunications	823 877	85,81%
SDIS	400 000	100,00%
Solidarité Territoriale – DDEC	385 829	98,40%
DMNT – Techno. Information et Communication	328 425	45,93%
Archives	90 922	100,00%
Solidarité Territoriale – Médiathèque	85 758	99,97%
DAJCL – Marchés publics	60 440	87,53%
DAJCL – Achats et Moyens	53 143	75,92%
Infrastructures Départementales – Transports	744	100,00%
TOTAL	33 669 319	93,78%

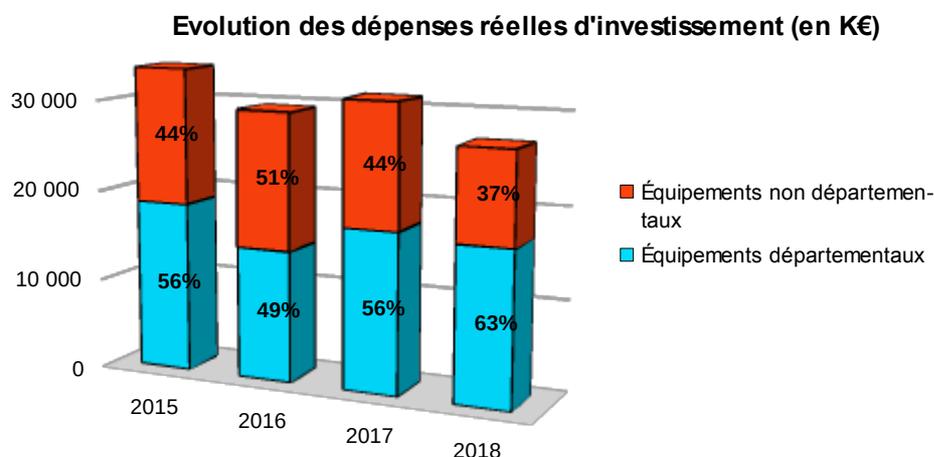
Ces dépenses sont détaillées dans la partie « DEPENSES PAR DIRECTIONS »

Par nature d'investissements :

En K€	2017	2018	Evolution en %
Équipements départementaux	17 553	16 883	-3,81
- Routes	11 388	12 444	9,27
- Bâtiments	4 549	2 857	-37,19
- Informatique, transports, culture et autres	1 499	1 254	-16,34
- Très Haut Débit	117	328	180,34
Équipements non départementaux	13 519	10 018	-25,90
- Ingénierie, attractivité, développement et autres	12 091	8 264	-31,65
- Solidarité sociale	1 055	1 477	40,00
- Enseignement, sport et culture	373	277	-25,74
Opérations non ventilées*	5 512	6 769	22,80
TOTAL	36 584	33 670	-7,96

* Capital emprunts, opérations patrimoniales, ...

En 2018, les équipements non départementaux représentent 37 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors opérations non ventilées) contre 63 % pour les équipements directs.



Par fonction :

FONCTIONS	Total consommé (en €)	
	2017	2018
Réseaux et infrastructures	14 600 056	15 174 617
Dettes - autres opérations financières (1)	5 511 435	6 768 749
Aménagement et environnement	3 710 415	3 428 111
Enseignement	3 681 531	2 878 722
Services généraux (3)	3 153 355	1 805 046
Action sociale – Prévention médico-sociale	1 030 982	1 491 539
Développement (2)	3 984 684	977 872
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	490 218	700 906
Sécurité	200 000	443 013
Transports	220 874	744
TOTAL	36 583 550	33 669 319

(1) N'est pas comptabilisée à hauteur de 4,5 M€ la mobilisation temporaire sur emprunt revolving (encaissement et remboursement en 2018).

La diminution des dépenses d'investissement s'explique par :

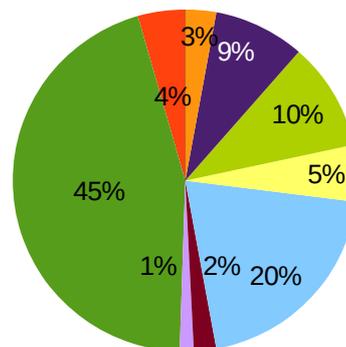
(2) - les subventions versées à la SELO en 2017 pour la nouvelle DSP de Bagnols les Bains (1,5M€) et les travaux d'aménagement du Parc à loups Sainte Lucie (0,7 M€) et également une baisse des subventions versées aux collectivités sur les programmes « aménagements de villages », « Aides aux communes », « Patrimoine », « Contrats »,

(3) - la fin des travaux du bâtiment Olympe de Gouges et des collèges du Collet de Dèze et Saint Chély d'Apcher.

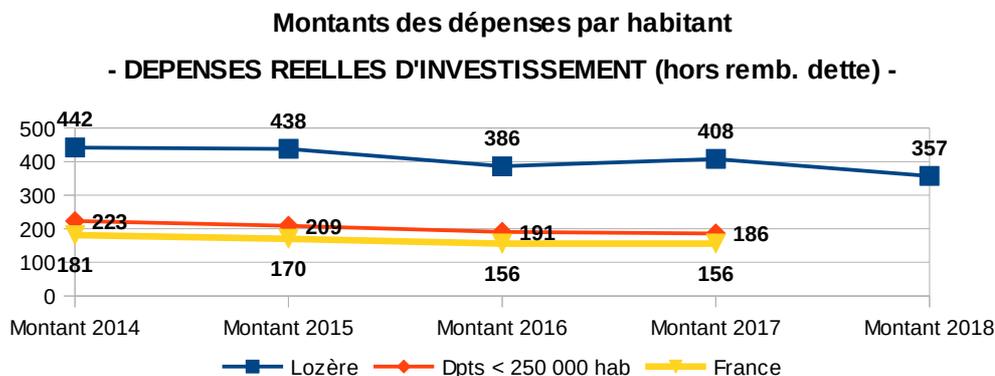
- Transports
- Action Sociale, prévention médico-sociale
- Réseaux et infrastructures
- Sécurité
- Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs
- Dettes - autres opérations financières
- Services Généraux
- Aménagement et environnement
- Enseignement
- Développement

Structure des dépenses d'investissement en %

Répartition par fonction



Ces dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, représentent 357 € par habitant (population 2018 : 76 309 hab.).



Fonction Réseaux et infrastructures

Près de 45 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures, dont 85 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières, travaux neufs et grosses réparations.

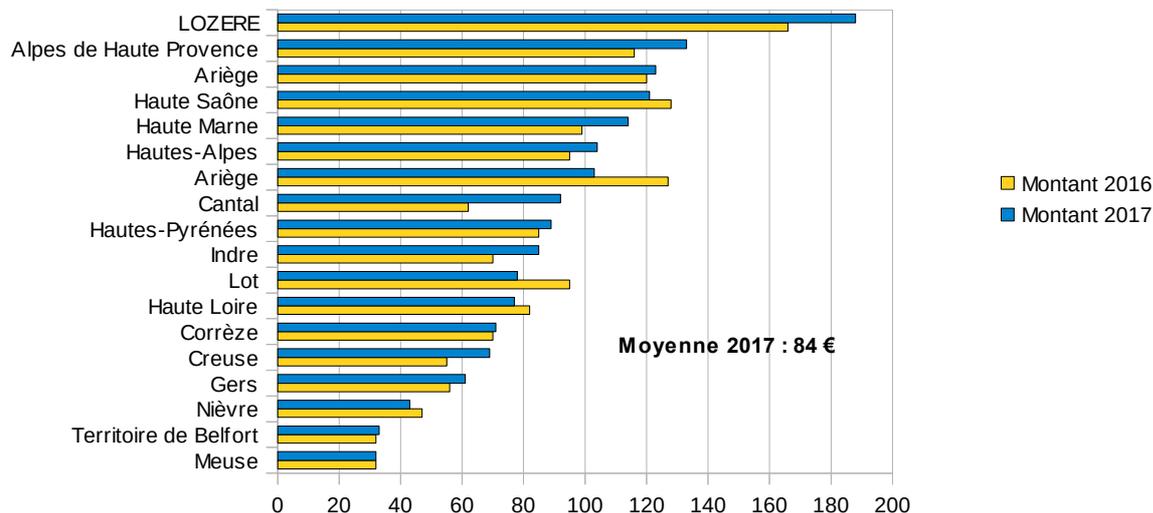
En €	2016	2017	2018
Eau et assainissement	47 785	0	0
Routes et voirie	12 723 839	14 356 521	14 846 191
- Réseau routier départemental	9 514 898	11 732 179	12 100 307
- Viabilité hivernale – matériel	242 760	18 000	479 640
- Autres réseaux de voirie	2 966 181	2 606 342	2 266 244
Autres réseaux	376 542	243 535	328 426
TOTAL	13 148 166	14 600 056	15 174 617

En 2018, la part des investissements réalisés sur le réseau routier départemental représente 79,74 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures.

2 266 K€ de subventions d'équipement, soit 14,93 % des dépenses globales réseaux et infrastructures, ont été versées aux organismes publics, dont 1 453 K€ aux communes et structures intercommunales, 715 K€ à la DREAL pour la rocade ouest de Mende et 98 K€ au SDEE pour le programme d'enfouissement des réseaux.

En 2018, le Département a consacré 199 €/habitant pour les routes et réseaux de voirie (188 € en 2017 contre 84 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant - INVESTISSEMENT ROUTES ET VOIRIE -



Fonction Aménagement et environnement

Les montants consacrés à l'aménagement et l'environnement représentent 10 % des dépenses d'investissement.

En €	2016	2017	2018
Logement	268 224	105 674	175 422
Traitement des déchets	133 214	51 867	95 363
Autres actions en faveur du milieu naturel	131 293	61 398	95 288
Aménagement et développement rural	5 214 483	3 491 477	3 062 038
Aménagement et développement urbain	0	0	0
TOTAL	5 747 214	3 710 416	3 428 111

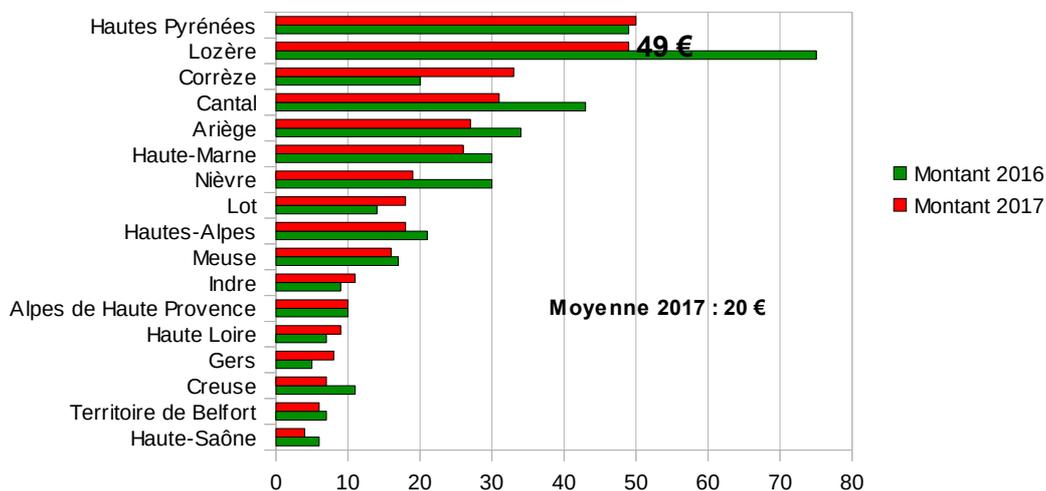
Plus de 89 % de ces dépenses concernent le développement rural.

3 427 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 98,75 %, soit 3 385 K€ pour les communes et structures intercommunales.

En 2018, le Département a consacré 45 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (49 € en 2017 contre 20 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



Fonction Enseignement

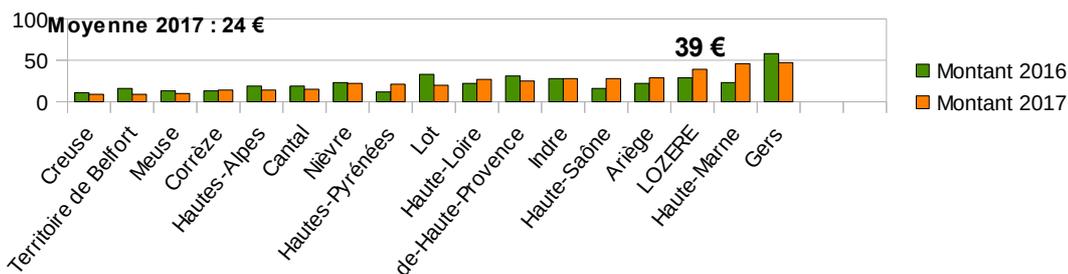
Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2017, 2 879 K€, en baisse de - 21,8 % par rapport à 2017.

91,3 % de ces investissements concernent les collèges du département pour un montant de 2 627 K€.

En €	2016	2017	2018
Enseignement 1er degré	732 126	665 383	152 473
Collèges	2 250 156	2 989 598	2 627 396
Enseignement supérieur (travaux IUFM)			95 953
Autres	29 049	26 550	2 900
TOTAL	3 011 331	3 681 531	2 878 722

En 2018, le Département a consacré environ 34 €/habitant d'investissement dans ses collèges (39 € en 2017 contre 24 € en moyenne des départements de - de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant - INVESTISSEMENT COLLEGES -



Fonction Services généraux

Les montants consacrés aux services généraux sont en baisse de – 42,76 %. Ils représentent 5 % des dépenses d'investissement. La baisse est due principalement à la fin des travaux au bâtiment Olympe de Gouges. Par contre, les subventions aux communes et structures intercommunales ont progressé de 49 %.

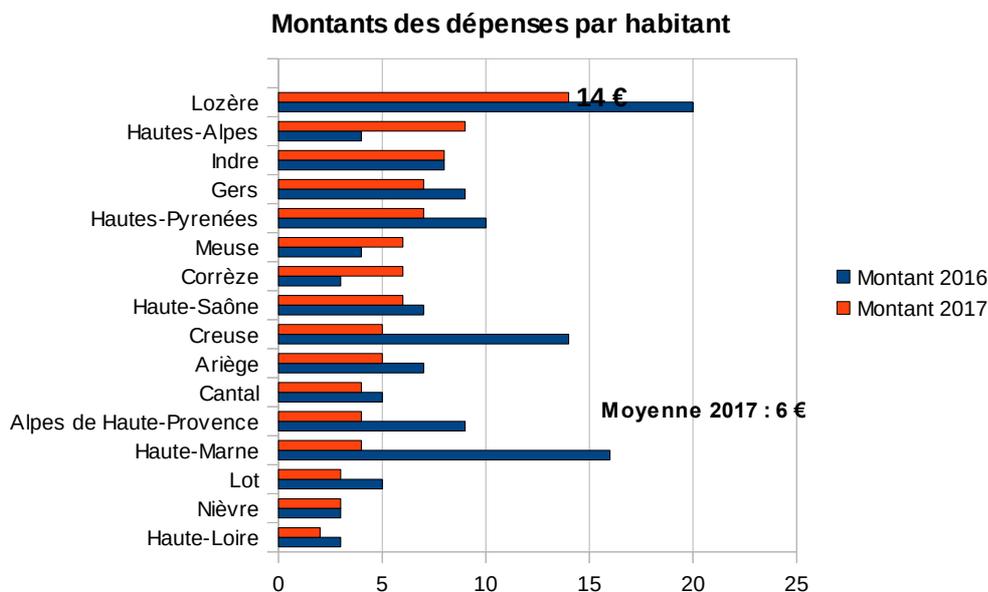
En €	2016	2017	2018
Bâtiments	1 392 720	1 787 200	479 139
Concessions-droits-licences	204 506	322 093	348 403
Matériel informatique	320 049	257 082	121 278
Matériel, outillage et mobilier du bureau	50 693	46 240	42 140
Créance sur collectivité publique		195 000	
Subventions	1 367 950	545 740	814 086
TOTAL	3 335 918	3 153 355	1 805 046

Fonction Action Sociale et Fonction Prévention Médico-sociale

Les montants consacrés à ces fonctions représentent un montant de 1 492 K€, soit une hausse de + 44 %;

Plus de 88 % de ces dépenses correspondent à des aides pour l'aménagement des EHPAD (dont 64 % pour les établissements publics et 36 % pour les établissements privés).

En 2018, le Département a consacré plus de 19 €/habitant d'investissement (14 € en 2017 contre 6 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



Fonction Développement Local

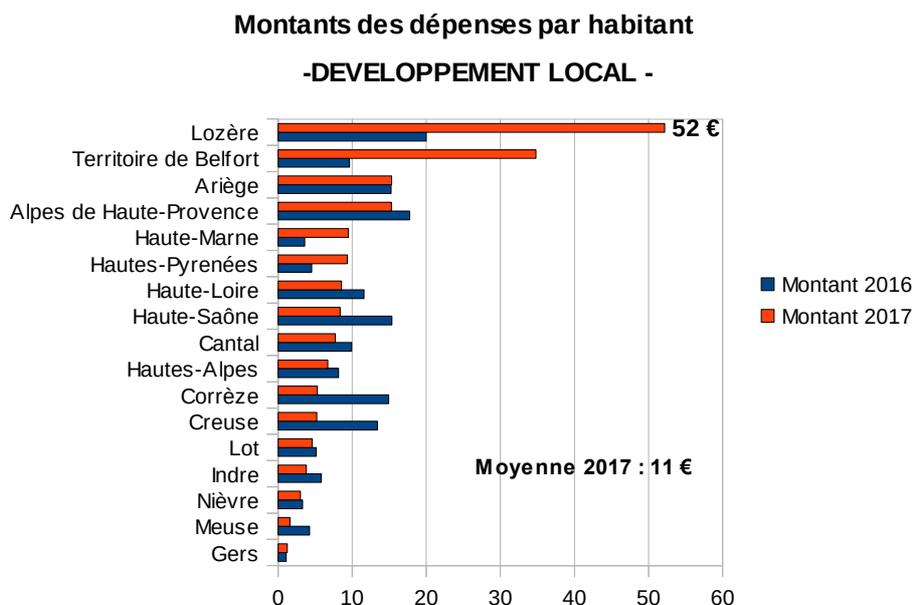
Les montants consacrés à cette fonction s'établissent à 978 K€, soit - 3 007 K€ par rapport à 2017.

Le poste développement touristique diminue de - 3 154 K€. En 2017, les dépenses avaient été fortement impactées par l'affectation de 3 253 K€ pour les délégations de service public de l'établissement thermal de Bagnols les Bains (subventions travaux et renouvellement de la DSP pour 2 553 K€) et du Parc à loups de Sainte Lucie (subventions travaux pour 700 K€), ce qui n'a pas été le cas en 2018.

La baisse en matière d'industrie, commerce et artisanat est due au fait que depuis le vote de la loi NOTRe, le Département n'a plus la compétence dans ce domaine. Les paiements 2018 correspondent à des reliquats de subventions votées en 2013.

En €	2016	2017	2018
Services communs	148 800	144 663	54 075
Agriculture et pêche	110 760	67 663	95 953
Industrie, commerce et artisanat	262 864	15 393	2 900
Développement touristique	564 085	3 542 965	389 080
Maintien et développement des services publics non dép.	444 190	214 000	49 749
TOTAL	1 530 699	3 984 684	977 872

En 2018, le Département a consacré près de 13 €/habitant aux investissements liés au développement local (52 € en 2017 contre une moyenne de 11 € par habitant pour les départements de la même strate, soit 4,7 fois plus).



Fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

701 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de 43 % par rapport à 2017.

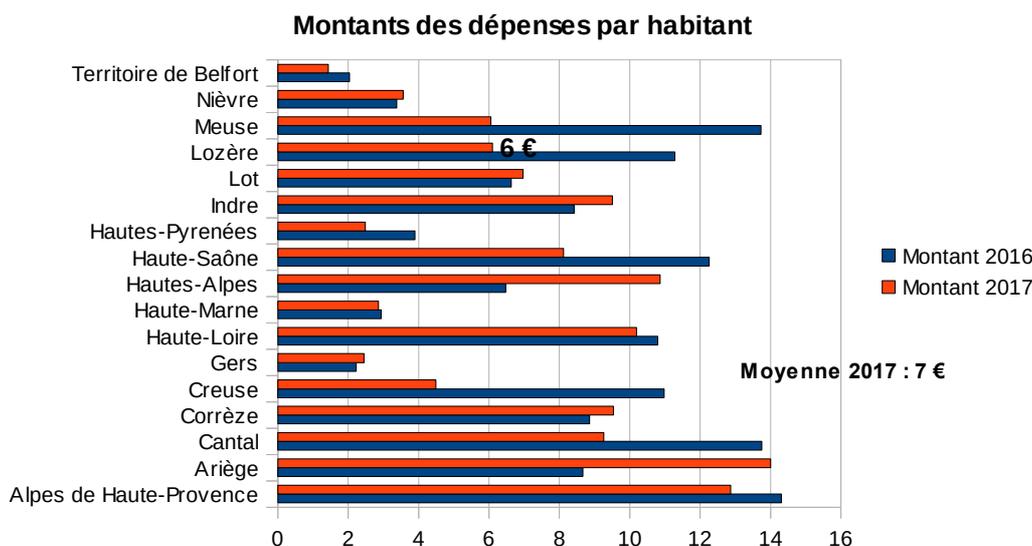
La principale hausse des dépenses se situe dans le secteur Médiathèque (+ 167 K€) liée à l'acquisition des collections nouvelles transférée en investissement et dans le secteur Archives (+ 101 K€) principalement pour la restauration d'archives anciennes.

Les dépenses « patrimoine » représentent la moitié des dépenses de cette fonction.

Dans le secteur Jeunesse et Loisirs, la baisse des subventions depuis 2017 s'explique par la fin du programme de construction de crèches et de Maisons d'Assistants Maternels et d'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

En €	2016	2017	2018
Patrimoine	624 193	399 842	354 809
Médiathèques	5 981	4 688	172 255
Archives	44 948	26 588	128 019
Sports	34 897	34 994	34 943
Jeunesse et loisirs	200 367	24 106	8 195
TOTAL	910 386	490 218	700 906

En 2018, le Département a consacré plus de 9 €/habitant d'investissement à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (6 € en 2017 contre 7 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

	2016	2017	2018
Montant total en K€ des subventions d'équipement	14 986	12 632	9 933
Organismes publics	13 667	11 506	9 034
- Communes	10 422	7 318	7 314
- Autres	3 245	4 188	1 719
Personnes de droit privé	1 284	1 099	875
Etablissements scolaires	35	27	25

Les subventions d'équipement représentent 29,5 % des dépenses réelles d'investissement hors emprunts revolving et 37 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux.

Entre 2017 et 2018, elles sont en baisse de – 2 699 K€, (– 21 %) avec pour explications :

1 636 K€ versés en 2017 à la SELO au titre de la DSP de la station thermale de Bagnols et des avances sur travaux ;

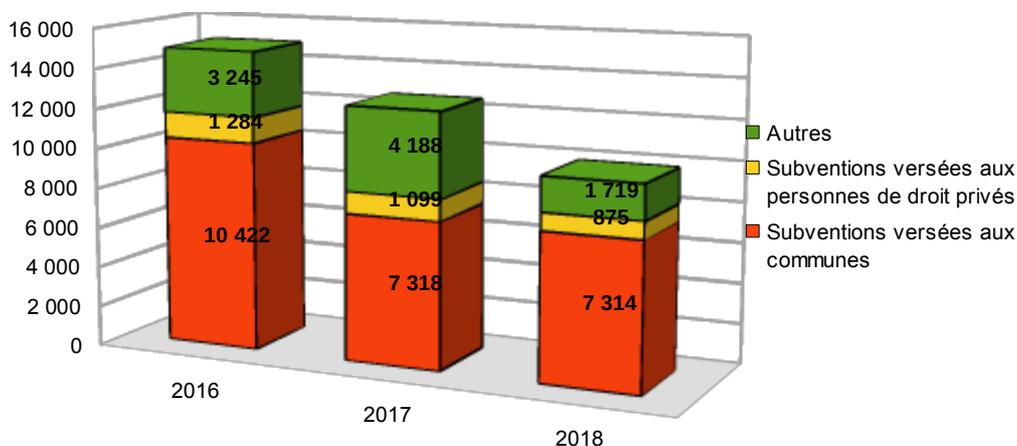
700 K€ également à la SELO pour l'aménagement du Parc à loups de Sainte Lucie ;

126 K€ versés à la Région pour la fibre optique ;

50 K€ de subventions 2017 à l'Hôpital de Mende pour l'achat d'un scanner,

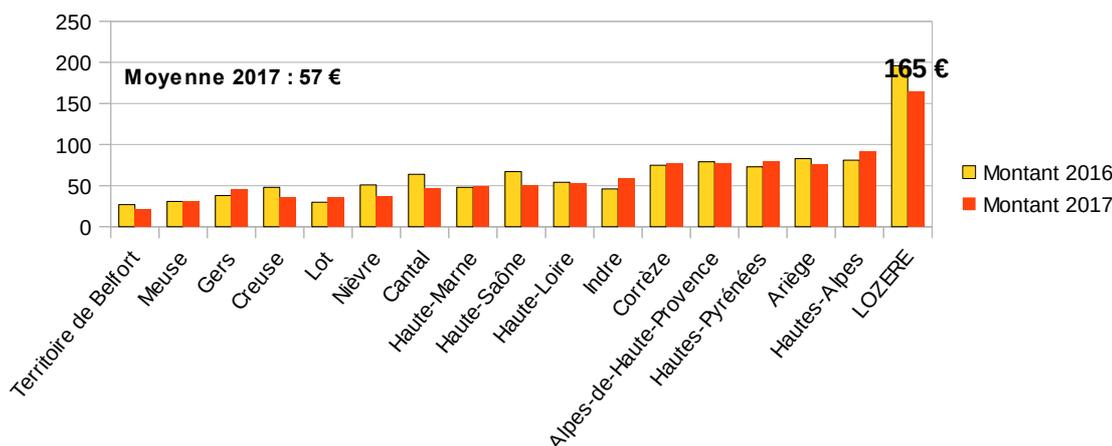
- 520 K€ d'aides versées en 2018 aux communes et intercommunalités (moins de projets financés sur les enveloppes aides diverses, aménagements villages, patrimoine).

Evolution des subventions d'équipement (en K€)



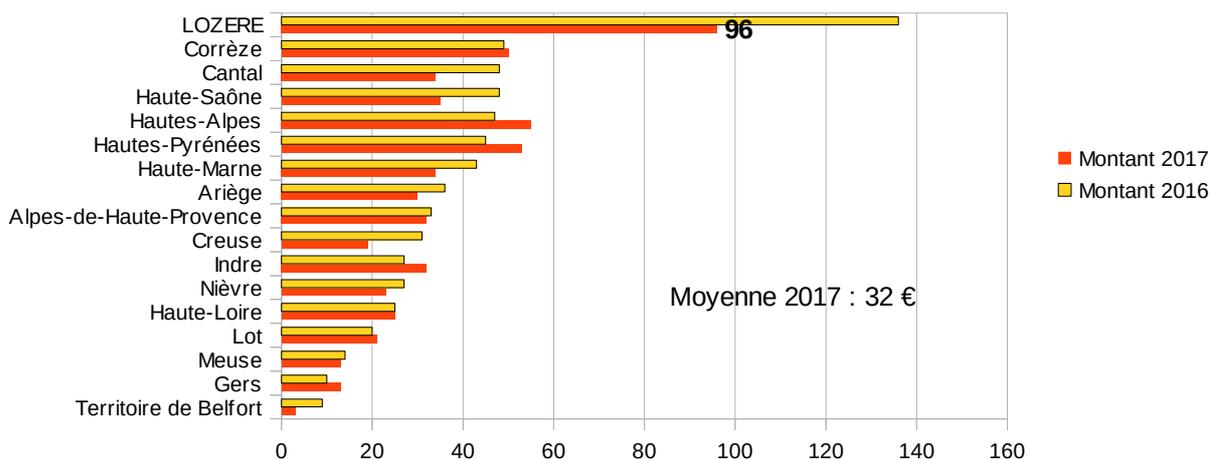
En 2018, 130 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, (165 € en 2017 soit près de 3 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département).

Montants des dépenses par habitant
 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -



Le Département de la Lozère a versé en 2018, 95,85 € par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le développement local. En 2017, la moyenne pour les départements de la même strate était de 32 €, contre 96 € pour le Département de la Lozère, soit 3 fois moins que la Lozère.

Montants des dépenses par habitant
 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -



Les subventions d'un montant de **9 933 K€** se décomposent comme suit :

Direction générale adjointe de la Solidarité territoriale : 8 206 K€

- ∞ - PED → 210 K€
- ∞ - Autres réseaux de voirie → 2 266 K€
- ∞ - Développement touristique → 345 K€
- ∞ - Maintien et développement des services publics → 50 K€
- ∞ - Patrimoine → 239 K€
- ∞ - Écoles Primaires → 152 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 713 K€
- ∞ - Logement → 175 K€
- ∞ - Développement → 54 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 443 K€
- ∞ - Agriculture → 42 K€
- ∞ - Actions en matière de traitement des déchets → 95 K€
- ∞ - Actions en faveur du milieu naturel → 95 K€
- ∞ - Aménagement et développement rural → 3 062 K€
- ∞ - Collèges → 225 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 34 K€
- ∞ - Bibliothèques → 6 K€

Direction générale adjointe de la Solidarité Sociale : 1 327 K€

- ∞ - Travaux maisons de retraite → 1 319 K€
- ∞ - Travaux crèches → 8 K€

SDIS : 400 K€

LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS

PÔLE

INFRASTRUCTURES

DEPARTEMENTALES

Direction des Routes

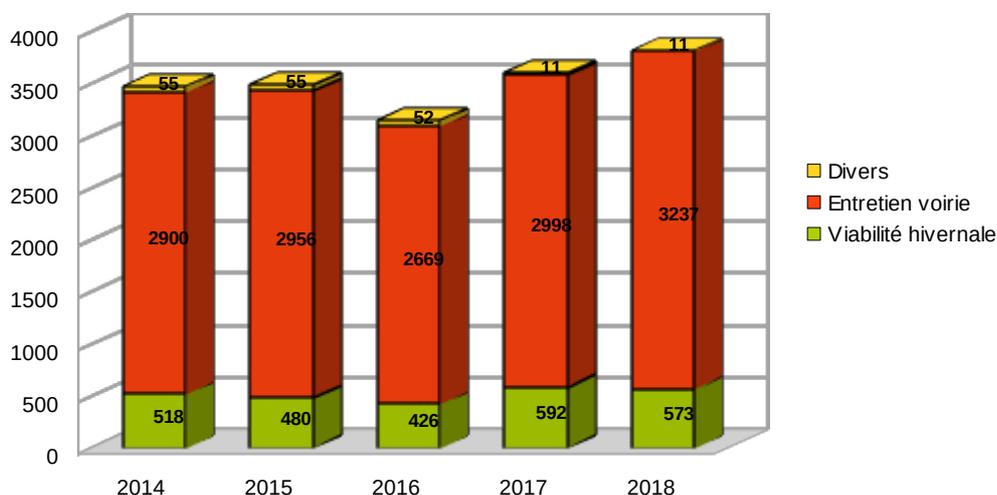
3 820 648 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	3 147	3 602	3 821

Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) gérées par la Direction des Routes s'élèvent en 2018 à **3 820 648 €**.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent principalement entre l'entretien de la voirie (**3 237 K€**) et la viabilité hivernale (**573 K€**).

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie
(en K€)**



Entretien de la voirie : 3 237 K€

- ∞ - Les crédits d'entretien sont gérés par les UTCD et le Parc Technique Départemental.
- ∞ - En 2018, 1 183 K€ de crédits GPER (gestion prévisionnelle de l'entretien routier) ont été consacrés à :
 - la location de matériel pour les travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 371 K€,
 - l'achat de fournitures et des prestations d'entretien réalisées par des entreprises : 812 K€.
- ∞ - Un montant de 2050 K€ a été dépensé par le Parc Technique Départemental pour l'entretien des véhicules et matériels et leur fonctionnement, dont 903 K€ pour le poste carburant.

Les principaux postes de dépenses concernent l'achat de pièces de rechange, de pneumatiques, d'huiles et lubrifiants, les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels, les frais de contrôle technique, les taxes et impôts sur véhicules et le carburant.
- ∞ - Les charges exceptionnelles, d'honoraires et de conseil ont été de 4 K€.

Viabilité hivernale : 573 K€

Ces crédits ont majoritairement permis de financer les fournitures de consommables : sel, pouzzolane, dont les commandes sont effectuées par les UTCD.

La convention avec Météo France, le déneigement de l'Aire de la Lozère qui est externalisé, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées, sont pris en charge sur les crédits de fonctionnement de la viabilité hivernale.

12 443 585 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	9 417	11 388	12 444

Amélioration de la route (Chap 906):

Les dépenses induites par les travaux d'amélioration du réseau départemental (frais d'études et travaux neufs) ont été de 2 223 520 €

Il convient d'ajouter à ces dépenses 60 028 € de frais liés aux interventions de géomètres, d'acquisitions foncières et de frais notariés.

Entretien des 2 262 km de voirie départementale (chaussées et ouvrages d'art) (Chap 906):

8 886 587 € de crédits d'investissement ont été mobilisés pour l'entretien des chaussées :

- ∞ - 257 599 € de travaux urgents,
- ∞ - 377 617 € pour des réfections de chaussées liées aux projets en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale,
- ∞ - 5 663 019 € pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées,
- ∞ - 220 782 € de travaux de sécurisation liés à la stabilisation de talus et glissements,
- ∞ - 2 367 570 € pour l'entretien des murs et ponts,

Exploitation de la route (Chap 906):

355 900 € ont été consacrés à l'acquisition de dispositifs de protection (en dehors des glissières financées sur opérations de travaux), de panneaux de signalisation.

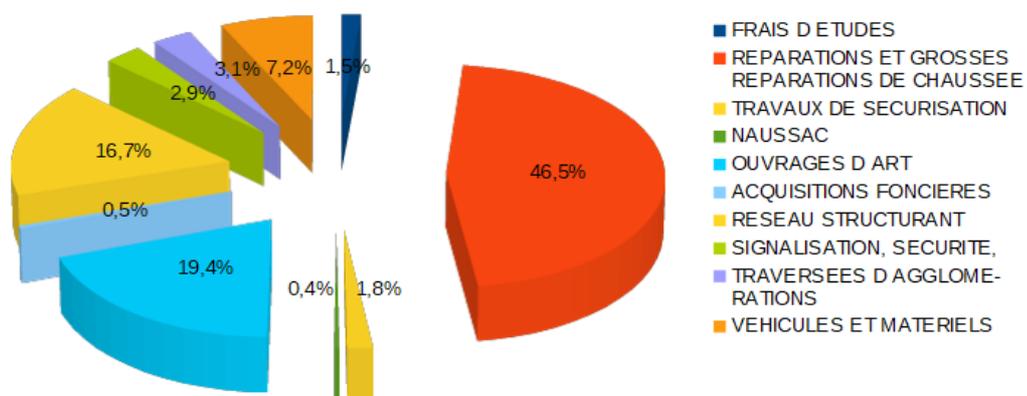
Entretien et acquisition de matériel (Chap 906)

L'acquisition de véhicules et matériel (camions, véhicules utilitaires ou légers, étraves, saleuses, etc...) pour les directions et services du Département a mobilisé un budget de 873 472 €.

Aménagement au droit de la digue du Cheylaret (Chap 909)

44 078 € pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier à proximité de la base nautique de Naussac.

DIRECTION DES ROUTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018



Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication

391 516 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	395	157	392

Les dépenses ont progressé de 235 K€, soit + 149 % et se répartissent comme suit :

- ∞ - 62 K€ pour les frais de mission de contrôle de la Délégation de Service Public, plan de prévention pylônes de téléphonie mobile, assistance à maîtrise d'ouvrage (Syndicat Mixte, groupement de commande,...),
- ∞ - 7 K€ pour la maintenance des pylônes TDF pour la téléphonie mobile, de l'IRU ARTERIA,
- ∞ - 15 K€ pour le paiement des redevances DIR ,ONF, SNCF, location pylônes TDF Téléphonie mobile,
- ∞ - 2 K€ de cotisation à l'association AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel).
- ∞ - 128 K€ la participation au frais de fonctionnement du programme NRAZO zones blanches ADSL de la Région Occitanie,
- ∞ - 178 K€ de participation au frais de fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Ces deux derniers postes constituant de nouvelles dépenses en 2018.

328 425 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	424	244	328

328 K€ ont été attribués au titre des autres réseaux qui regroupent les programmes liés au très haut débit.

Le programme Très Haut Débit s'inscrit dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur afin de proposer aux particuliers et aux professionnels de nouveaux services à très haut débit et à des prix compétitifs.

Au cours de l'année 2018, 328 K€ ont été consacrés à l'enfouissement de fourreaux en coordination avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité) sur le secteur Montgros.

L'année 2018 a vu la création du Syndicat Mixte Lozère Numérique et l'intégration de toutes les communes de Lozère en son sein, à ce titre 4 comités syndicaux ont été organisés.

En parallèle, l'activité de la Mission TIC s'est ensuite essentiellement portée sur le lancement des études et des travaux du projet FTTH en association avec les Départements du Lot et de l'Aveyron et avec le délégataire ALLIANCE THD.

Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités

6 764 806 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	6 866	7 150	6 765

Les transports scolaires (hors personnel)

L'assujettissement du service à la TVA a permis d'atténuer le coût des transports scolaires sur le budget du Département : en 2018, la TVA récupérée a représenté un montant de 576 K€.

L'augmentation du coût en 2017 s'explique par un rattachement des dépenses à l'exercice qui ne se faisait pas jusque-là (412 K€).

En accord avec les dispositions de la loi NOTRe, ce sont les Régions qui sont désormais compétentes en matière de Transport à l'exclusion du transport des personnes handicapées.

Cependant, en 2018 comme en 2017 la Région Occitanie a délégué au Département par convention, la gestion des transports scolaires, des transports à la demande, interurbains et des lignes touristiques.

Cette délégation a pris fin au 01/01/2019.

Une compensation des dépenses 2018 à l'euro près par la Région, soit une recette de 5 094 K€ perçue sur l'exercice.

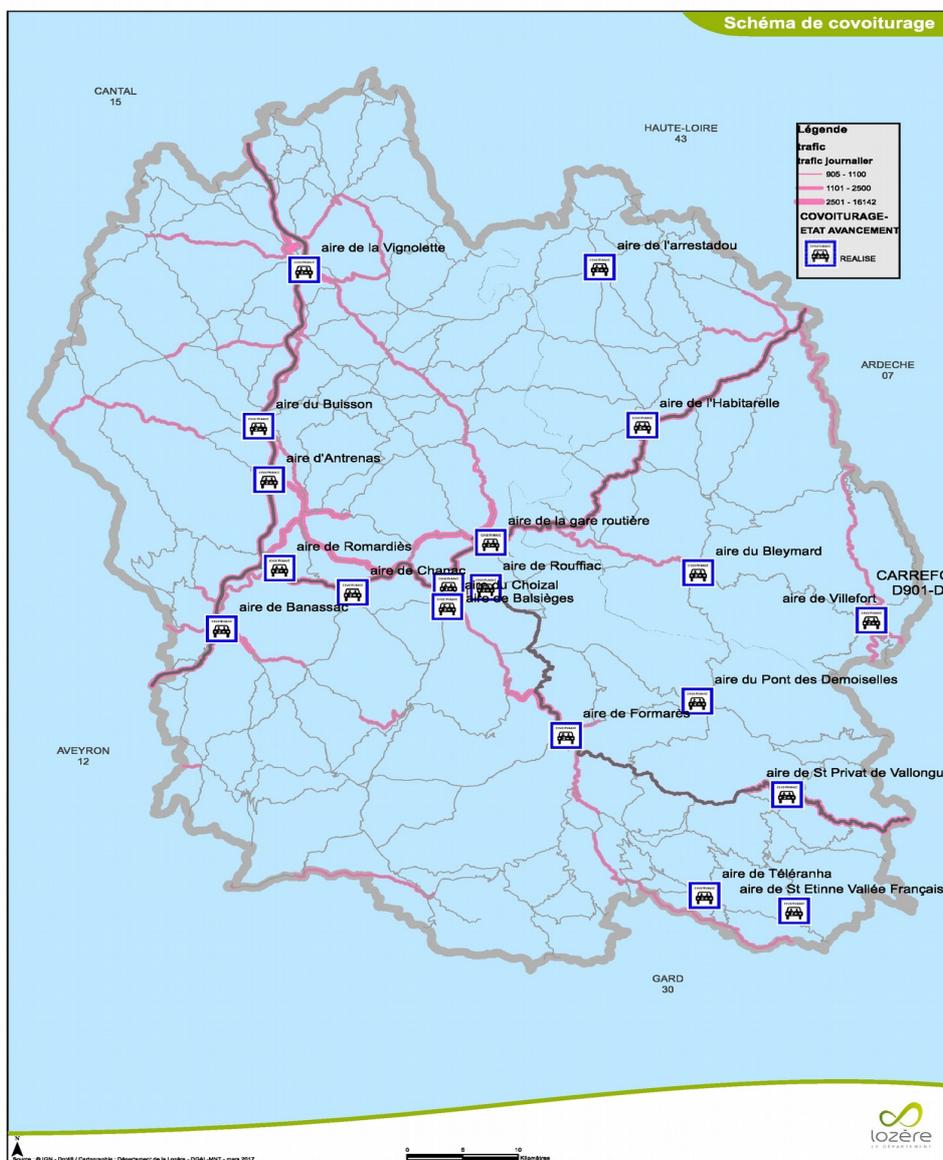
Les dépenses de transport de l'exercice ont été les suivantes :

- ✔ - 349 883 € ont été consacrés au transport des élèves en situation de handicap,
- ✔ - 174 874 € ont été consacrés au transport public de voyageurs,
- ✔ - 5 856 € de bourses de premier internat ont été versés,
- ✔ - 6 234 193 € ont permis de financer le transport scolaire.

744 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	18	221	1

Les 744 € de dépenses correspondent au dernier paiement des 19 aires de covoiturage cofinancées par l'État.



PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE

Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux)

6 140 603 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018
TOTAL	5 564	6 141

Sur l'année 2018, **6 140 603 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre des contrats répartis comme suit :

- ✔ - **331 401 €** pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement, des protections de captages ou pose de compteurs dans 18 collectivités,
- ✔ - **22 206 €** pour les travaux sur les rivières en faveur de 2 syndicats et d'une commune,
- ✔ - **5 022 €** au titre de la diversification agricole pour la mise aux normes de l'abattoir de Langogne,
- ✔ - **89 585 €** pour la rénovation mise aux normes de 4 déchetteries,
- ✔ - **132 220 €** pour l'agrandissement, la construction ou l'aménagement d'écoles publiques primaires de Mende, Saint Etienne Vallée Française, Bagnols les Bains, Le Bleynard notamment,
- ✔ - **136 422 €** pour la réhabilitation de logements dans 19 communes,
- ✔ - **1 582 697 €** pour les projets :
 - d'aménagements de places, parkings, rues, aires de jeux, murs de soutènement, ponts desservant des hameaux ou villages, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et traversées de villages dans 40 collectivités,
 - de rénovation ou création d'équipements sportifs ou de loisirs (tennis, gymnase, stade, terrains de sports) dans 12 communes,
 - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, maisons des services, gîtes, centres d'accueil, garages communaux, maisons médicales) dans 33 communes,
- ✔ - **89 059 €** au titre du patrimoine pour les travaux de restauration d'édifices classés ou inscrits (églises, temples, châteaux) dans 13 communes,
- ✔ - **32 703 €** pour la création ou l'aménagement de structures d'accueil de la petite enfance dans 2 collectivités,
- ✔ - **69 576 €** pour des projets visant à améliorer l'accueil touristique dans 6 communes,
- ✔ - **1 342 553 €** pour des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 73 collectivités,

- ∞ - **576 232 €** pour divers projets au titre des Travaux exceptionnels en faveur de 40 collectivités,
- ∞ - **1 601 477 €** pour des projets d'envergure départementale notamment la rocade ouest de Mende (715 K€), l'enfouissement des lignes électriques par le SDEE (98 K€), l'aménagement de la voie verte en Cévennes, la restauration du pont de Quézac, le projet de Grand Lac de Naussac, la halle couverte de Cans et Cévennes, la maison du tourisme de Florac...
- ∞ - **129 450 €** au titre du Fonds de Réserve Appels à Projets au bénéfice de 7 communes pour les contreparties du Département dans le cadre de l'appel à projets pour la résorption des fuites d'eaux sur les réseaux et aux programmes LEADER.

Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats)

Le Département met en œuvre, au sens de la Loi NOTRe, sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale.

=> En matière d'Ingénierie :

L'ingénierie départementale a été mise en place pour répondre précisément aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique (eau potable, assainissement, déchets et énergie) ainsi que de l'ingénierie de projets (émergence de projets structurants).

Le Département poursuit son action de sorte que nos collectivités territoriales infra départementales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise, et de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets structurants s'inscrivant dans nos politiques départementales.

Le Département est structuré pour offrir un "point d'entrée des collectivités", qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

=> En matière de Développement :

Le Département accompagne désormais les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Le Département contribue également à travers ses compétences à maintenir des structures d'appui territorial et plus particulièrement ses organismes satellites qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire (Lozère Développement et Lozère Tourisme), avec la nécessité de mobiliser davantage de financements au-delà de notre Collectivité pour assurer leur pérennité.

Le Département dispose également de la possibilité de pouvoir intervenir en matière de développement agricole. En ce qui concerne les dispositifs agricoles, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions d'investissement, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs pour leur permettre ainsi qu'à ces entreprises d'améliorer l'équipement ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement, en particulier dans le cadre du Programme de Développement Rural.

=> En matière d'Attractivité :

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et seront

poursuivies en 2019 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'accueil de nouvelles population et de démographie médicale.

L'objectif est de s'inscrire dans une logique de regain démographique. Face à un déficit de population lié à l'érosion du solde naturel, l'enjeu est d'accueillir de nouveaux arrivants, seule alternative pour inverser la courbe démographique.

Le Département s'est inscrit dans un appel à projets du Massif central pour la période 2018-2021 afin de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'attractivité et de l'accueil de nouvelles populations.

3 911 560 € en fonctionnement (hors contrat)

En K€	CA 2017	CA 2018
TOTAL	2 531	3 912

Les principaux organismes financés dans le cadre de ces enveloppes au titre des participations et programmes divers ont été en 2018 :

- Le Comité Départemental de Tourisme à hauteur de 1 280 0000 €, participation fixée après étude de leur situation financière dont 80 000 € pour la maison de la Lozère à Paris,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie pour 60 000 € (mission bois énergie, programme d'animation économique),
- 38 457 € pour la participation aux frais de gestion de l'aérodrome,
- la Chambre d'Agriculture pour 120 000 €,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour 60 000 €,
- la SELO pour 101 562 € (DSP Les Bouviers et Sainte Lucie),
- 178 800 € pour les stations de ski du Mont Lozère, du Mas de la Barque, Les Bouviers, Laubert, Nasbinals et Bonnetcombe,
- Lozère Développement pour 140 000 €,
- 87 051 € en faveur du Fonds de Développement et l'économie sociale et solidaire,
- Le Syndicat Mixte du Bassin du Lot pour 48 000 €,
- 134 545 € en faveur de la politique territoriale,
- 152 947 € en faveur de la politique pour la jeunesse,
- 134 000 € en faveur des offices de tourisme,
- 63 350 € en faveur de l'attractivité et de l'accueil et de la démographie médicale,
- L'Entente interdépartementale Causses Cévennes pour 70 000 €,
- 75 615 € en faveur du logement,
- Lozère Ingénierie pour 23 000 €,

- 274 063 € en faveur de l'Agriculture, la forêt et le foncier,
- L'Entente de la Forêt Méditerranéenne pour 46 730 €,
- l'Agence locale de l'Energie et du Climat de la Lozère pour 108 000 €,
- diverses subventions pour les activités de pleine nature, les espaces naturels sensibles, l'éducation à l'environnement, la réduction des déchets, etc...

2 071 903 € en investissement (hors contrats)

En K€	CA 2017	CA 2018
TOTAL	5 224	2 072

Sur l'année 2018, **2 071 903 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre de diverses opérations mises en place antérieurement aux contrats ou en complément des contrats et ont concerné les dispositifs suivants :

- **75 588 €** pour l'aménagement et l'entretien de la voirie communale en faveur de 12 collectivités,
- **210 010 €** au titre du Plan d'Equipement Départemental (PED) pour la réfection de voirie, la création, l'entretien et la mise aux normes de bâtiments communaux, l'achat de mobilier et matériel divers, l'achat de matériel informatique, divers aménagements de villages, l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques dans 28 collectivités,
- **228 387 €** en faveur des loisirs, aménagements de villages, des bâtiments communaux et divers équipements dans 17 collectivités,
- **47 713 €** pour la restauration du patrimoine en faveur de 2 collectivités et de la Région pour le site archéologique de Javols,
- **11 195 €** pour des travaux sur les déchetteries ou achat de matériel pour la collecte des déchets en faveur de 2 collectivités,
- **33 284 €** pour des projets de restructuration ou de confortement de réseaux d'adduction en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement, des protections de captages ou poses de compteurs dans 7 collectivités,
- **550 777 €** correspondant pour 21 collectivités aux échéances de versement de subvention dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurant et/ou prioritaire d'intérêt départemental,
- **39 000 €** en faveur de 78 particuliers pour des travaux d'amélioration énergétique de leur résidence principale,
- **55 869 €** pour divers projets en faveur de 6 collectivités,
- **34 883 €** en faveur de 9 collectivités pour la remise en état des dégâts provoqués par les inondations 2014 et 2015,

- **202 526 €** en faveur de 2 collectivités et une association pour la réhabilitation des villages de vacances de La Bastide Puylaurent et Pied de Borne et le Centre Pierre Monestier à Saint Rome de Dolan,
- **30 007 €** en faveur de 6 entreprises pour l'aménagement de structures d'accueil touristiques,
- **71 098 €** en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local,
- **46 017 €** en faveur de 10 communes pour des travaux de plantations, nettoyages dans les forêts sectionnales,
- **43 013 €** pour des travaux de défense des forêts contre les incendies sur ce territoire du Mont Lozère,
- **120 106 €** pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF et de 19 particuliers,
- **25 449 €** pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière et la maîtrise de l'eau en agriculture,
- **221 666 €** pour l'agriculture et notamment en faveur de la SEM l'abattoir de d'Antrenas,
- **25 315 €** en faveur du schéma Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Activités de Pleine Nature (APN).

Direction du Développement Éducatif et Culturel

3 654 448 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	3 723	3 687	3 654

Les collèges, écoles et universités

Les dépenses consacrées à l'enseignement s'élèvent à **1 989 155 €**.

Le montant des dotations de fonctionnement des collèges est attribué en fonction du nombre d'élèves inscrits mais également de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

En 2018, le nombre d'élèves dans les collèges publics a augmenté de 66, alors que celui des collèges privés a diminué de 46.

Nombre élèves collèges publics : 2 597

Nombre élèves collèges privés : 1 060

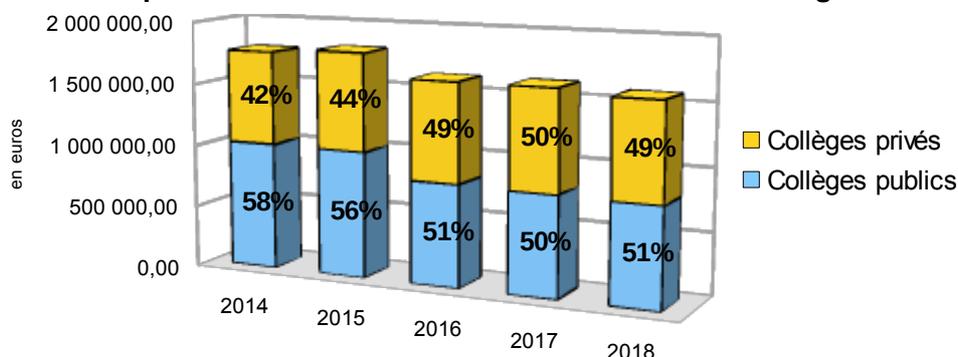
Nombre d'élèves	2014	2015	2016	2017	2018
Collèges publics	2 559	2 486	2 447	2 531	2 597
Collèges privés	1 135	1 130	1 147	1 106	1 060
TOTAL	3 694	3 616	3 594	3 637	3 657

La dotation globale de fonctionnement des collèges n'a pas subi de diminution. La baisse constatée des dotations accordées aux collèges publics **découle uniquement** de la prise en charge de plus en plus importante par le Département de certains contrats (contrôle et entretien des extincteurs, contrôles des systèmes de sécurité incendie, contrôle annuel thermique, contrôle des unités de production culinaire, contrôles électriques, contrôle des aires de jeux, contrôle du désenfumage, contrôles des ascenseurs et abonnements au raccordement au réseau régional au débit R3LR), dépenses d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2016, dépenses de raccordement au réseau de chaleur du collège Henri Bourrillon de Mende depuis le 1^{er} janvier 2014 et 30 % du montant des loyers perçus au titre de 2016 par les établissements qui louent les logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2014	2015	2016	2017	2018
Collèges publics	1 021	1 016	823	810	800
Evolution	-6,67%	-0,49%	-19,00%	-1,58%	-1,23%
Collèges privés	748	786	796	810	780
Evolution	3,89%	5,08%	1,27%	1,76%	-3,70%
Total	1 769	1 802	1 619	1 620	1 580
Evolution	-2,48%	1,87%	-10,16%	0,06%	-2,47%

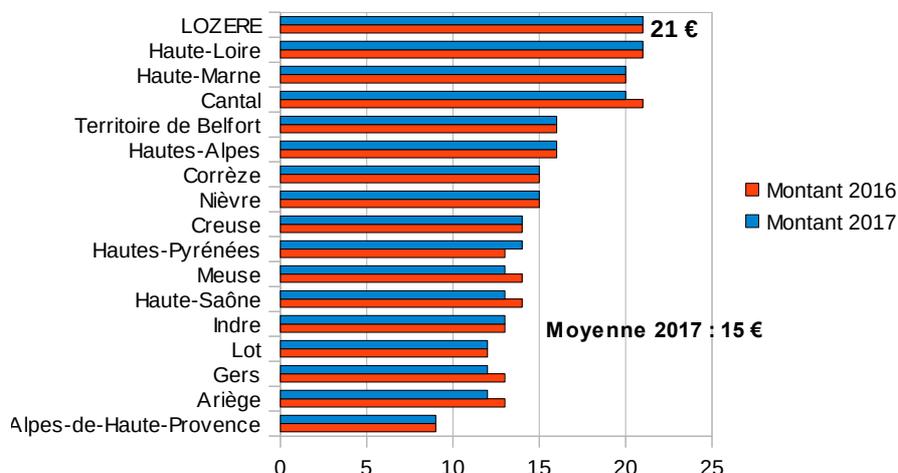
Répartition des dotations de fonctionnement collèges



La dotation moyenne par élève en 2018 s'élève à 433,05 € (441,36 € en 2017) hors prise en charge des contrats.

En moyenne, en 2017, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 21 € (20,7 € en 2018) contre 15 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.

**- DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES -
Montants des dépenses par habitant**



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et des écoles comme notamment :

56 000 €	Subventions pour les projets culturels, scientifiques, sportifs, de voyages et d'éducation à la citoyenneté mis en œuvre par les collèges publics et privés dans le cadre de leurs projets d'établissements	
32 242 €	Transport des élèves de 15 collèges publics et privés aux équipements sportifs	9 collèges publics 6 collèges privés
8 797 €	Subventions dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »	634 collégiens

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 242 500 € ont été accordés en 2018 aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère : Université Perpignan Via Domitia pour l'antenne de Mende dont l'échange avec la province de Guizhou en Chine, Université de Montpellier pour l'antenne d'Orfeuillette et la faculté d'Education (ex.IUFM).

La culture

Les dépenses pour les activités artistiques et actions culturelles s'élèvent à **1 111 201 €**.

Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) est stable par rapport à 2017 et s'élève à 563 000 €. La participation au fonctionnement des Scènes croisées comme en 2017 s'élève à 185 000 €.

En 2018, le Département a financé de nombreuses structures dont notamment Logistique Scénique (65 000 €), la Fédération Départementale des Foyers Ruraux (62 000 €), la Fédération des Hauts Gardons (34 000 €), le Ciné Théâtre (15 000 €) la ville de Mende (13 000 €), la Genette Verte (13 000 €), la Forge (8 000 €). Il a accompagné également de nombreux festivals, notamment Détours du Monde (10 500 €), Festival d'Olt (10 500 €), Festiv' Allier (8 000 €), Culture du Monde (6 000 €), les Aériennes (3 000 €), le 48° de rue (4 000 €) et le Marveloz Pop festival (4 000 €).

Participation du Département	2014	2015	2016	2017	2018
Ecole départementale de Musique de Lozère	554 900 €	563 059 €	563 059 €	563 000 €	563 000 €
ADDA Scènes Croisées	211 031 €	199 000 €	198 000 €	255 000 € *	185 000 € *

* dont 70 000 € avance sur 2018

* dont 70 000 € avance sur 2019

Le patrimoine

En 2018, le Département a consacré **62 849 €** au patrimoine dont 49 861 € au financement des structures agissant pour le patrimoine (5 000 € pour l'animation du château de St Alban, 19 000 € pour l'animation de Javols et 5 861 € pour l'entretien paysager, 15 000 € pour la Fondation du patrimoine, 5 000 € pour l'animation des Boissets) et 12 988 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers des communes.

Le sport

En 2018, **491 243 €** de crédits ont été consacrés au sport.

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant des subventions Sport	477 112 €	489 525 €	466 554 €	502 212 €*	491 243 €*

* 2017 : dont 60 000 € avances sur 2018

* 2018 : dont 103 000 € avances sur 2019

Ces crédits se répartissent comme suit :

- ∞ - Équipes sportives au niveau national 156 000 €,
- ∞ - Subventions comités sportifs 113 603 €,
- ∞ - Subventions diverses sports 221 640 €.

Le Département accompagne les associations sportives, notamment l'UNSS et l'USEP (29 370 €), l'UGSEL (27 870 €), le centre omnisports de Lozère (30 400 €), le semi-marathon (20 000 €), le Tour du Gévaudan (15 000 €) et Lozère endurance équestre (15 000 €).

385 829 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	362	470	386

L'enseignement :

224 811 € de subventions ont été versés pour l'achat de matériel pédagogique pour les collèges privés et publics et pour les travaux d'investissements des collèges privés, étant précisé que les travaux d'investissement et l'informatisation pour les collèges publics sont pris en charge directement par le Département :

- ∞ - 201 225 € - Collèges privés,
- ∞ - 23 586 € - Collèges publics,

En €	2014	2015	2016	2017	2018
Collèges privés – subventions	225 078	252 722	154 280	283 306	201 225

Le montant des subventions accordées au titre de l'année 2018 a connu une baisse par rapport à l'année 2017 pour les raisons suivantes :

- d'une part, le collège privé Saint-Régis de Saint-Alban n'a pas sollicité d'aide financière pour son programme 2018 de travaux d'investissement,
- d'autre part, deux subventions au titre du programme des travaux d'investissement dans les collèges privés 2018 ont été rephasées en 2019, l'une concernant le collège Saint Privat de Mende et l'autre concernant le collège Saint-Pierre/Saint-Paul de Langogne.

Le patrimoine

126 075 € ont été consacrés au patrimoine dont 114 179 € pour la conservation préventive des collections et œuvres d'art des communes, programme subventionné annuellement par la DRAC à hauteur de 70 000 € et 11 896 € de subventions attribuées aux communes pour la restauration des collections et œuvres d'art. Cette dernière enveloppe évolue en fonction des dossiers déposés par les communes.

Le sport :

34 943 € ont été attribués aux clubs sportifs pour l'acquisition d'équipements sportifs. Cette enveloppe est stable.

Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère

87 817 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	159	145	88

Les dépenses de la Médiathèque départementale se répartissent comme suit :

- ✔ - 50 193 € pour le « réassort », l'accès aux ressources numériques et documents en ligne, abonnements magazines, adhésion aux associations au service des bibliothèques,
- ✔ - 37 624 € pour le programme d'animation (Premières pages, le mois du documentaire, etc...) et de formation du réseau départemental des bibliothèques.

Ces dépenses ont diminué en 2018 à la suite du transfert en investissement d'une partie des achats de livres et de documents (collections nouvelles).

85 758 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	6	5	86

79 975 € des dépenses d'investissement ont été consacrées à l'achat de nouvelles collections et 5 783 € pour aider les communes à l'aménagement de leurs bibliothèques.

Direction des Archives Départementales

41 466 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	45	23	41

Les dépenses de fonctionnement des archives ont été consacrées pour :

- ✔ - 22 786 € à la réalisation d'expositions, (« Pas d'histoire sans les femmes : personnalités qui ont marqué la Lozère ») et pour la numérisation de fonds iconographiques,
- ✔ - 7 477 € à la publication d'ouvrages, (éditions critiques des carnets de Marius Balmelle en deux volumes et publication de la lettre d'information semestrielle intitulée *Histoire & patrimoine*),
- ✔ - 6 698 € à la documentation et aux frais de reliure,
- ✔ - 4 505 € au fonctionnement courant des archives.

90 922 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	45	10	91

Les dépenses d'investissement ont servi à :

- ✔ - la restauration des minutes de notaires, des registres du contrôle des actes notariés, des registres de l'Enregistrement, de 2 registres des hôpitaux lozériens, et tous types et supports de documents d'archives publiques et privées,
- ✔ - l'acquisition des archives liées à la première et seconde guerre mondiale ou à l'achat d'archives remarquables visant à enrichir le patrimoine lozérien.

PÔLE SOLIDARITE SOCIALE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale

42 050 141 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	41 041	41 139	42 050

L'année 2018 a été marquée par la poursuite et la mise en place des différentes évolutions législatives décidées au niveau national et leur nécessaire déclinaison au niveau départemental.

L'ensemble de ces évolutions ont impacté le budget de fonctionnement de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, qui passe de 41 139 K€ en 2017 à 42 050 K€ en 2018, soit une augmentation de 911 K€.

Le Département a ainsi poursuivi sa politique en direction de l'ensemble des publics du territoire.

C'est pourquoi, le compte administratif 2018 du budget en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, à domicile ou en établissement, a progressé de 0,33 %.

Le budget enfance-famille progresse de 12,41 % compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants confiés par le juge, et ce malgré les alternatives ou solutions nouvelles proposées par le Département.

Quant au budget lié au lien social, il progresse de 1,92 %, au regard notamment du montant dédié au RSA.

L'augmentation globale de + 2,21 % des dépenses reflète, malgré l'évolution des compétences départementales, de la structure de la population et de la réglementation, une politique volontariste de maîtrise du budget.

Cette augmentation doit également être analysée au regard des 3 AIS (APA, PCH et RSA), dépenses contraintes et compensées partiellement par l'État, qui représentent 20 922 K€, soit 49,75 % du budget.

Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues

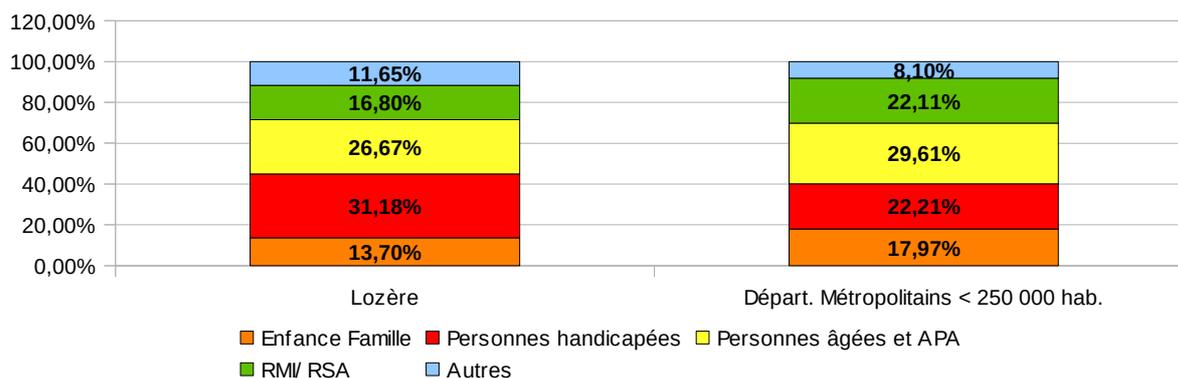
Les dépenses d'aides sociales représentent un montant total de 50 054 K€, soit 47,64 % du total des dépenses de fonctionnement 2018 du Département et se décomposent ainsi :

- ∞ - 42 050 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...,
- ∞ - 461 K€ au titre des actions portées par le pôle ressources internes pour des créances éteintes, des titres annulés, le fonctionnement des CMS et de la MDPH, le Programme d'Équipement Départemental aux associations Personnes âgées et diverses, le reversement de la dotation au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
- ∞ - 7 543 K€ au titre des Ressources Humaines.

Elles sont en hausse de 2,45 % par rapport à 2017.

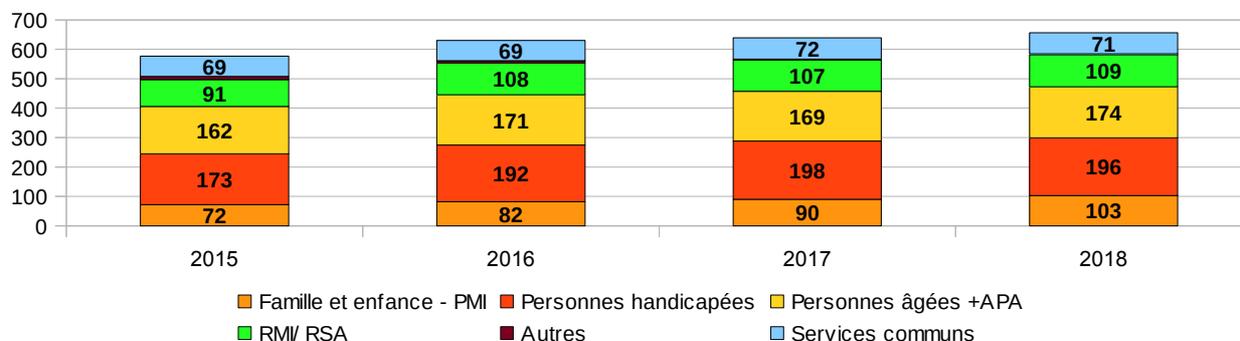
Les rattachements 2018 représentent un volume de 4,176 M€ au lieu de 4,405 M€ en 2017, impactant d'autant le compte administratif 2018.

Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2017



Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses) ont évolué de la manière suivante :

**Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale
(en €/hab)**



Les dépenses d'aides sociales, hors charges de personnel

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 42 050 K€, y compris les rattachements, soit 40,02 % du total des dépenses de fonctionnement 2018.

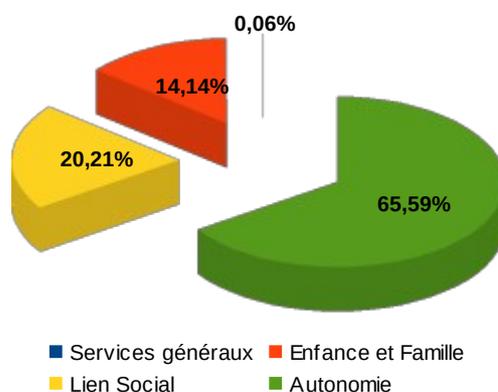
Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation classique par chapitre budgétaire :

Secteur Personnes âgées :	13 224 K€
dont APA	10 033 K€
dont Personnes âgées	3 191 K€
Secteur Personnes Handicapées :	14 358 K€
Insertion (dont RSA) :	8 270 K€
Famille et Enfance :	5 657 K€
PMI :	287 K€
Services Communs :	27 K€
Autres :	227 K€
TOTAL	42 050 K€

Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction de la Solidarité Départementale, les dépenses se répartissent ainsi :

Présentation par directions et par missions			
	2017	2018	Évolution 17/18
Direction Enfance Famille	5 288 K€	5 944 K€	12,41%
Prestations individuelles	1 202 K€	1 258 K€	4,66 %
Hébergements	3 706 K€	4 321 k€	16,59 %
Subventions et participations	117 K€	78 K€	-33,33 %
Protection Maternelle Infantile	263 K€	287 K€	9,12%
Direction du Lien Social	8 336 K€	8 496 K€	1,92%
Prestations individuelles	6 955 K€	7 119 k€	2,36%
Subventions aux associations	820 K€	815 k€	-0,60%
Marchés Fond social Européen	208 K€	228 k€	9,61%
Subventions contrats	164 K€	108 K€	-34,14%
Action sociale	189 k€	227 k€	20,10%
Direction Maison de l'Autonomie	27 491 K€	27 582 K€	0,33%
Les personnes âgées	12 906 K€	13 224 K€	2,46%
<i>APA à domicile</i>	4 628 K€	4 851 K€	4,81%
<i>APA en établissement</i>	5 089 K€	5 183 K€	1,85%
<i>Prestations de services – Aides ménagères</i>	51 K€	42 K€	- 17,64 %
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	2 899 K€	2 915 K€	0,55%
<i>Prévention et accompagnement des publics</i>	212 K€	208 K€	- 1,88 %
<i>Les subventions et autres dépenses</i>	27 K€	7 K€	-74,00%
Les personnes en situation de handicap	14 586 K€	14 358 K€	- 1,56 %
<i>Prestations individuelles (dont PCH et ACTP)</i>	4 310 K€	4 433 K€	2,85%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	9 787 K€	9 411 K€	-3,83 %
<i>Subventions et participations</i>	485 K€	512 K€	5,57%
<i>Autres dépenses</i>	4 K€	2 K€	-50,00%
Services généraux	24 K€	27 K€	12,50%
Services Communs	22 K€	25 K€	13,63%
Subventions	2 K€	2 K€	0,00%
TOTAL	41 139 K€	42 050 K€	+ 2,21%

Répartition des dépenses d'action sociale en 2018



La répartition par politique sociale diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'action sociale et l'insertion (rSa) en première position ou l'enfance et la famille.

En Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 65,59 % des crédits consommés. L'augmentation des dépenses est liée mécaniquement aux revalorisations nationales des différentes prestations individuelles comme le rSa, la PCH ou l'APA à domicile.

Evolution des AIS

Concernant les 3 allocations individuelles de solidarité le reste à charge pour le Département évolue entre 2017 et 2018 dans les conditions suivantes :

	2017	2018
RSA	6 896 134 €	7 090 210 €
APA	9 716 269 €	10 030 769 €
PCH	4 301 572 €	4 423 980 €
Dépenses	20 913 975 €	21 544 959 €
RSA	3 641 676 €	3 497 413 €
APA	3 996 254 €	3 972 156 €
PCH	958 810 €	982 430 €
Recettes	8 596 740 €	8 451 999 €
RSA	3 254 458 €	3 592 797 €
APA	5 720 015 €	6 058 613 €
PCH	3 342 762 €	3 441 550 €
Reste à charge	12 317 235 €	13 092 960 €

1 476 702,70 € en investissement

Évolution des dépenses d'investissement d'aides sociales

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	1 699	1 055	1 477

1 477 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement Action sociale.

Les subventions allouées par la direction de la solidarité sociale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD.

En €	2016	2017	2018
EHPAD	1 529 348	1 030 982	1 468 508

En 2018, 6 établissements ont vu leurs investissements subventionnés :

- ✔ - EHPAD du Bleygard : 50 K€ (Solde de la subvention),
- ✔ - EHPAD Hôpital de Langogne : 337 K€,
- ✔ - EHPAD d'Aumont Aubrac : 475 K€,
- ✔ - EHPAD de Chanac : 456 K€,
- ✔ - EHPAD d'Auroux : 150 K€.

8 195 € de subventions ont été versés aux crèches pour l'achat de matériel.

En €	2016	2017	2018
Crèches - MAM – Accueil de loisirs sans hébergement	169 552	24 106	8 195

La baisse des subventions versées en 2018 s'explique par la fin du programme de construction de crèches et de Maisons d'Assistants Maternels et d'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

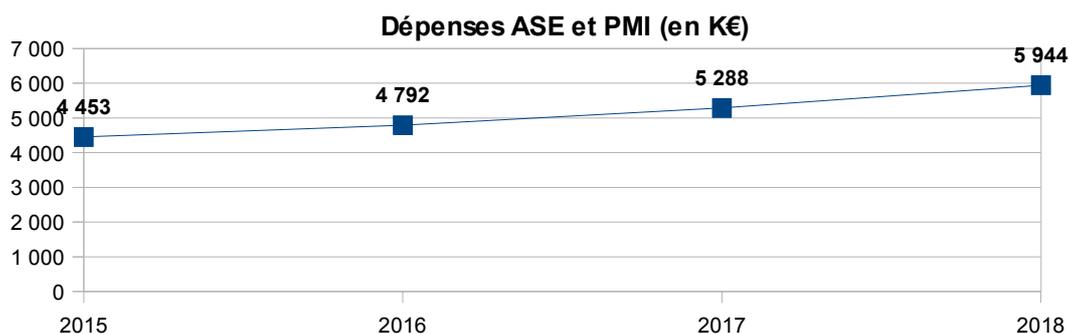
1 - Direction Enfance Famille

5 944 171 € en fonctionnement

Malgré le travail de régulation des services et du développement de l'offre devant permettre un impact moindre, les dépenses de la direction continuent d'augmenter en 2018 (+ 12,41 %).

Ces principales variations de dépenses s'expliquent par la hausse des dépenses d'hébergement d'aide sociale à l'enfance (+ 16,59%) et du nombre d'enfants placés par la justice.

Évolution des dépenses de la Direction Enfance Famille



Structure des dépenses de la Direction Enfance Famille

	2015	2016	2017	2018
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social ...)	3 021 949	3 315 521	3 706 033	4 320 987
Aides Financières (AMT, secours)	121 625	148 242	186 682	137 419
Mesures d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF)	753 540	780 002	818 884	919 374
Actions de prévention	302 755	273 558	313 467	279 703
PMI	253 597	274 950	262 613	286 688
TOTAL	4 453 466	4 792 273	5 287 679	5 944 171

L'aide sociale à l'enfance

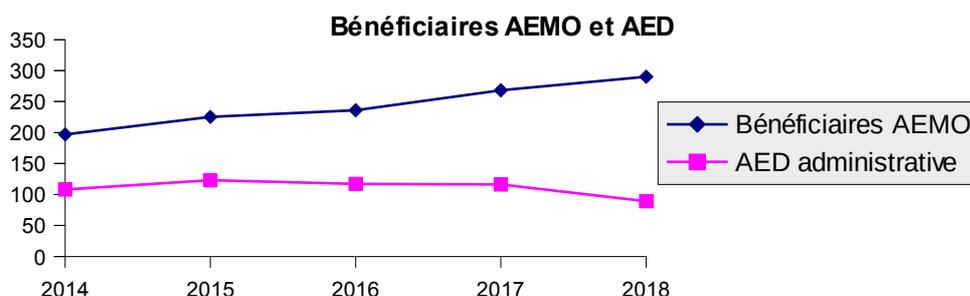
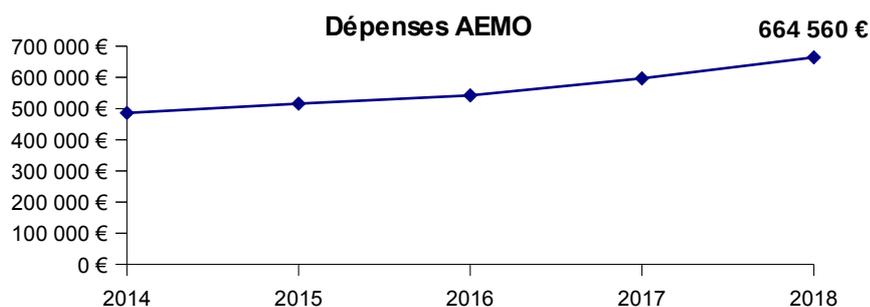
5 657 483,40 € en fonctionnement

Les prestations individuelles : 1 258 205 €

∞ - Aides Éducatives en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) : 664 560 €

On constate une hausse des dépenses sur les mesures d'Actions Éducatives. Ce coût plus important cette année s'explique par l'augmentation du nombre d'AEMO, mesure prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leurs enfants.

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépense AEMO en €	486 154 €	515 972 €	542 434 €	597 242 €	664 560 €
Bénéficiaires AEMO	197	225	236	268	290
AED administrative	108	123	117	116	89



∞ - Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) : 254 814 €

En 2018, le montant de la dotation accordée au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifée est de 254 814 € contre 221 642 € en 2017. En 2018, le nombre total d'heures d'intervention en prévention auprès des familles est de 4 332 pour 56 familles et 111 enfants (4 197 heures en 2017).

∞ - Allocation Mensuelle Temporaire (AMT) et Bons Alimentaires (BA) : 88 284 €

On constate une diminution de – 22,62 %, soit 25 815 € de dépenses en moins par rapport à 2017 en raison du travail de régulation réalisé par les services.

∞ - Secours d'urgence : 49 135 €

Les aides allouées pour satisfaire les besoins primaires et immédiats sont en baisse de – 32,30 %, soit 23 448 € de dépenses en moins par rapport à 2017. Les raisons de cette diminution proviennent, au même titre que les AMT et les BA, du travail de régulation des services.

∞ - Bourses Jeunes Majeurs : 9 960 €

La diminution des dépenses constatée en 2017 se poursuit en 2018. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre de contrats jeunes majeurs (22 en 2018 contre 30 en 2017).

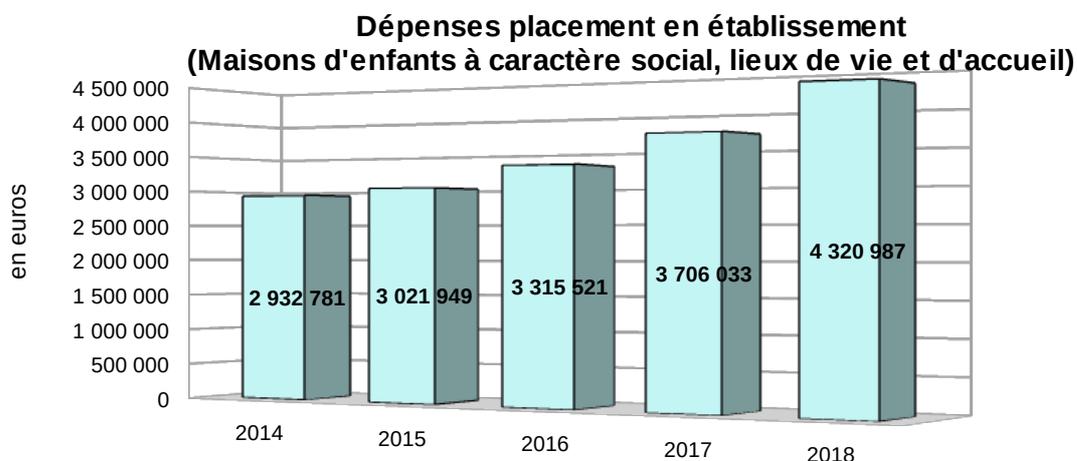
∞ - Visites médiatisées 63 203 €

On constate une hausse de + 2,43 % de la dotation en 2018.

∞ - Autres prestations individuelles : 128 249 €

Les aides individuelles permettant de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ces dépenses augmentent de + 6,31 %.

L'hébergement : 4 320 987 €



	2014	2015	2016	2017	2018
MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)	2 692 137 €	2 704 429 €	2 810 203 €	2 996 849 €	3 376 821 €
Lieux de vie et d'accueil	240 644 €	317 520 €	505 318 €	709 184 €	944 166 €
TOTAL	2 932 781 €	3 021 949 €	3 315 521 €	3 706 033 €	4 320 987 €

Les dépenses de l'hébergement augmentent de + 16,59 %. Les variations d'une année sur l'autre restent difficilement prévisibles car ordonnées par le juge (nombre d'enfants placés et durée du placement).

L'évolution des dépenses liées aux frais d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance peut s'expliquer par la prise en charge de mineurs non accompagnés (MNA) en application de la circulaire du 31 mai 2013.

73 % du budget de fonctionnement de la Direction Enfance Famille est consommé par l'hébergement au titre de l'ASE.

En 2018, 167 enfants ont fait l'objet d'un placement contre 146 enfants en 2017.

Ce poste ne prend pas en compte la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leurs domiciles, celle-ci étant intégrée aux dépenses des Ressources Humaines.

Les subventions et participations : 78 291 €

En 2018, le montant des subventions et des participations est de 78 291 € et concernent les subventions accordées dans le cadre de la prévention de la marginalisation, de la facilitation de l'insertion et promotion sociale, de la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité, et de la participation au 119 Allo-Enfance.

La Protection Maternelle Infantile

286 687,69 € en fonctionnement

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

Le compte administratif fait apparaître un montant de 158 K€ au titre de la politique en faveur des structures « petite enfance » pour l'aide au fonctionnement des crèches.

La participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) passe de 88 311 € en 2018 contre 87 697 € en 2017.

2 - Direction du Lien Social

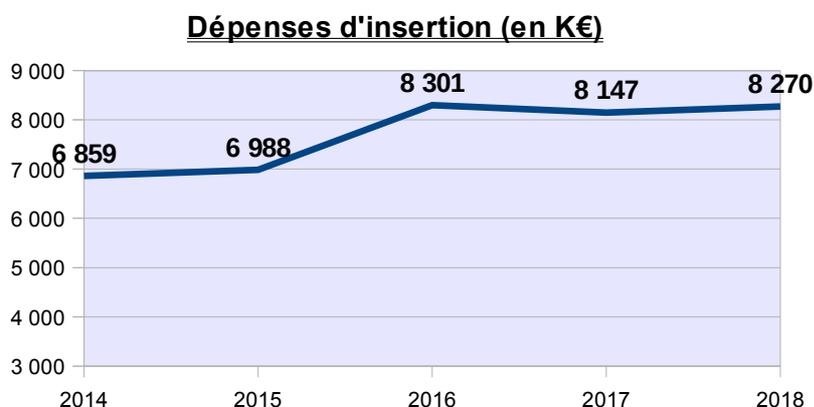
8 496 442 € en fonctionnement

Les dépenses de cette direction continuent d'augmenter en 2018, + 160 522 € soit + 1,9 %. Cette augmentation générale doit toutefois être mise en parallèle de l'augmentation de 194 077 € de la dépense du RSA entre 2017 et 2018.

L'insertion

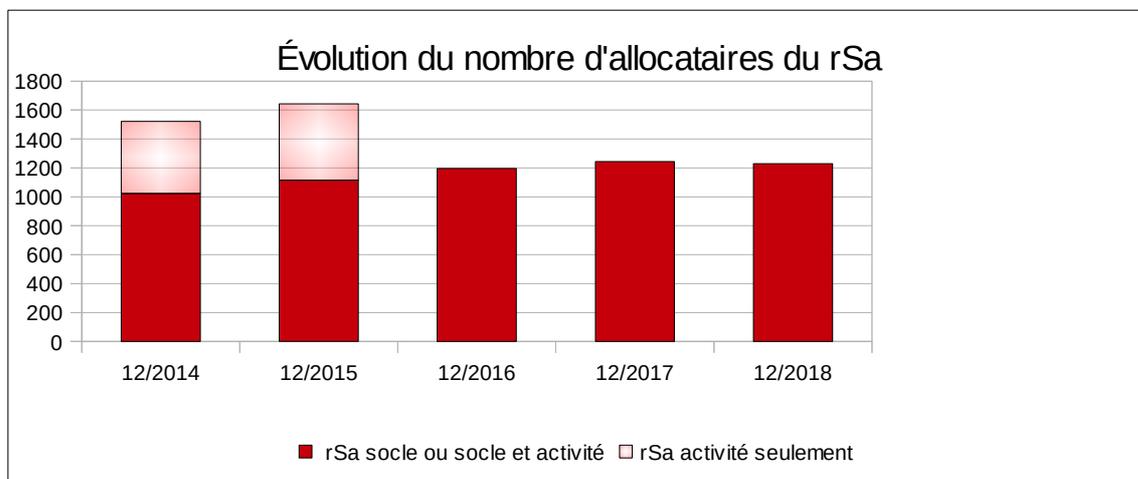
8 269 590 € en fonctionnement

Les dépenses de la fonction 56 sont cette année en hausse de + 1,5 % . Sur la période 2014 – 2018, elles ont augmenté de 20,57 %.



Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 7 090 210 €

Depuis le 1er janvier 2016, le gouvernement a supprimé le RSA activité ainsi que la prime pour l'emploi pour laisser place à un nouveau dispositif : la prime d'activité.



Sur la base du nombre d'allocataires au cours du dernier trimestre, on constate une progression entre 2014 et 2017, pour passer sur cette même période de 1 024 à 1244. Le dernier trimestre fait état d'une légère diminution de ce nombre pour s'établir à 1 229. L'impact sur les dépenses reste toutefois moindre compte tenu des évolutions législatives récentes et de l'absence de compensation complémentaire de l'État.

Participation de l'Etat aux dépenses RSA (en €)

	2014	2015	2016	2017	2018
Allocations RSA	5 785 883	5 856 294	7 248 775	6 896 134	7 090 210
Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI)	3 481 897	3 517 278	3 518 222	3 641 676	3 497 413
Ecart dép. / part. Etat	-2 303 986	-2 339 016	-3 730 553	-3 254 458	-3 592 797
Solde cumulé depuis 2008	-11 323 714	-13 662 730	-17 393 283	-20 647 741	-24 240 538

Depuis 2014, on note une augmentation constante des charges de RSA, soit une évolution de + 22,5 % en 5 ans pour un montant total de 1 304 327 €. Cette augmentation est liée aux différentes revalorisations du montant de cette prestation et à l'évolution du nombre de bénéficiaires.

Les dépenses liées à l'accompagnement des démarches liées à l'insertion (1 179 380 €)

∞ - Les aides financières individuelles (AFI) : 28 319 €

Le nombre d'aides financières individuelles accordées en 2018 reste stable par rapport à 2017 et s'établit à 99.

∞ - Les subventions contrats : 107 716 €

Le financement des contrats aidés concerne pour 2018 : 40 Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), 1 Contrat Initiative Emploi (CIE) et 1 Parcours Emploi Compétence (PEC).

∞ - Les subventions aux associations : 815 404 €

Le montant total des actions subventionnées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) reste stable. Ces subventions sont versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social ainsi que le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

∞ - Les marchés – Fond social Européen : 227 350 €

Les dépenses liées aux marchés augmentent de + 5,7% en 2018, ceux-ci concernent principalement l'aide à la mobilité et l'accès à l'emploi.

∞ - Autres dépenses : 591 €

Ce montant correspond à des créances éteintes.

L'action sociale

226 852 € en fonctionnement

Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) : 19 121 €

Les MASP augmentent de + 33,65 % soit + 4 814 €, en raison de l'augmentation du nombre de MASP validées en 2018 (26 contre 14 en 2017).

Les différents secours et frais de transport : 29 161 €

Les dépenses liées aux secours sont stables même si le nombre d'aides accordées augmentent en passant de 151 en 2017 à 175 en 2018.

Les subventions aux associations : 28 750 €

Si l'ensemble des aides accordées en 2017 ont été maintenues en 2018, l'octroi d'une nouvelle subvention au titre de la mobilité est venue impacter cette enveloppe.

Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 150 000 €

Outils de solvabilité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPHD), le FSL permet le financement d'aides aux ménages (accès et maintien dans le logement) sous forme de prêts ou de subventions, mais également le financement de mesures d'accompagnement. La participation du Département au FSL en 2018 est en hausse de 25 000 €.

En 2018, le FSL a étudié 658 dossiers, et a donné 896 décisions pour 602 ménages.

3 - Direction Maison de l'Autonomie

27 582 377 € en fonctionnement

Les dépenses liées à l'Autonomie, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 27 582 K€, soit 65,59 % des dépenses d'aide sociale.

La hausse constatée depuis 2014 se poursuit mais ne représente qu'une évolution de + 0,33 % entre 2017 et 2018 contre + 0,15 % entre 2016 et 2017.

Les personnes âgées

13 224 246 € en fonctionnement

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 10 033 539 €

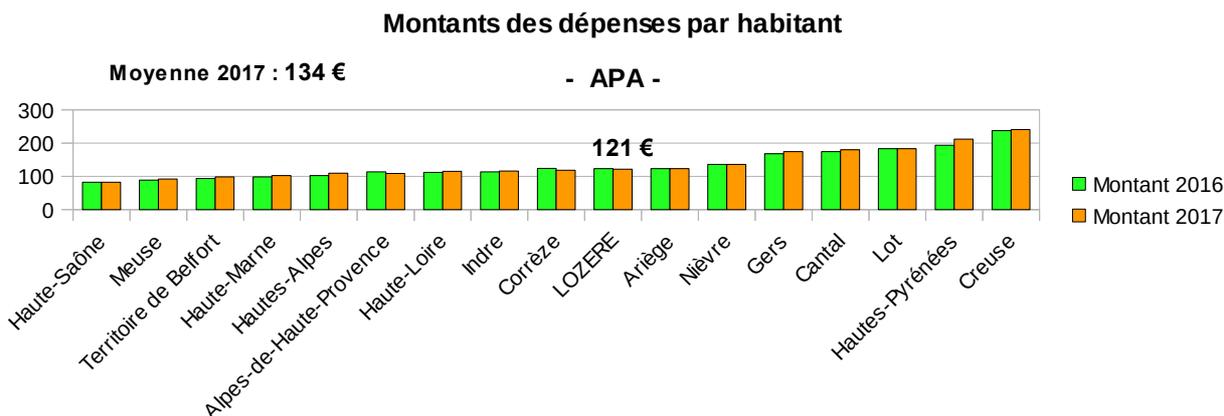
L'APA à domicile et en établissement représente 23,86 % des dépenses totales d'aide sociale. Elle progresse globalement de + 3,26 %.

∞ - L'APA à domicile progresse de + 4,81 %. La dépense passe ainsi de 4 628 K€ en 2017 à 4 851 K€ en 2018. Cette augmentation est directement liée au vieillissement de la population augmentant le nombre de nos aînés ayant besoin d'un soutien à domicile, l'augmentation des tarifs nationaux et des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

∞ - L'APA en établissement augmente de + 1,85 % pour un montant de 5 089 K€ en 2017 et 5 183 K€ en 2018. La réforme de la prise en charge de la dépendance impacte directement cette prestation.

Montants en K€	2014	2015	2016	2017	2018
APA à domicile	4 371	4 398	4 634	4 628	4 851
APA versée à l'établissement	4 964	5 083	5 272	5 089	5 183
Total dépenses	9 335	9 481	9 906	9 717	10 034
Titres émis sur recouvrement	21	19	32	45	0,15
Dépense effective (1)	9 314	9 462	9 874	9 672	10 033
<small>(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA</small>					
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	2737	2883	2820	2840	2914
taux d'évolution	8,61%	5,33%	-2,19%	0,71%	2,61%

Nombre de bénéficiaires	2014	2015	2016	2017	2018
Bénéficiaires à domicile	1 235	1 291	1 320	1 340	1 402
Bénéficiaires en établissement	1 502	1 592	1 500	1 500	1 512
Total	2 737	2 883	2 820	2 840	2 914



Prestations de services – Aides ménagères : 42 044 €

Synthèse des dépenses et nombre de bénéficiaires à domicile (au 31/12 de l'année) :

	2015	2016	2017	2018
Dépenses en €	81 862	74 435	50 817	42 044
Bénéficiaires	32	30	25	22

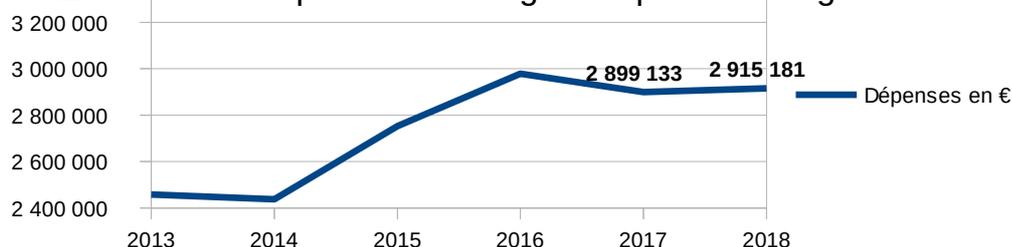
Depuis 2015, on remarque une baisse du nombre de bénéficiaires des aides ménagères personnes âgées, ce résultat est dû à un travail de régulation sur l'éligibilité des personnes. Le nombre de bénéficiaires reste toutefois stable entre 2017 et 2018.

L'aide sociale à l'hébergement : 2 915 181 €

Frais de séjours en établissement personnes âgées hors APA :

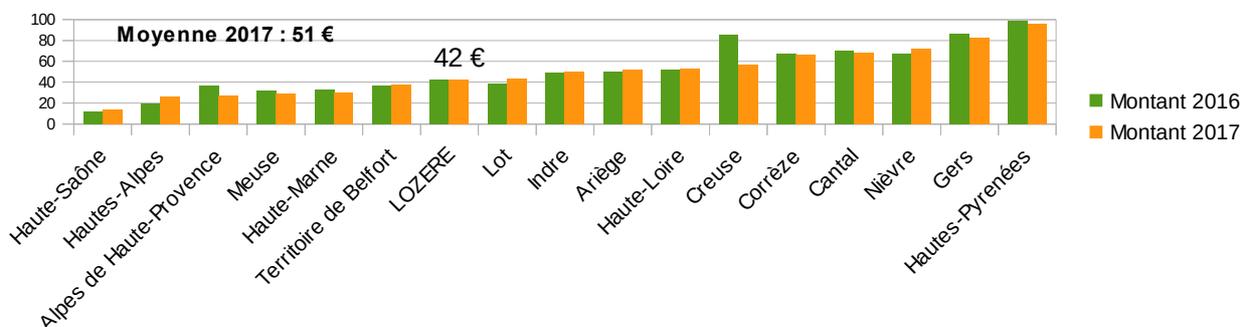
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses en €	2 458 939	2 437 940	2 752 527	2 977 968	2 899 133	2 915 181
% d'évolution	-24,41%	-0,85%	12,90%	8,19%	-2,65%	0,55%
Bénéficiaires payés en moyenne des 4 trimestres	240	241	242	230	215	233

Evolution des dépenses d'hébergement personnes âgées



Montant des dépenses par habitant

PERSONNES AGEES HORS APA



La prévention et l'accompagnement des publics : 207 584 €

La prévention et l'accompagnement du public âgé, de leurs aidants ainsi que les services d'aides à domicile se renforcent au travers des différents dispositifs réglementaires qui ont vu le jour :

- ∞ - La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et le CLIC : 217 390 €.

Cette dépense a permis de cofinancer diverses actions permettant :

- la modernisation des services d'aide à domicile,
- l'attribution d'un forfait d'autonomie,
- la mise en place de diverses actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante.

Ce poste de dépenses est intégralement compensé par des recettes de la CNSA.

- ∞ - La MAIA : 9 219 €

Ce dispositif vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce dispositif est entièrement financé par l'Agence Régionale de Santé.

Les subventions et dépenses diverses : 6 875 €

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes âgées (5 900 €) et des titres annulés (975 €).

Les personnes en situation de handicap

14 358 131 € en fonctionnement

Les prestations individuelles : 4 433 221 €

4 433 K€ ont été consacrés en 2018 au titre des prestations, ce qui correspond à une hausse de + 123 K€, soit + 2,85 %.

∞ - ACTP : 625 672 €

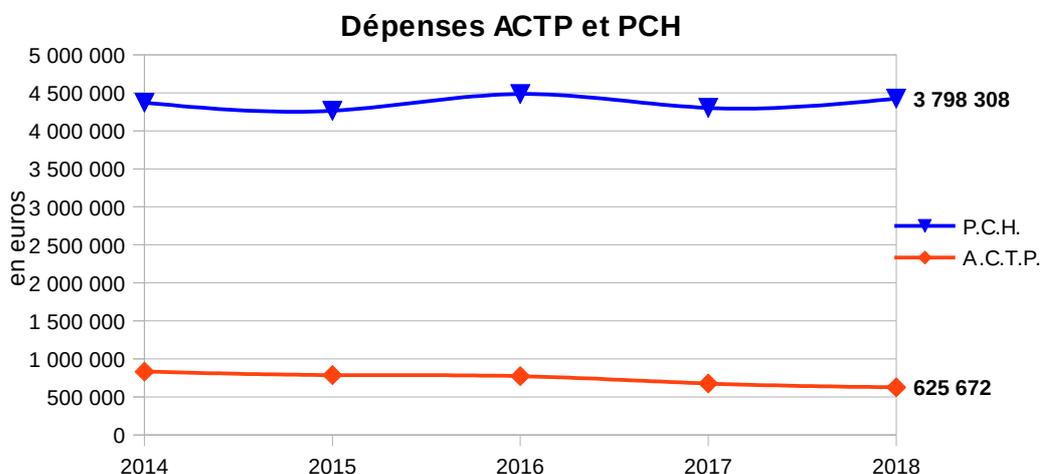
Les dépenses d'ACTP baissent en 2018 de – 50 175 €, soit – 7,42 %, avec 13 bénéficiaires en moins. Cependant, ceux qui en bénéficient encore aujourd'hui sont ceux qui touchent l'allocation la plus élevée ; c'est pourquoi ils n'ont pas opté pour la PCH.

∞ - PCH : 3 798 308 €

Les dépenses de PCH sont en hausse par rapport à l'année précédente avec + 4,76 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

- pour les plus de 20 ans : + 5,18 % entre 2017 et 2018 (-2,75 % entre 2016 et 2017),
- pour les moins de 20 ans : - 0,5 % entre 2017 et 2018 (+ 3,79 % entre 2016 et 2017).

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses ACTP	832 948	786 383	772 450	675 847	625 672
Bénéficiaires ACTP	117	109	104	96	83
Dépenses PCH	3 536 884	3 478 226	3 710 844	3 625 726	3 798 308
Bénéficiaires PCH	517	545	571	550	585
Droits ouverts	732	736	778	774	769
TOTAL DEPENSES	4 369 832	4 264 609	4 483 294	4 301 573	4 423 980



∞ - Prestations de services – Aide ménagères : 9 241 €

En 2018, les dépenses concernent 3 bénéficiaires de l'aide sociale à domicile contre 4 en 2018. Au regard des besoins des personnes et des interventions réalisées, le montant de cette enveloppe augmente de + 555 € par rapport à 2017.

L'aide sociale à l'hébergement : 9 411 499 €

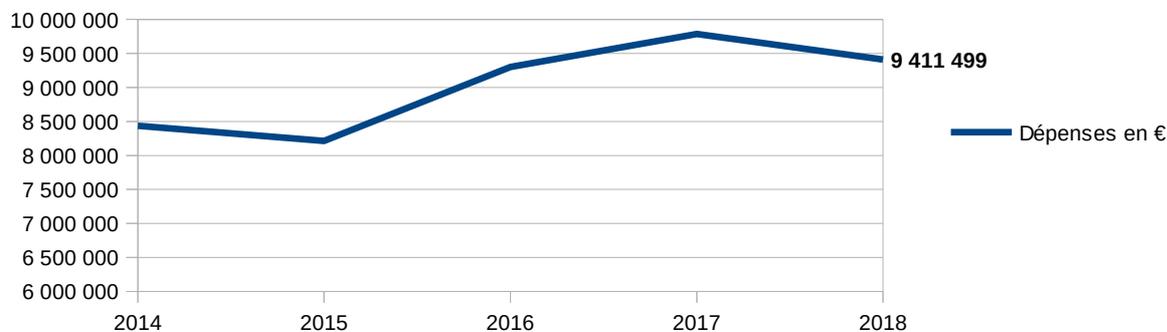
Cette mission recouvre la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées, y compris l'accueil de jour et les personnes handicapées en EHPAD.

Globalement, les dépenses de cette mission diminuent de – 3,83 %, soit – 375 098 € par rapport à l'année 2017.

L'année 2018 est la 2ème année pour laquelle des résidents sont pris en charge par le Département de la Lozère au titre de l'aide sociale au sein de l'UPHV (Unité pour Personnes en situation de Handicap Vieillissantes), pour un montant de 34 273 €.

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses en €	8 436 686	8 213 763	9 299 556	9 786 597	9 411 499
% d'évolution	2,06%	-2,64%	13,22%	5,24%	-3,83%
Bénéficiaires	251	247	258	271	268
dont Accueil de jour	91 358	74 053	131 652	96 881	115 247
dont PHV	-	-	-	17 551	34 273

Evolution des dépenses d'hébergement personnes handicapées



Les subventions et participations : 511 875 €

∞ - Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH

La participation pour le SAMSAH en 2018 est de 273 629 €, contre 260 592 € en 2017, compte tenu de l'augmentation de l'activité de ce service.

∞ - Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS

En 2018, la participation a été augmentée de 11 %, soit 143 895 €, compte tenu de l'augmentation de l'activité de ce service.

∞ - Le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM

La participation aux 2 GEM est identique à celle de 2017, soit 40 000 €.

∞ - Les subventions aux associations

Le montant global des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap a été maintenu, soit 4 350 €.

∞ - Participation MDPH

La participation pour la MDPH est identique à celle de 2017 soit 50 000 €.

Autres dépenses : 1 536 €

Ce montant correspond à l'annulation de titres.

4 - Services généraux

27 151 € en fonctionnement

La supervision des travailleurs sociaux : 23 530 €

Le Département a mis en place une supervision des travailleurs sociaux selon une modélisation systémique. Cet espace vise à améliorer les conditions de prise en charge des usagers, apporter de nouveaux modèles de compréhension des réalités sociales et familiales et soutenir les professionnels dans leur pratique quotidienne.

Subventions : 1 650 €

Le montant est identique à celui de 2017 et concerne des subventions versées dans le cadre des domaines transversaux, notamment la cotisation versée à l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale et décentralisée).

Frais divers : 1 971 €

Ce poste recouvre les frais d'alimentation pour un montant de 140 € et les frais d'actes et de contentieux pour un montant de 1 831 €. L'augmentation de 1 675 € par rapport à 2017 est liée aux frais de prise d'hypothèque du Département afin de garantir les avances faites au titre de l'aide sociale à l'hébergement.

RESSOURCES INTERNES

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens

1 012 802 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	1 163	1 097	1 013

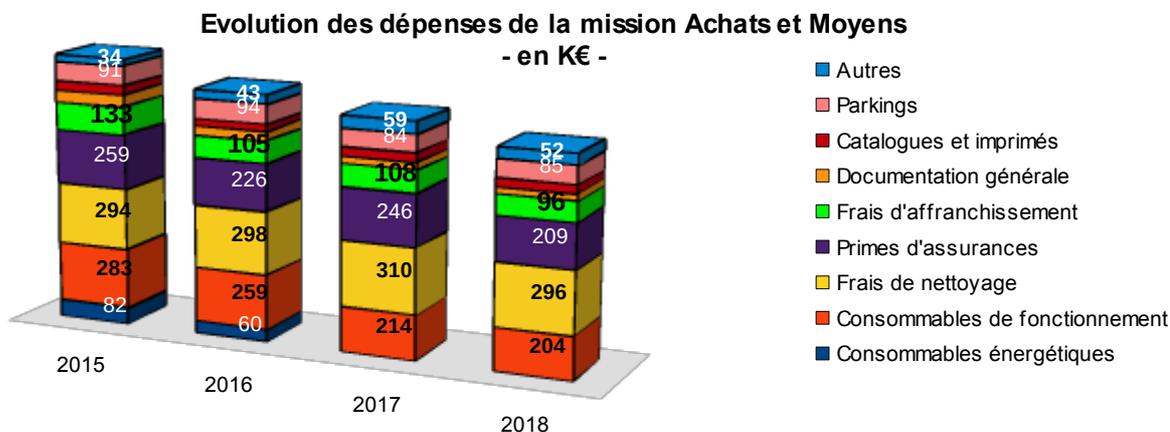
Le budget total de la mission Achats et Moyens atteint au 31 décembre 2018, 1 013 K€ soit une baisse de - 7,66 % par rapport à 2017.

Les principales baisses portent sur les achats de fournitures (entretien petit équipement ,vêtements de travail), la prime d'assurance auto, les dépenses de déménagement, d'affranchissement du courrier et de nettoyage des locaux.

Les différents postes gérés par la mission Achats et Moyens évoluent de la manière suivante :

En grisé, les compétences qui ont été transférées vers le Parc Technique en 2017 (carburant) et le service des bâtiments (combustible).

en K€	2015	2016	2017	2018
Fournitures non stockées	141	109	0	0
Combustibles	82	60		
Carburants	59	49	0	0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	167	149	162	148
Fournitures d'entretien	11	10	9	6
Fournitures de petit équipement	88	92	93	89
Habillement et vêtements de travail	68	47	60	53
Fournitures administratives	68	71	61	62
Contrats de prestations de services	17	25	20	18
Entretien et réparations	5	5	3	4
Primes d'assurances	259	226	246	209
Divers	58	44	32	29
Documentation générale et technique	50	41	29	24
Autres frais divers	8	3	3	5
Publicité, publications, relations publiques	56	42	52	50
Annonces et insertions	10	8	8	8
Catalogues et imprimés et publications	46	34	44	42
Transports de biens	1	3	26	21
Frais d'affranchissement	133	105	108	96
Frais de nettoyage des locaux	283	288	301	290
Autres charges – Parkings	91	95	85	86
Autres charges exceptionnelles	1	1	1	
TOTAL	1 280	1 163	1 097	1 013



- ∞ - **Diminution des achats de fournitures d'entretien et de petit équipement**, mais surtout des vêtements de travail,
- ∞ - **Baisse de la prime d'assurance auto** grâce à la diminution significative de la sinistralité et au déclassement d'une dizaine de véhicules ou engins,
- ∞ - **Baisse des dépenses pour transport de biens** :
 En 2017 l'emménagement des services à ODG avait entraîné une augmentation des dépenses. En 2018, ce poste a supporté les déménagements suivants : DMNT, immeuble Urbain V, Hôtel Plagnes, bâtiment de la Rovère (Finances), Médiathèque.
- ∞ - **Affranchissement** : forte baisse de ce poste,
- ∞ - **Nettoyage des locaux** : en 2017, la fréquence du ménage a été augmentée compte tenu des travaux non terminés dans le bâtiment Olympe de Gouges.

53 143€ en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	60	55	53

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques

1 009 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	15	1 287	1

La Mission Affaires Juridiques est chargée de gérer les procédures pré-contentieuses et contentieuses du Département. Elle est également en charge du suivi des délégations de service public.

En 2017, le renouvellement de la DSP de l'établissement thermal de Bagnols les Bains avait entraîné des frais d'acte et de droits de sortie de 1 282 K€ compensés par une recette de droits d'entrée de 1 262 K€.

Au titre de l'année 2018, les charges supportées concernent uniquement des frais de signification de décisions de justice par voie d'huissier.

Elle peut être amenée à prendre en charge des frais de condamnation, de recours indemnitaires et de protocoles transactionnels.

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics

43 692 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	43	58	44

Les frais d'annonces et d'insertion s'élèvent à 43 692 €.

60 440 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	43	51	60

Les frais d'annonces et d'insertion pour les passations des marchés s'élèvent à 60 440 € et se décomposent comme suit :

- ∞ - 36 380 € pour la voirie,
- ∞ - 14 290 € pour les collèges,
- ∞ - 9 770 € pour divers bâtiments.

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux

925 242 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	1 342	963	925

Les différents postes gérés par le service des Bâtiments évoluent de la manière suivante :

en euros	2015	2016	2017	2018
Consommables énergétiques	337 297	579 057	732 264	685 744
Prestations de services	34 497	28 244	18 358	27 603
Locations mobilières et immobilières	431 539	442 447	3 634	3 577
Charges locatives	66 644	41 895	0	0
Entretiens et réparations	229 906	206 790	198 143	203 376
Taxes et autres impôts locaux	28 019	33 228	0	0
Autres	30 526	10 131	10 460	4 942
Total	1 158 428	1 341 792	962 859	925 242

Les dépenses de fonctionnement du service des Bâtiments sont de 925 K€ au 31 décembre 2018, soit une baisse de – 3,91 % par rapport à 2017.

La hausse constatée en 2016 se justifie par l'intégration de la gestion en direct des coûts de fourniture d'énergie électrique des différents collèges du Département.

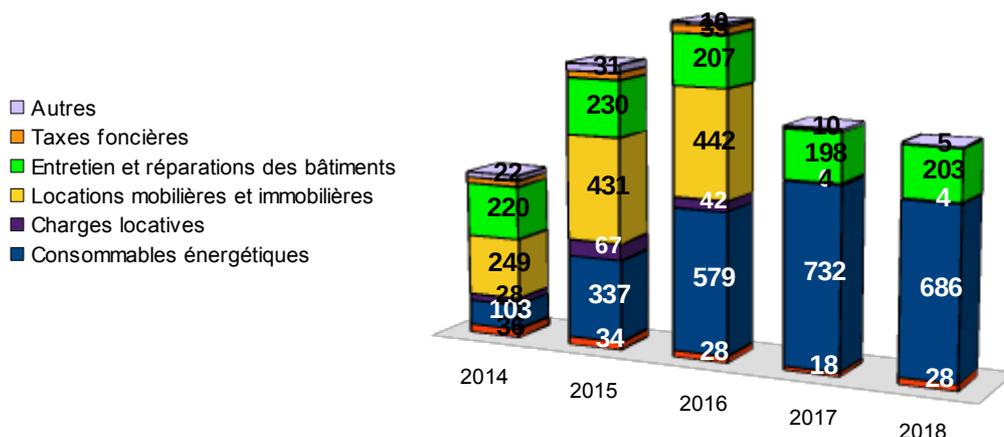
La hausse constatée en 2017 des crédits pour les consommables énergétiques se justifie par l'intégration de la gestion en direct des coûts de fourniture de fioul et de granulés bois des différents bâtiments du Département.

La gestion des locations mobilières et immobilières, des charges locatives ainsi que des impôts locaux et taxes a été transférée en 2017 à la DIAD.

La baisse des consommables énergétiques entre 2017 et 2018 s'explique par le regroupement des services au sein du bâtiment Olympe de GOUGES.

En 2018, 17% des dépenses concernent les bâtiments de l'administration générale, 43% les bâtiments scolaires, 6 % les bâtiments médico-sociaux, 9 % les bâtiments culturels et 25% les bâtiments liés à la route.

Evolution des dépenses du service des Bâtiments - en K€ -



2 857 044 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	3 848	4 549	2 857

Les dépenses d'investissement du service des Bâtiments sont de 2 857 K€ au 31 décembre 2018, soit une baisse de – 37,19 % par rapport à 2017.

Travaux réalisés dans les bâtiments administratifs

En 2018, 550 000 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments administratifs dont :

- ∞ - la fin des travaux du bâtiment Olympe de Gouges,
 - ∞ - les travaux d'accessibilité handicapé de la médiathèque départementale de la Lozère,
 - ∞ - les études pour la construction d'un bâtiment annexe des archives départementales
- divers travaux sur les différents bâtiments institutionnels.

Travaux réalisés dans les collèges

En 2018, 1 690 000 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments scolaires dont :

- ∞ - la fin des travaux du collège de St Chély d'Apcher,
- ∞ - les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les collèges de Florac, Mende, Villefort, le Bleynard,

- ∞ - les études liées aux travaux d'accessibilité dans les collèges de la Canourgue, Langogne, Marvejols, Ste Enimie, St Etienne Vallée Française et Vialas,
- ∞ - les études relatives au collège de Meyrueis,
- ∞ - les travaux de maintenance dans divers collèges,
- ∞ - la fourniture de matériels et mobiliers.

Travaux réalisés dans les centres techniques du Conseil départemental (CTCD)

En 2018, 110 000 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- ∞ - la fin des travaux de rénovation du CT de Grandrieu,
- ∞ - les études liées à la construction d'un centre technique à Ste Croix Vallée Française et à la couverture des silos à sel du centre technique de St Chély d'Apcher,
- ∞ - les travaux de maintenance dans divers centres et unités techniques.

Travaux réalisés sur l'ensemble des bâtiments du Département

En 2018, 507 000 € de dépenses ont été consacrées à la mise en place d'une gestion technique des bâtiments sur différents sites.

Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications

790 077 € en fonctionnement

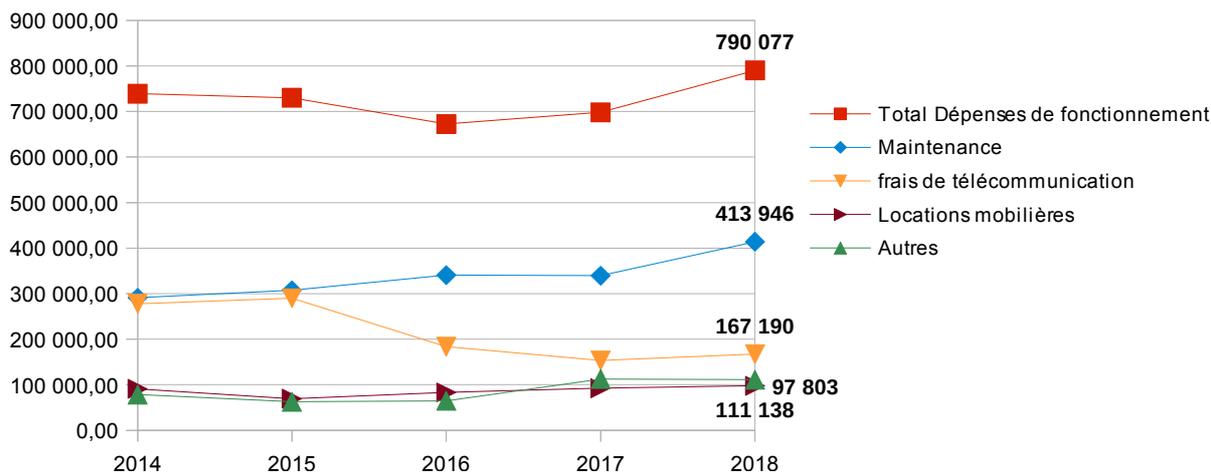
En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	672	698	790

Les dépenses de fonctionnement 2018 sont en hausse de + 13,2 % et s'élèvent à 790 K€.

Cette forte augmentation est liée à l'augmentation du débit dans les collèges lozériens, ainsi qu'à la mise en place du marché de téléphonie mobile.

De plus, les frais de maintenance et d'hébergement continuent d'augmenter compte tenu de la hausse régulière des contrats de maintenance, de la mise en place de nouveaux modules applicatifs et des nouveaux projets (Pass jeunesse, analyse des données RH, analyse des données financières...) et aussi de la prise en charge de nouveaux équipements informatiques (maintenance du réseau fibre optique, copieurs, maintenance de la salle informatique...)

Dépenses Direction adjointe SIT (en euros)



823 877 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	628	708	824

Les dépenses d'investissement 2018 sont en hausse de + 16,3% et s'élèvent à 824 K€.

Pour l'opération collègue, le renouvellement du parc informatique des collèges en particulier, les ordinateurs, les serveurs et les équipements réseaux qui deviennent obsolètes sur les 13 établissements.

Principales réalisations collèges 2018 :

- renouvellement des postes de travail,
- renouvellement des équipements réseaux et des serveurs,
- mise en place d'une solution de déploiement à distance, collègue virtuel.

Pour l'opération infrastructure, un effort particulier avait été fait en 2017 pour le renouvellement des postes de travail des agents.

Principaux projets d'infrastructure réalisés en 2018 :

- renouvellement des postes de travail des utilisateurs,
- sécurisation de l'infrastructure réseau,
- remplacement des serveurs de bases de données.

Pour l'opération projets métiers, suite du projet de mise à niveau du logiciel IODAS qui permet de gérer la quasi-totalité des aides du secteur social, des projets de dématérialisation et de la prise en compte des évolutions réglementaires dans les logiciels métiers.

Principaux projets métiers réalisés en 2018 :

- mise en œuvre de la gestion électronique des documents pour la MDA,
- dématérialisation du processus financier, des marchés, du budget,
- changement de version de IODAS, nouveaux projets (MAIA, Agréments, MDL, etc..),
- poursuite de l'ouverture de nouveaux services en ligne pour les usagers (GRC).

Direction adjointe des Ressources Humaines

30 545 147 € pour le budget principal et 1 260 307 € pour le budget du LDA

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Budget principal	29 251	30 390	30 545
Budget du LDA	1 134	1 170	1 260
TOTAL	30 385	31 560	31 805

Les dépenses de personnel (toutes dépenses confondues) ont évolué de + 0,51 % pour le budget principal et de + 7,69 % pour le budget du Laboratoire Départemental d'Analyses. Cette augmentation concerne essentiellement les dépenses d'assurance du personnel préalablement comptabilisées sur le budget principal.

Budget principal :

À effectif constant, la masse salariale (budget principal) a progressé entre 2017 et 2018 de + 0,43 % contre + 4 % entre 2016 et 2017.

La masse salariale correspond au chapitre 012, à savoir principalement aux rémunérations et charges patronales. Elle exclut les dépenses liées aux formations, les indemnités des élus, aux frais de déplacement, etc.

Outre le décalage d'un an du protocole de revalorisation des carrières et rémunérations (PPCR) qui s'applique à nouveau à compter du 1^{er} janvier 2019, ce ralentissement de l'évolution de la masse salariale trouve aussi son explication dans le remplacement différé d'agents ayant quitté la collectivité (départ en retraite, mutation, disponibilités) pour des raisons de réorganisation ainsi que dans l'application d'un délai de carence de 10 jours d'absence avant remplacement.

Les principaux postes affectés par cette évolution sont :

∞ - la rémunération du personnel titulaire :

Les rémunérations liées au personnel titulaire progressent de + 1,08 % pour atteindre 16 997 K€ contre 16 815 K€ en 2017 principalement du fait :

→ des avancements de grades 2018 et avancements d'échelons liés au glissement vieillesse technicité (GVT),

→ de l'augmentation des heures supplémentaires liées à la voirie hivernale en raison d'un hiver capricieux 2017-2018 (+ 17,7 %, soit + 81K€).

∞ - La rémunération des assistants familiaux et tiers dignes de confiance : 1,82 M€ (1,61 M€ en 2017).

L'accroissement du nombre de mesures de placements, de mineurs non accompagnés ainsi que de la prise en charge de plus en plus fréquente d'enfants ayant des troubles de

comportement a eu pour conséquence une augmentation du nombre d'assistants familiaux qui est passé en moyenne de 38 en 2016, à 44 en 2017 et à 48 en 2018.

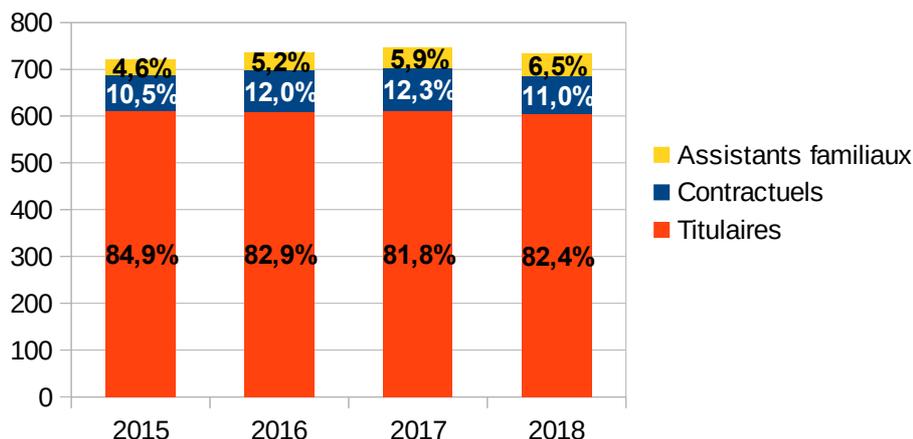
Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2018, 25 agents (12,2 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (mise à disposition en moyenne pour 1/3 du temps de travail). Leurs salaires ont fait l'objet d'un remboursement au Département pour un montant global de 599 956 € en 2018 contre 568 499 € en 2017 (429 607 € en 2015, 450 956 € en 2016).

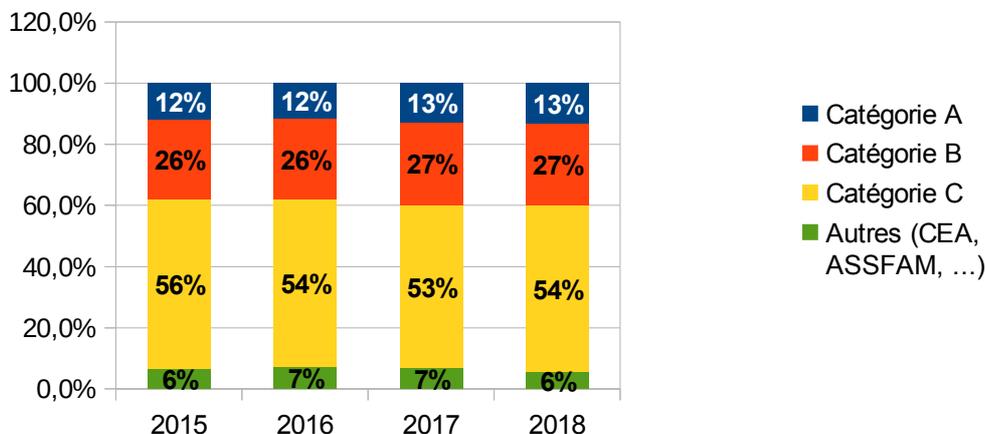
Il en est de même pour 8 ETP mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie. Leurs salaires font l'objet d'un remboursement au Département pour un montant global de 394 878 € (285 827 € en 2015, 316 398 € en 2016, 366 999 € en 2017).

Au total, entre les remboursements des indemnités journalières des agents absents et des rémunérations des agents mis à disposition, 1 960 968 € de recettes ont été encaissées au titre des ressources humaines en 2018.

Répartition par statut

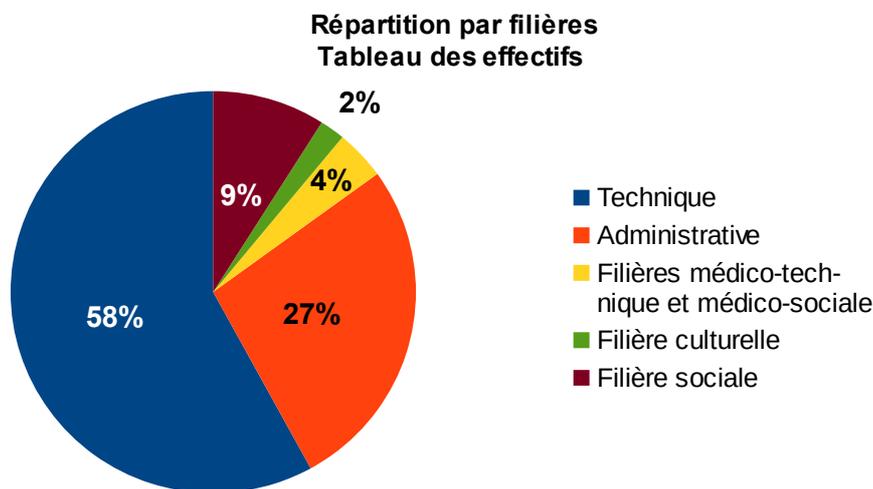


Répartition par catégorie



Répartition de l'effectif du Département

(tableau des effectifs au 01/01/2019)



Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

Au 31 décembre 2018, le nombre d'agents rémunérés (y compris les remplacements d'agents titulaires) est de 726 agents contre 747 au 31 décembre 2017, évolution principalement due à la diminution du nombre de contractuels sur remplacement.

Ce tableau reprend le total des fiches de payes émises au 31 décembre de l'année. Il s'agit d'une photo de l'effectif, le nombre de personnel rémunéré pouvant varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congé maternité, congé longue maladie...).

	2016	2017	2018
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre	740	747	726
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	7	2	1
Total personnel œuvrant pour le Département	747	749	727

frais de déplacement :

Les frais de déplacement des agents rattachés au budget principal, progressent de + 10,8 % en 2018 par rapport à 2017 tout en restant à un niveau inférieur aux années antérieures à 2014 (304 K€ en 2014).

La direction générale adjointe de la solidarité sociale est le secteur le plus impacté par l'augmentation des frais de déplacement. Cette augmentation est due non seulement aux frais de déplacement des ASFAM dont le nombre est en augmentation, mais également liée à l'éloignement des services publics (ex. : transfert de la Région à Toulouse au lieu de Montpellier antérieurement).

Les frais de déplacement des élus, quant à eux, ont été exécutés à hauteur de 40 219 € contre 37 187 € en 2017, 39 328 € en 2016 et 54 430 € en 2015.

frais de formation des agents :

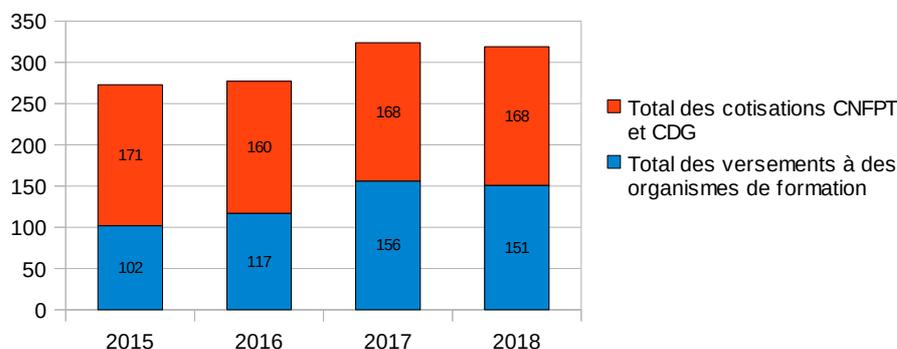
(en K€)	2015	2016	2017	2018
Total des versements à des organismes de formation	102	117	156	151
Total des cotisations CNFPT et CDG	171	160	168	168
Total	273	276	324	319

Le taux de cotisation assis sur le traitement brut global de chaque agent a été abaissé en 2016 à 0,9 % au lieu de 1 % en 2015.

Ont été réalisés en 2018 :

- ☞ - 3 063 jours de formations contre 2 756 jours en 2017, soit une augmentation de +11 % (contre 1 964 jours en 2015 et 2 475 en 2016).
- ☞ - Quant au nombre de stages, 256 ont été organisés en 2018 contre 247 en 2017 et 298 en 2016.

Frais de formation (en K€)



Budget Laboratoire Départemental d'Analyses :

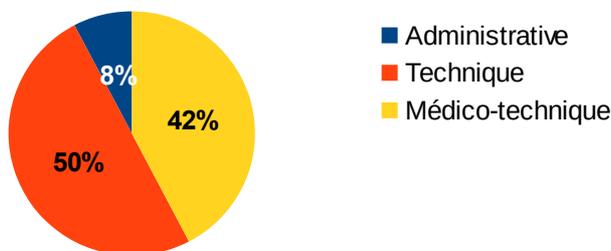
Le total exécuté du budget annexe du LDA atteint au 31 décembre 2018 un montant de 1 260 K€ contre 1 170 K€ en 2017.

Cette augmentation résulte :

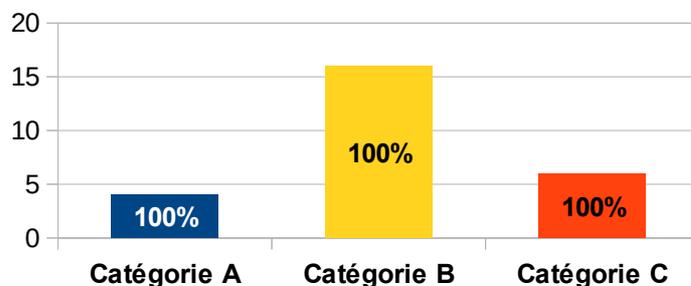
- du transfert de crédits du budget principal au budget annexe du LDA.
 - En effet, pour un meilleur suivi des coûts liés aux activités du LDA, la part liée à l'assurance statutaire de ses agents a été affectée sur son budget pour un montant de 32 K€.
 - des frais de formations (+11 K€),
 - des cotisations sociales (+7 K€),
 - des promotions, avancements de grades ou d'échelons (GVT), rétablissements à temps complet, pour un montant de 13 K€,
 - de la titularisation d'agents contractuels déjà en poste dans la collectivité qui a impacté le budget 2017 à hauteur de 6 mois, contre 12 mois en 2018 (+42 K€).
- Cette augmentation a été en partie compensée par la baisse des rémunérations des agents contractuels.

26 postes figurent au tableau des effectifs du LDA se répartissant comme suit :

Répartition par filières
Tableau des effectifs



Répartition par catégorie



Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité

6 868 628 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	7 293	7 083	6 869

Les dépenses de fonctionnement du Service des Affaires Financières et du Service des Assemblées et de la Comptabilité se répartissent comme suit :

- ∞ - Intérêts de la dette, ligne de trésorerie, frais bancaires : 787 K€,
- ∞ - Subventions d'équilibre des budgets annexes:
 - LDA : 650 K€
 - AIRE de la Lozère : 352 K€
 - Les BOISSETS : 56 K€
- ∞ - Subventions diverses : 934 K€ (dont PED 790 K€),
- ∞ - Reversement au titre du fonds de solidarité : 363 K€,
- ∞ - Taxe d'aménagement : 116 K€. Avances CAUE (86 400 €) et suite à apurement de la dette reversement de la taxe (29 600 €),
- ∞ - Reversement dotation à la MDPH : 259 K€,
- ∞ - Créances éteintes, provisions pour litiges, contentieux, titres annulés : 140 K€,
- ∞ - Cotisations, dotations, frais Assemblées et autres : 26 K€,
- ∞ - Taxes foncières : 5 K€,
- ∞ - Montant CLERCT (Commission Locale d'évaluation des Ressources et des Charges Transférées) versée à la Région : 3 166 K€ pour la compétence transports (scolaires, lignes régulières et touristiques), 15 K€ pour la compétence déchets.

10 948 643 € en investissement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	13 830	7 840	10 949

10 949 K€ de crédits d'investissement se répartissent ainsi :

- ∞ - le remboursement de l'annuité en capital 2018 : 5 324 K€,
- ∞ - le remboursement anticipé de l'emprunt Crédit Coopératif : 1 125 K€,
- ∞ - le remboursement des tirages sur les emprunts revolving (ligne de trésorerie) : 4 500 K€.

CABINET, COMMUNICATION & PROTOCOLE

Direction du Cabinet et du Protocole

50 556 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	40	54	51

Les dépenses de la Direction du Cabinet et du Protocole restent en dessous des enveloppes votées en début d'année au BP soit 60 000 € et sont stables depuis 2 ans.

Direction de la Communication

454 359 € en fonctionnement

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL	325	538 *	454

* dont 100 K€ dotation pour le Tour de France

A noter que la Communication reste en dessous des enveloppes votées en début d'année au BP : 475 000 €.

Les points marquants sont :

- ✔ - Paiement anticipé du stand nu à la Chambre régionale d'Agriculture pour le Salon de l'Agriculture 2019,
- ✔ - Achat de nouveaux Objets promos en prévision de l'année blanche de 2019,
- ✔ - Suppléments de 8 pages THD et du Bilan Mi-Mandat distribués toutes boîtes aux lettres,
- ✔ - Habillage des véhicules Navettes touristiques,
- ✔ - Adhésifs Fibre optique sur toutes les armoires de quartier,
- ✔ - Partenariat avec Via Occitanie : achat de 2 reportages TV (sujets : Accueil de nouvelles populations et Fibre optique).

SDIS

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution annuelle du Département au SDIS, Fonctionnement et Investissement, est fixée lors du vote du budget primitif dans le cadre :

- ∞ - de l'évolution prévisionnelle des recettes du Département,
- ∞ - de la mise en place d'un moyen aérien de secours pour la période estivale,
- ∞ - du plan pluriannuel d'investissement 2018/2028 du SDIS ,

et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil départemental et le SDIS.

En 2018, la participation du Département au SDIS a représenté un montant de :

- ∞ - 3 580 K€ en section de Fonctionnement, en augmentation de + 180 K€ par rapport à 2017 en lien avec une progression de l'activité opérationnelle (secours à personnes principalement et renfort (20 000 €) auprès du département de l'Aude sinistré par des inondations)
- ∞ - 400 K€ en section d'Investissement (aide à l'achat de véhicules et engins).

AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT

L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute

Solde de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un **indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.**

L'épargne brute enregistre une augmentation en 2018 de + 21,98 % et s'établit à 21,314 M€.

	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	114 894 173	118 049 703	119 393 219	126 389 809
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	95 443 444	98 423 833	101 037 017	104 300 910
Epargne de gestion	19 450 729	19 625 870	18 356 202	22 088 899
Intérêts de la dette	1 037 861	978 736	882 784	774 846
Epargne brute	18 412 868	18 647 134	17 473 418	21 314 053

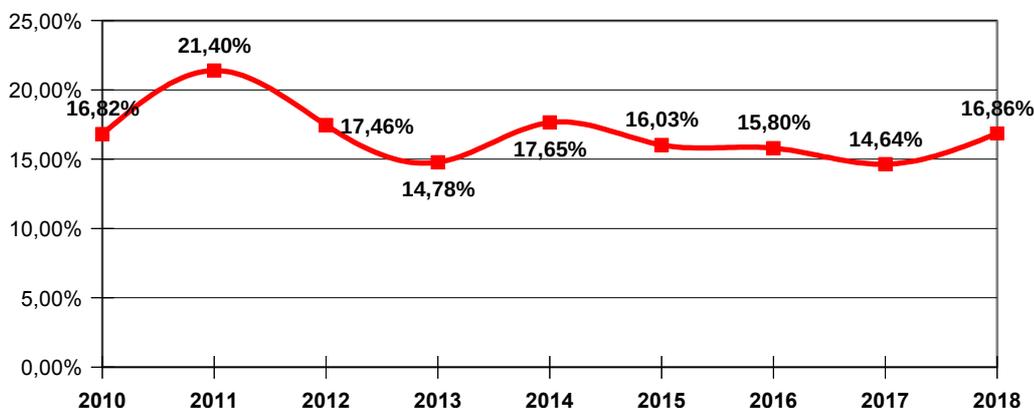
Cette évolution positive de l'épargne est due à des recettes de fonctionnement qui ont progressé à un rythme supérieur à celui des dépenses de fonctionnement (+ 6 997 K€ de recettes contre + 3 156 K€ de dépenses).

L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

En 2018, le taux d'épargne brute atteint 16,86 %, soit un niveau supérieur à 2017.

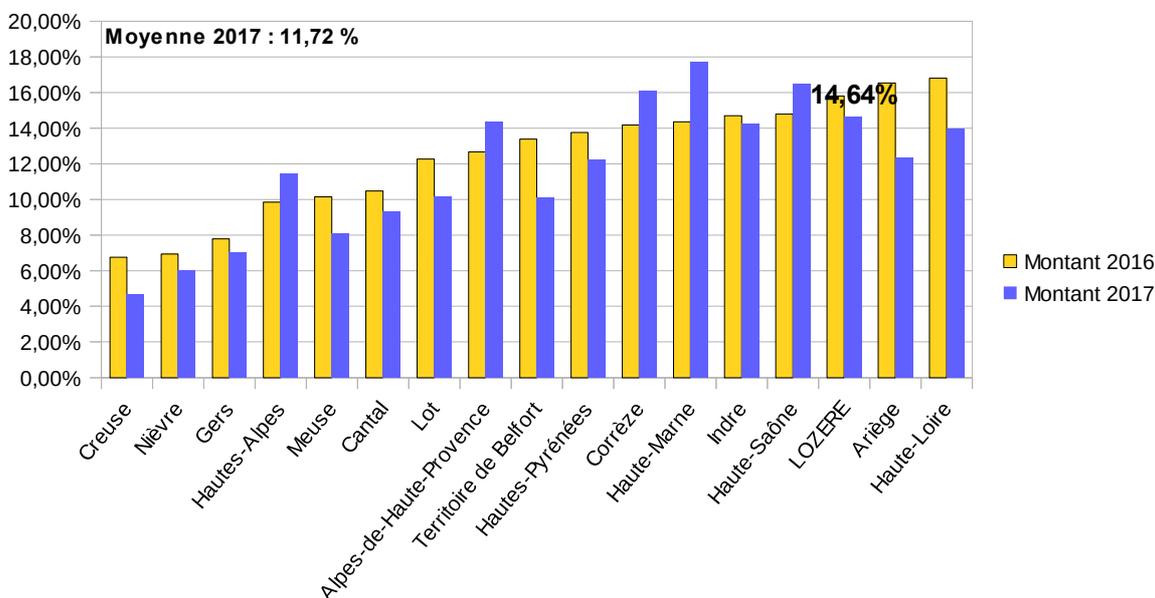
En K€	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de l'épargne brute	20 420	18 413	18 647	17 473	21 314
Taux d'épargne brute	17,65%	16,03%	15,80%	14,64%	16,86%

Evolution du taux d'épargne brute



En 2017 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 14,64 %, il était en moyenne autour de 11,72 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

- TAUX D'EPARGNE BRUTE -



L'épargne nette

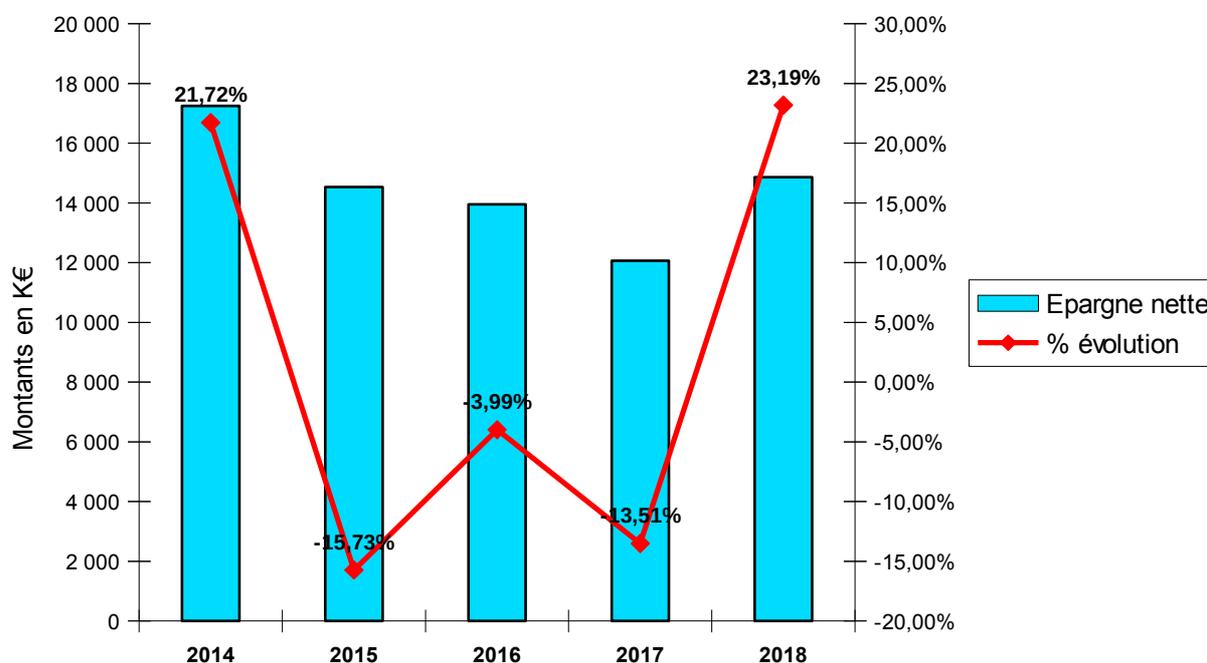
L'épargne nette constitue l'épargne disponible pour l'investissement après remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette d'un montant de 14 865 K€ en 2018 augmente de 23,19 % entre 2017 et 2018.

Cette évolution positive, malgré un remboursement du capital de la dette supérieur de 19 % (+ 1 042 K€) à celui de 2017, s'explique par la hausse de l'épargne brute de + 21,98 % (hausse des recettes de fonctionnement plus importante que celle des dépenses de fonctionnement).

Le taux d'épargne nette atteint 11,76 % en 2018. Il était de 10,11 % en 2017.

Evolution de l'épargne nette



L'ENDETTEMENT

Réalisations de l'exercice 2018

Les investissements 2018 ont été financés par les emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole :

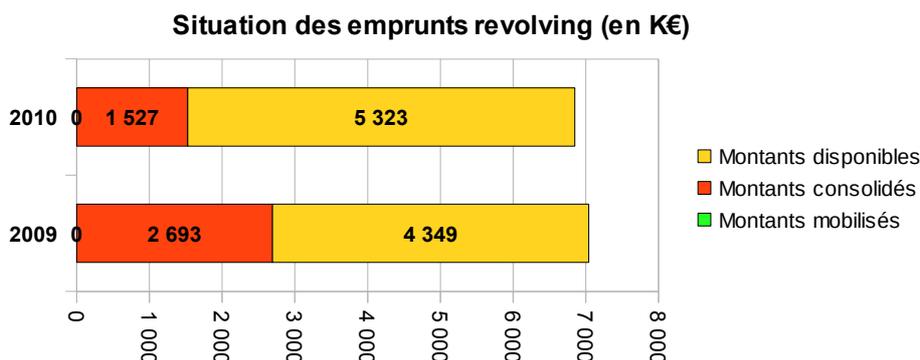
- 5 M€ sur une période de 12 ans à un taux variable Euribor 3 Mois + 0,49 % non flooré
- 2 M€ sur une période de 12 ans à un taux variable Euribor 3 Mois + 0,55 % non flooré.

Début janvier les 4,5 M€ mobilisés fin 2017 sur emprunts revolving ont été remboursés.

Fin d'année 2018, aucun tirage sur emprunts revolving (taux variable) n'a été effectué.

Au 31/12/2018, le Département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts de 12,671 M€ incluant :

► **9,672 M€ sur emprunts revolving,**



► **3 M€ contracté fin 2018 auprès du Crédit Coopératif.**

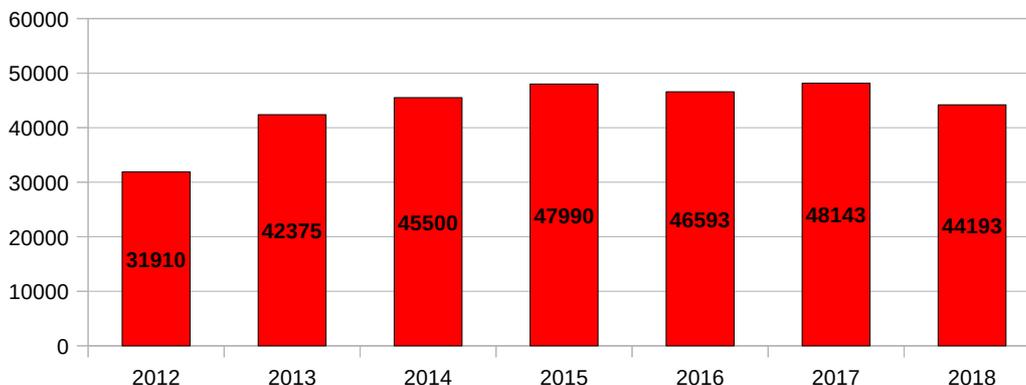
Signé en juillet 2018, ce nouvel emprunt bénéficiera aux financements des investissements 2018 reportés en 2019 (restes à réaliser) et des investissements 2019.

L'encours de la dette

Le ratio, encours de dette sur épargne brute, indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de dettes au 31/12	42 375	45 500	47 990	46 593	48 143	44 193
Épargne brute	16 460	20 432	18 420	18 649	17 473	21 314
Capacité de désendettement	2,57	2,23	2,61	2,5	2,76	2,07

Evolution de l'encours de dette propre
 au 31/12 (en K€)



L'encours de la dette au 31/12/2018 est de 44 193 K€ pour une capacité de désendettement de 2,07 années.

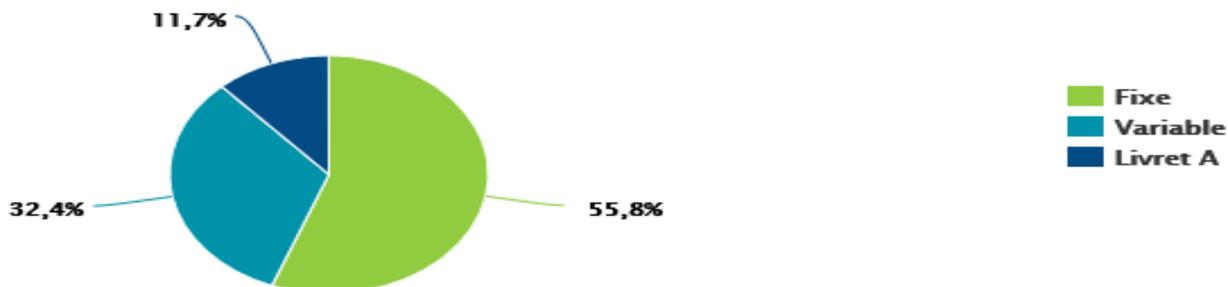
55,8 % de cette dette est à taux fixe.

L'encours total de dette au 31/12/2018 se décompose comme suit :

Dette par nature



Dette par type de risque



Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
CREDIT AGRICOLE	13 203 914,51 EUR	29,88%
BANQUE POSTALE	10 354 166,51 EUR	23,43%
SOCIETE GENERALE	7 770 833,38 EUR	17,58%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 399 811,04 EUR	16,74%
CAISSE D'EPARGNE	2 708 333,23 EUR	6,13%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 000 000,00 EUR	4,53%
DEXIA CL	756 218,62 EUR	1,71%
Total	44 193 277,29 €	

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 10 ans et 3 mois pour un taux moyen de 1,67 %.

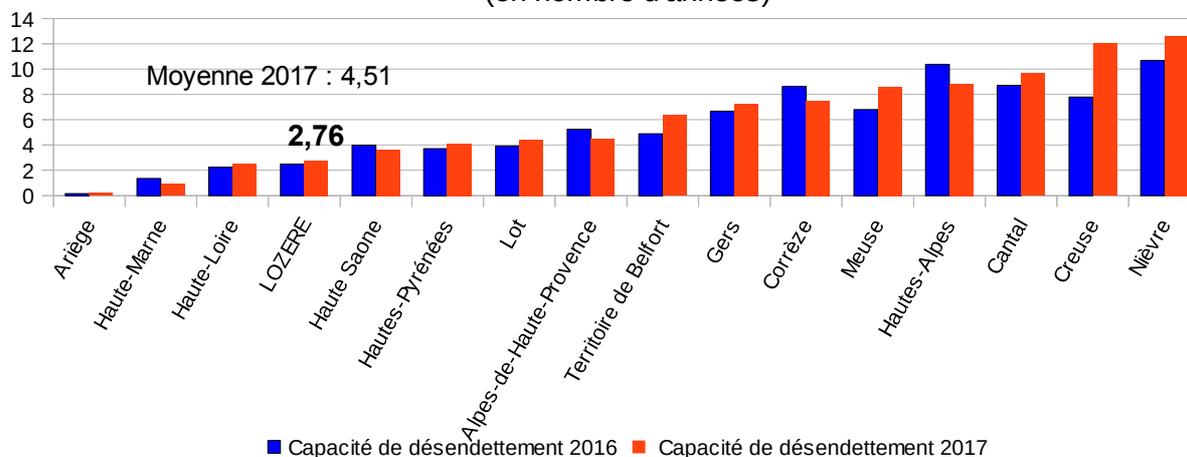
La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2017 supérieure à 4 années.

Pour la Lozère la capacité de désendettement passe de 2,76 années en 2017 à 2,07 années en 2018.

Cette diminution de la capacité de désendettement résulte de l'augmentation de 21,98 % de l'épargne brute.

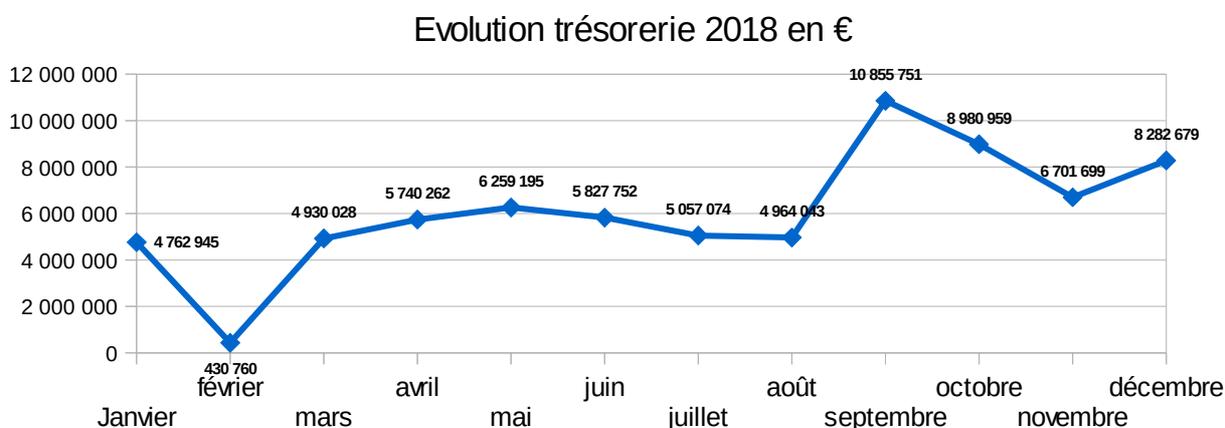
Capacité de désendettement 2017

(en nombre d'années)



LA TRÉSORERIE

Compte au trésor :



Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018
Solde initial	1 920	4 999	5 954	6 290	7 684
Solde final	4 999	5 954	6 290	7 684	8 283

Pour financer les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Conseil départemental dispose d'une ligne de trésorerie de 7 M€, ainsi que de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

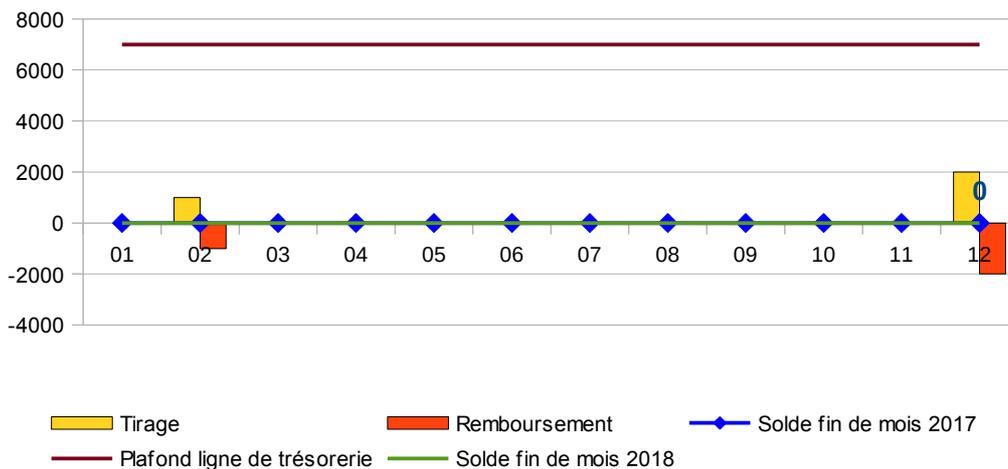
Cette ligne de trésorerie détenue auprès de la Société Générale (taux euribor 3 mois + 0,40 %) jusqu'au 28 avril 2017 a été renouvelée à compter du 30 avril 2018 auprès de la banque Arkéa sur la base du taux euribor 3 mois + 0,35 %.

Utilisation de la ligne de trésorerie :

En 2018, la ligne de trésorerie a été utilisée en début et fin de gestion sur un total de 15 jours :

Banque	Montant	Tirage	Remboursement	Nb jours mobilisés	Frais
Société Générale	1 M€	15/02/18	22/02/18	7	77,78 €
Arkéa Banque	2 M€	13/12/18	21/12/18	8	155,56 €
				Total	233,34 €

Evolution mensuelle ligne de trésorerie (en K€)



BUDGETS

ANNEXES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement	171 410 €	57 696 €	95 491 €	173 968 €	148 865 €
Fonctionnement	1 556 422 €	1 528 068 €	1 653 485 €	1 749 678 €	1 883 403 €
TOTAL	1 727 832 €	1 585 764 €	1 748 976 €	1 923 646 €	2 032 268 €

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2017 et 2018 de + 7,64 % (+ 134 K€) :

- ∞ - 66,92 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel pour un montant de 1 260 K€ contre 1 170 K€ en 2017, soit une hausse de 7,7 % (+ 90 K€). Les rémunérations des titulaires ont progressé de 10,85 % (+ 55 329 €), mais sont partiellement compensées par une baisse des rémunérations des non titulaires (- 22 112 €). Les frais de déplacements ont diminué de - 18,91 %. **Intégration à compter de 2018 de l'assurance du personnel pour 32 K€.**
- ∞ - les autres dépenses de fonctionnement représentent une charge de 623 K€ et sont en progression de + 7,46 % (+ 43 K€). Hausse des produits pharmaceutiques (+ 35 K€), admission de créances éteintes pour 20 K€, mais baisse des dépenses de combustible (- 7 K€), des frais d'entretien et réparations hors véhicules (- 19 K€), des fournitures de petit équipement (- 10 K€) et autres frais divers. **Intégration en 2018 du remboursement de dépenses mutualisées au sein du budget principal (carburant, entretien des véhicules) pour 24 K€.**

Investissement

Les dépenses d'investissement sont en diminution de - 14,43 % entre 2017 et 2018, après une hausse de 82,18 % en 2017.

Les dépenses courantes d'investissement du LDA, d'un montant de 50 000 € HT, sont directement liées aux besoins de renouvellement d'appareils techniques vieillissants ou défectueux, ces besoins pouvant être variables d'une année sur l'autre.

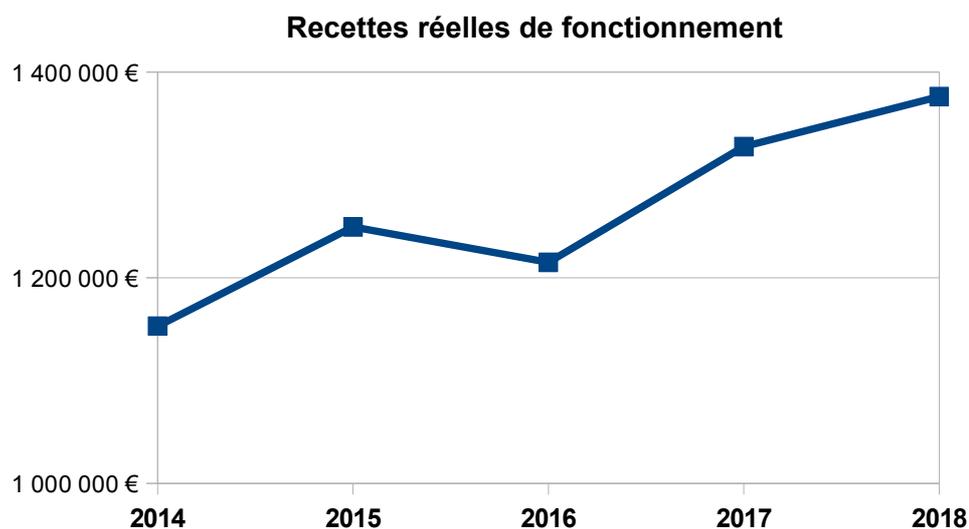
Cependant, le début de l'année 2017 a été marqué au laboratoire par la survenance d'incidents électriques majeurs, responsables de la détérioration imprévisible et irrémédiable de nombreux appareils, qu'il a fallu remplacer de toute urgence, ce qui a fortement impacté les dépenses d'investissement du LDA, ce qui n'a pas été le cas en 2018. Ceci étant, le montant des dépenses d'investissement 2018 a été plus important que celui lié aux dépenses courantes en raison du remplacement de trois véhicules du LDA.

Évolution des recettes réelles (hors subvention d'équilibre)

Recettes réelles	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement		318 500 €			
Fonctionnement	1 153 025 €	1 249 320 €	1 215 029 €	1 327 403 €	1 376 048 €
TOTAL	1 153 025 €	1 567 820 €	1 215 029 €	1 327 403 €	1 376 048 €

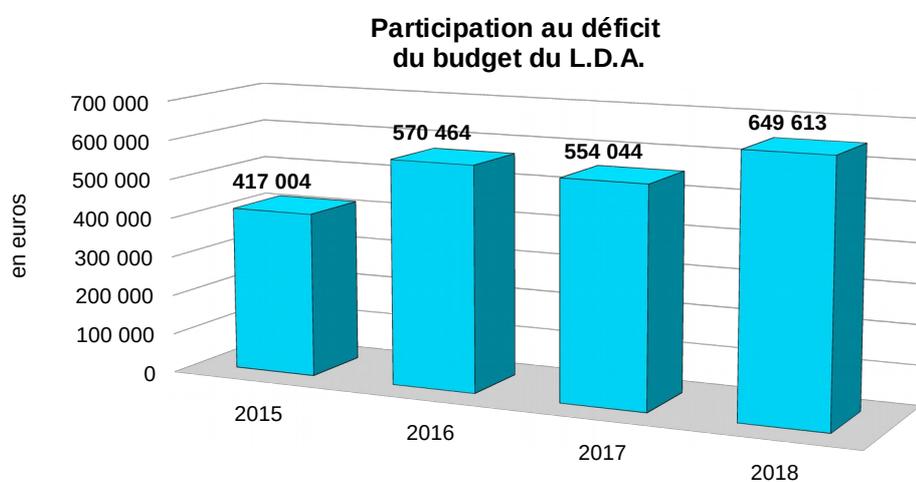
Les recettes de fonctionnement poursuivent leur progression et sont en hausse de **+ 3,66 %** entre 2017 et 2018 (+ 49 K€).

En 2016, la légère baisse des recettes de fonctionnement du LDA n'est pas significative car correspond à un décalage des facturations de fin d'année sur l'exercice suivant.



Subvention d'équilibre :

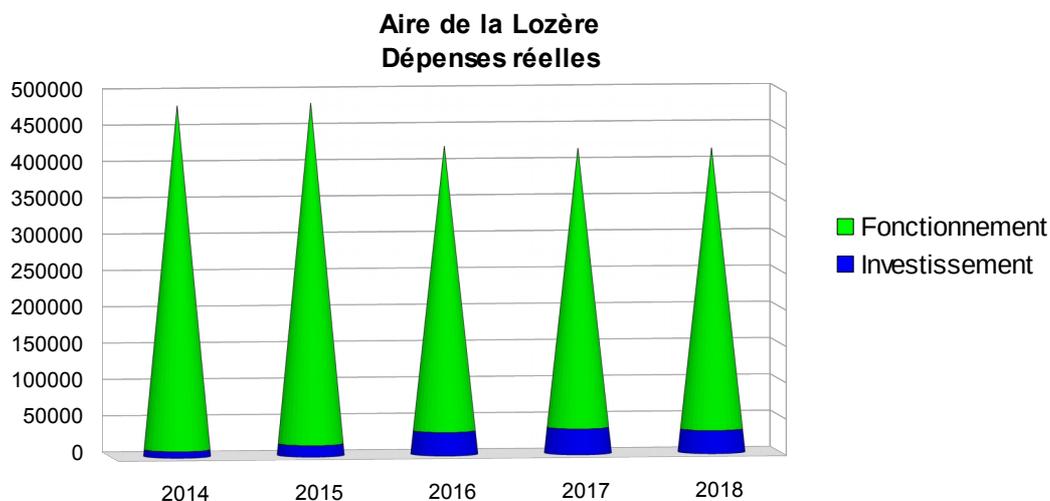
La progression des dépenses due essentiellement à l'intégration dans le budget annexe des dépenses de fonctionnement supportées par le budget principal (carburant et entretien des véhicules, assurance du personnel) est supérieure à celle des recettes. La subvention d'équilibre du budget principal augmente donc en 2018 et représente un montant de 649 613 € (contre 554 044 € en 2017).



AIRE DE LA LOZÈRE

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles (en €)	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement	9 130	15 882	32 312	35 542	31 772
Fonctionnement	473 450	468 954	391 616	384 006	386 809
TOTAL	482 580	484 836	423 928	419 548	418 581



Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent en 2018 de + 0,7 %. Elles se décomposent comme suit :

- * **141,867 K€** Nettoyage des locaux, combustibles, énergie, assurance,
- * **5,411 K€** Entretien de la station d'épuration de la commune d'Albaret Ste Marie,
- * **21,249 K€** Frais services publics,
- * **2,144 K€** Régularisation sur charges,

- * **78,000 K€** Subvention au CDT (au lieu de 125 K€ jusqu'en 2015)
- * **138,137 K€** Entretien espaces verts, bâtiments, déneigement, taxes, contrôles périodiques.

Investissement

Les dépenses d'investissement en 2018 représentent un montant de 31 772 € (contre 35 542 € en 2017) et concernent principalement le dallage et des aménagements des sanitaires extérieurs, ainsi que des travaux de voirie et de pose de barrières.

Évolution des recettes réelles d'exploitation

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles en €	494 627 €	290 708 €	262 106 €	269 340 €	281 290 €

Les recettes réelles concernent les redevances perçues dans le cadre des délégations de services publics ainsi que la part des charges communes assumée par le Conseil départemental et refacturée aux délégataires (cafétéria, boutique des produits locaux et maison du tourisme).

Elles se décomposent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018
Redevance cafétéria (6 % du CA n-1)	118 452 €	116 006 €	119 170 €	114 737 €	125 602 €
Redevance boutique produits locaux (3 % du CA n-1)	12 799 €	16 557 €	16 565 €	17 159 €	19 308 €
Loyer maison du tourisme	12 617 €	12 617 €	12 617 €	12 617 €	12 617 €
Autres (remboursement charges communes, participation entretien espaces extérieurs, produits exceptionnels)	350 759 €	145 528 €	113 754 €	124 827 €	123 763 €
Total recettes réelles	494 627 €	290 708 €	262 106 €	269 340 €	281 290 €

Le montant correspondant aux charges communes remboursées par les sous-concessionnaires en 2018 (89 797 €) est en diminution de – 1,39 % en raison d'une baisse des dépenses d'eau.

La participation à l'entretien aux espaces verts et au déneigement évolue à 33 965 €, soit + 0,6 %, celle-ci étant révisable annuellement selon une indexation de l'indice de l'évolution des salaires de la Fonction Publique.

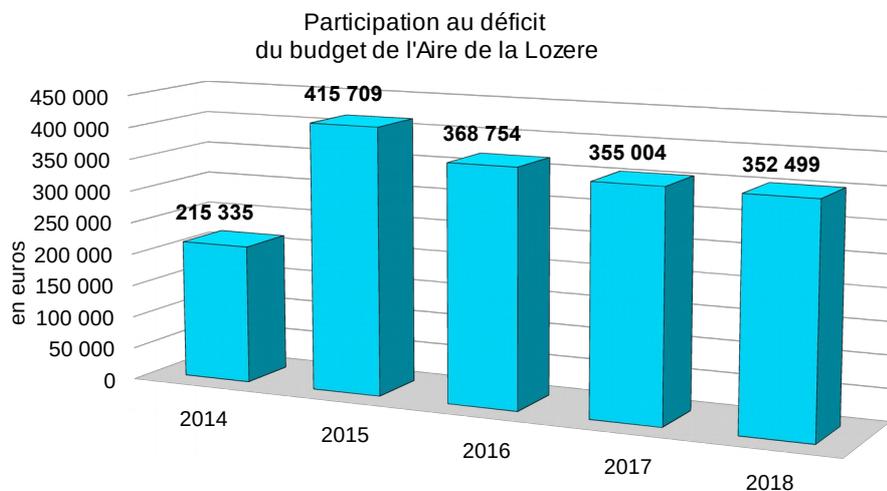
En 2018, les redevances de la cafétéria et de la Boutique des produits locaux (144 910 €) ont progressé de + 9,87 %, étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évoluent de la manière suivante :

C.A. HT	2015	évolution	2016	évolution	2017	évolution
Cafétéria	1 986 165 €	2,72%	1 912 288 €	-3,72%	2 093 371 €	9,47%
Boutique produits locaux	552 161 €	0,05%	571 955 €	3,58%	643 603 €	12,53%

Le chiffre d'affaires de la cafétéria a progressé de + 9,47 % en raison d'une hausse importante du volume d'activité résultant d'une redynamisation de l'offre.

Pour la boutique des produits, il progresse de + 12,53 % grâce au développement constant d'une gamme représentative de produits lozériens, d'animations et une gestion dynamique du magasin.

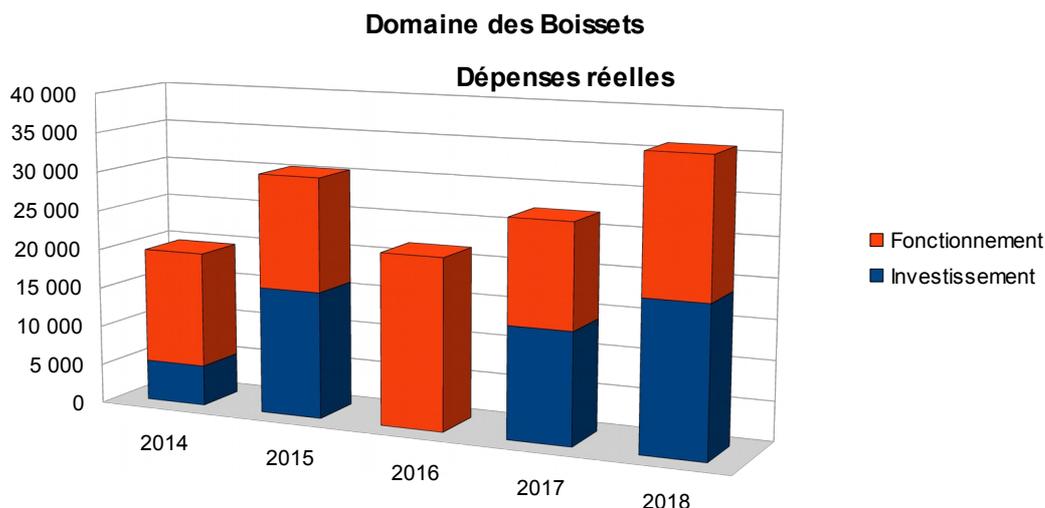
La participation du Conseil départemental au déficit du budget de l'Aire de la Lozère, en raison d'une baisse des dépenses et d'une hausse des recettes, évolue de la manière suivante :



DOMAINE DES BOISSETS

Évolution des dépenses réelles :

en euros	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement	5 123 €	16 003 €	0 €	14 044 €	18 794 €
Fonctionnement	14 583 €	14 414 €	21 684 €	13 127 €	17 211 €
TOTAL	19 706 €	30 417 €	21 684 €	27 171 €	36 005 €



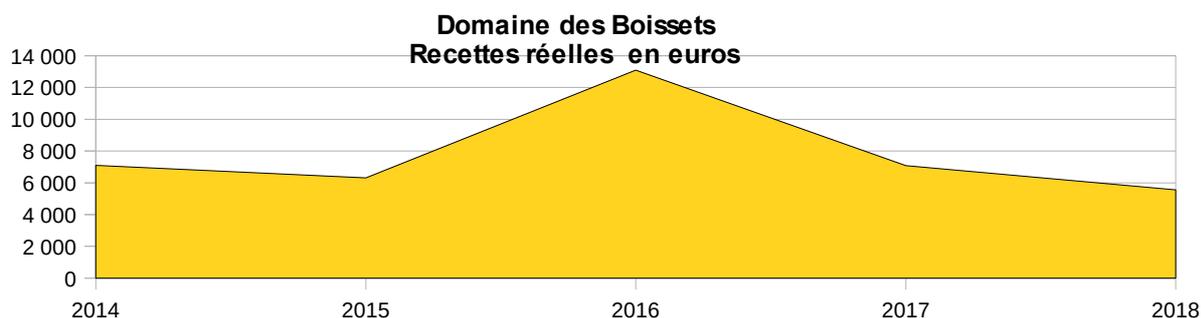
Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux coûts d'électricité, d'eau et assainissement, de taxe foncière, d'assurance, d'entretien et maintenance des bâtiments.

Ces dépenses augmentent de 31,11 % par rapport aux dépenses de 2017 principalement en raison d'une fin d'exonération d'une partie de la taxe foncière (+ 2 653 €) et de divers travaux d'entretien et de réparation (réparation fuite toiture, révision serrures, ...).

Les dépenses réelles d'investissement correspondent à la poursuite des travaux de réfection des toitures.

Évolution des recettes réelles d'exploitation

en euros	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles	7 100 €	6 310 €	13 096 €	7 085 €	5 563 €



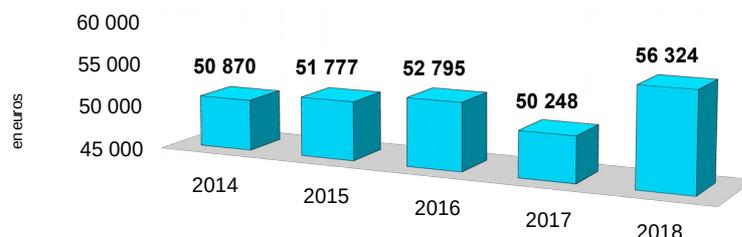
Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de – 21,48 % par rapport aux recettes de 2017 en raison de l'arrêt de la location du four à pain en milieu d'année.

Les seules recettes perçues par le Département (5 563 €) correspondent à :

- ✔ - la redevance d'affermage versée par Monsieur PARADAN (3 403 €),
- ✔ - à l'indemnité d'occupation du domaine public versée pour l'utilisation du four à pain (840 €)
- ✔ - au remboursement des charges d'eau et d'électricité par Madame SEMON, utilisatrice du four à pain (903 €),
- ✔ - une location ponctuelle pour 292 €,
- ✔ - un dégrèvement de la taxe foncière pour 125 €.

Le montant de la participation du Conseil départemental au déficit du budget du domaine des Boissets s'établit en 2018 à 56 324 € contre 50 248 € en 2017 soit une hausse de 12,09 %, qui s'explique par une augmentation des dépenses conjuguée à une diminution des recettes.

Participation au déficit du budget du Domaine des Boissets



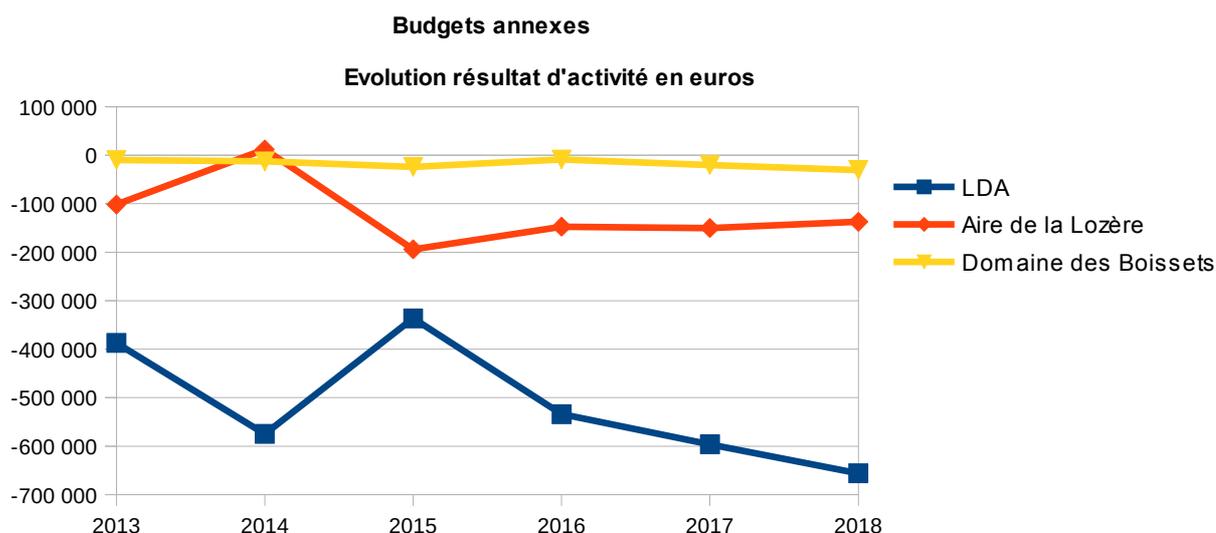
RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES)

Les résultats d'activité (hors subventions d'équilibre) des budgets annexes évoluent de la manière suivante :

en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LDA	-387 161	-574 807	-336 444	-533 947	-596 244	-656 219
Aire de la Lozère	-101 671	12 047	-194 128	-147 474	-150 207	-137 291
Domaine des Boissets	-9 689	-12 606	-24 106	-8 588	-20 086	-30 443
TOTAL	-498 521	-575 366	-554 678	-690 009	-766 537	-823 953

A noter que le résultat d'activité de l'Aire de la Lozère est positif en 2014 en raison d'une récupération de TVA sur les années 2011 à 2013. Sans ce remboursement, on enregistrerait un déficit de 168 058 €.

Les déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement.



SYNTHESE

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

INVESTISSEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	44 961 724,98 €	160 533,69 €	134 403,90 €	18 793,69 €	45 275 456,26 €
Réelles	38 169 318,78 €	148 864,69 €	31 771,90 €	18 793,69 €	38 368 749,06 €
Ordres	6 792 406,20 €	11 669,00 €	102 632,00 €	0,00 €	6 906 707,20 €
RECETTES	42 632 771,58 €	153 927,84 €	349 612,44 €	44 675,00 €	43 180 986,86 €
Réelles	21 370 280,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 370 280,82 €
Ordres	21 262 490,76 €	153 927,84 €	349 612,44 €	44 675,00 €	21 810 706,04 €

FONCTIONNEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	125 461 791,23 €	2 037 330,51 €	736 421,13 €	61 886,17 €	128 297 429,04 €
Réelles	105 075 755,84 €	1 883 402,67 €	386 808,69 €	17 211,17 €	107 363 178,37 €
Ordres	20 386 035,39 €	153 927,84 €	349 612,44 €	44 675,00 €	20 934 250,67 €
RECETTES	132 305 759,48 €	2 037 330,51 €	736 421,13 €	61 886,17 €	135 141 397,29 €
Réelles	126 389 808,65 €	2 025 661,51 €	633 789,13 €	61 886,17 €	129 111 145,46 €
Ordres	5 915 950,83 €	11 669,00 €	102 632,00 €	0,00 €	6 030 251,83 €

Compte administratif 2018

Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le



ID : 048-224800011-20190628-CD_19_1047-DE